

**MÉMOIRE****1-) Titre du Mémoire :**

**“Monsieur Thomas Mulcair\*  
et le projet de terminal méthanier à Lévis du consortium Rabaska”**

**Auteur :**

Yvan Bastrash,  
Citoyen de Lévis engagé auprès de la cause environnementale depuis toujours.

**2-) Intérêt au projet :**

Ce projet touche de plein front l'environnement. Comme citoyen de Lévis j'ai à cœur la protection de l'environnement naturel, humain et social de ma ville, du Québec et enfin, de la planète toute entière puisque l'environnement, elle, n'a pas de frontière.

**3-) Mes préoccupations liées au projet :**

Il n'y a pas de place pour un projet comme celui-là dont la nécessité peut être mise en doute facilement dans le plus beau secteur de Lévis face à l'Île d'Orléans avec vue magnifique sur le Fleuve, un secteur à vocation agricole, récréo-touristique et résidentiel dans lequel se situent plusieurs résidences ancestrales à valeur patrimoniale.

Je ne peux me résoudre à sacrifier un si beau coin pour une poignée d'emplois et de dollars. Je redoute surtout les impacts sur l'environnement naturel, humain et social de ma ville.

**4-) Mes suggestions pour améliorer le projet :**

Aucune, le départ de ce projet de Lévis et du Québec est la seule solution.

**5-) Ma position quant au projet Rabaska :**

Ce projet n'a pas sa place et devrait être rejeté pour des raisons de sécurité, de non nécessité et de protection de l'environnement naturel, social et humain

*\*Monsieur Thomas Mulcair est député libéral de la circonscription de Chomedey en banlieue de Montréal. Il a été ministre de l'Environnement puis après, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec et ce, entre le 29 avril 2003 et le 27 février 2006.*

**Monsieur Thomas Mulcair\***  
**et le projet de terminal méthanier à Lévis du consortium**  
**Rabaska**

*\*Monsieur Thomas Mulcair est député libéral de la circonscription de Chomedey en banlieue de Montréal.  
Il a été ministre de l'Environnement puis après, ministre du Développement durable, de l'Environnement  
et des Parcs du Québec et ce, entre le 29 avril 2003 et le 27 février 2006.*

## **Table des matières**

**Section 1.....Déclarations chocs de monsieur Thomas Mulcair (1 page)**

**Section 2.....Lettre ouverte à monsieur Thomas Mulcair (1 page)**

**Section 3.....Partie centrale du Mémoire (4 pages)**

**Section 4.....Réflexion, Lettre ouverte aux quotidiens ( 2 pages)**

**Section 5.....Position du Parti Québécois sur Rabaska (1 page)**

**Section 6.....Documents de référence, Affaire Mulcair (36 pages)**

**Section 7.....Documents de référence, Environnement, énergie et autres (47 pages)**

# SECTION 1

## Rabaska

### Principales déclarations chocs de Thomas Mulcair

**"Je ne suis pas saisi actuellement d'aucun projet pour le port méthanier. Mais l'un ou l'autre des projets sera regardé avec un oeil extrêmement vigilant, dans son ensemble en termes de développement durable sans oublier que dans cette expression il y a le mot "développement."**

*Thomas Mulcair, Le Soleil 2005 02 22*

**«À mon sens, Rabaska est exactement ce genre de projet-là où on essaie de forcer sur une population locale un projet dont ils ne veulent pas. -».**

*Thomas Mulcair, Émission Le Téléjournal / Le Point avec Bernard Derome, 22 : 00 HNE, 2006 03 29*

**«Moi, j'ai acquis la conviction que le projet Rabaska ne verra pas le jour là où il est projeté».**

*Thomas Mulcair, Émission avec Bernard Derome, 22 : 00 HNE, 2006 03 29*

**«Le projet Rabaska ne doit pas se réaliser pour des raisons de non nécessité du projet, de justice sociale, de sécurité publique ainsi que pour des questions juridiques. Rabaska est l'exemple classique du projet qu'on tente d'imposer du haut vers le bas»**

*Thomas Mulcair, Université Laval, Chaire publique sur la crise énergétique, 2006 03 29*

**«Lorsqu'on compare le site avec ce qui peut exister, par exemple, proche d'une ville comme Boston et ce que ça exige comme sécurité, ce serait extrêmement troublant et pour la navigation commerciale et pour les plaisanciers sur le fleuve de le faire à cet endroit».**

*Thomas Mulcair, Radio-Canada, 2006 03 29 22 h 49*

**Quant à l'étendue des besoins en gaz naturel du Québec, contrairement aux prétentions de gaz Métro, monsieur Mulcair dit : «Les preuves restent encore à faire à ce niveau-là».**

*Thomas Mulcair, Impact Campus Journal étudiant de l'Université Laval, publié le 2007 04 04. Propos recueillis par le journal lors de la Chaire publique sur la crise énergétique, 2006 03 29.*

**«Il y avait de fortes pressions pour que je ne sorte pas ce que je viens de vous dire sur Rabaska (...), a-t-il lancé au journaliste, en faisant référence à ses visites. On m'a fait taire là-dessus.»**

*Thomas Mulcair, LCN, 2006 03 30 21h 02*

## SECTION 2

### Lettre Ouverte à monsieur Thomas Mulcair

Lévis, 2 avril 2006

**Monsieur Thomas Mulcair,**

Député de Chomedey,  
Assemblée nationale du Québec,  
Hôtel du Parlement,  
Québec

Monsieur,

Votre récente sortie lors du débat-conférence sur l'énergie à l'Université Laval le 29 mars dernier, a été marquée d'une franchise et d'une force de caractère peu commune qui ont toujours été votre marque de commerce. Soyez fier de vous car peu de politiciens ont ce courage et cette honnêteté.

Comme environnementaliste et opposant au projet de port méthanier à Lévis sur la Rive-sud de Québec face à l'Île d'Orléans, je veux vous témoigner toute ma plus grande admiration pour avoir fait éclater au grand jour le non-sens de ce projet en ne cherchant pas à vous cacher derrière quoi que ce soient. Vous avez dit ce que nous disons depuis des mois et des mois mais avec une vigueur et une conviction peu ordinaire.

Vous avez fait preuve d'un grand courage dans vos récentes sorties médiatiques, restant fidèle en cela à l'homme vrai que vous étiez comme ministre de l'Environnement et que vous êtes resté. Vous avez été franc comme toujours tout en demeurant fidèle à vos convictions politiques. La preuve est faite : On peut être un vrai Libéral, être pour le vrai développement durable et surtout être capable de prendre une position ferme à cet égard sans que cela soit incompatible.

L'histoire retiendra de vous que vous êtes un homme de convictions, un digne fils de ces femmes et hommes aux valeurs libérales profondes qui ont fait la Révolution tranquille et mener le Québec sur la voie du modernisme et de la liberté tout en en forgeant une société distincte qui se veut toujours comme telle d'ailleurs.

Je vous fais une prédiction : Votre place sur la scène politique et sociale du Québec n'est pas disparue car vous êtes voué à un grand avenir. Pourquoi ? Parce qu'il vous reste beaucoup à donner et que l'État a besoin de vous... plus, le Québec a besoin de politicien comme vous pour avancer dans la bonne direction vers un avenir meilleur que ce que certains néo conservateurs actuels proposent. Les hommes et les femmes de votre trempe sont un précieux atout pour notre société.

Bon courage et surtout ne lâchez pas car rien ne sera évident pour vous dorénavant avec tous ces détracteurs qui s'annoncent déjà... mais ça vous le savez. Avec la feuille de route qui est la vôtre, les Québécoises et Québécois n'ont pas à être inquiets... vous saurez vous défendre et travailler dans le sens de leurs vrais intérêts.

Bravo encore !

Sincèrement,

---

**Yvan Bastrash,**

## SECTION 3

### Mémoire

Au moment même où, le 27 février 2006, monsieur Claude Béchar, ministre du Développement économique remplaçait au MDDEP monsieur Mulcair, limogé de l'environnement depuis peu, les dirigeants gaziers et leurs alliés du monde des affaires s'activaient en fond de scène dans la lutte que se livrent les différentes formes d'énergie pour se tailler une place au Québec afin de satisfaire leurs actionnaires et leurs visée expansionnistes.

En effet, depuis quelques années déjà les chefs de file du gaz sonnaient la charge du lobby pro gaz et pro augmentation des tarifs d'électricité afin de devenir plus concurrentiel. Différentes déclarations ont été faites à ce propos lors de différentes interviews, colloques, conférences où encore lors de la Commission parlementaire sur l'énergie à Québec<sup>1a</sup>. Voici à ce sujet, un extrait de ce qu'on rapportait des propos du président de Gaz Métro, Robert Tessier dans le journal Les Affaires :

*Selon M. Tessier, l'utilisation massive de l'électricité pour le chauffage est une "aberration", puisque ce n'est pas une bonne utilisation de cette source d'énergie. L'électricité devrait être réservée à des utilisations plus stratégiques, comme l'éclairage et l'alimentation des moteurs, ou plus rentables, comme l'exportation. C'est d'ailleurs ce qui se fait généralement en Amérique du Nord.*

*C'est ainsi que le gaz naturel compte pour 29 % du bilan énergétique de l'Ontario, alors qu'il ne comble que 13 % des besoins en énergie du Québec. À l'inverse, l'électricité compte pour 36 % du bilan énergétique du Québec, alors qu'elle ne satisfait que 13 % des besoins en énergie de l'Ontario. Dans certaines régions et villes des États-Unis, le gaz est le combustible pour la presque totalité des maisons.*

C'est ce qu'a affirmé en substance Robert Tessier, président et chef de la direction de Gaz Métro, au cours d'une récente conférence devant l'Association des diplômés de l'École Polytechnique de Montréal<sup>2</sup>

Ce que monsieur Tessier oublie de dire c'est qu'il est normal et non "aberrant" ou "absurde" que les citoyens et citoyennes du Québec paient moins cher qu'ailleurs leur électricité, qu'il utilise d'avantage cette forme d'énergie puisque c'est leur "or bleu" à eux, qu'il y en a en abondance sur leur territoire, que c'est l'énergie la plus propre, que les projets de développement ne manquent pas<sup>3</sup> et que **Hydro-Québec est le principal producteur d'électricité en Amérique du Nord<sup>3</sup>. De surcroît, il est le quatrième producteur mondial d'électricité derrière les É.-U., le Brésil et la Russie.** Tout cela sans oublier que le Canada est le **deuxième producteur mondial d'hydroélectricité** après les É.-U. et ce, grâce au Québec<sup>4</sup> où la progression vers le sommet est en constante progression dans ce secteur. En effet, selon le MDDEP, le Québec serait actuellement troisième au monde en production d'hydroélectricité<sup>5</sup>. Le Québec, via Hydro-Québec International, possède l'une des expertises les plus recherchée dans le monde lors de l'installation de barrages hydro-électriques<sup>5</sup>.

Autre oublie de monsieur Tessier : Ailleurs, dans beaucoup de provinces canadiennes comme l'Ontario, les Provinces maritimes, l'Alberta etc. ; dans les États de la Nouvelle-Angleterre, l'État de New York etc., l'hydroélectricité est soit absente ou presque, soit insuffisante ou encore limité dans ses possibilités de développement. C'est ce qui explique que par nécessité vitale il se dirige vers d'autres sources d'énergie et cela de façon plus importante qu'au Québec. De plus, dans les régions où il y a de fortes industries lourdes ou manufacturières comme l'Alberta et l'Ontario, la forte demande d'énergie fait que l'hydroélectricité ne peut et ne pourrait répondre de toutes façons à tous leurs besoins.

Serait-il logique de demander aux Albertains, qui ont, pétrole et gaz en abondance sous leurs pieds<sup>6</sup>, de payer cette énergie aussi cher que nous et d'utiliser d'autres formes d'énergie non suffisamment disponibles pour eux, surtout à coûts raisonnables, ? Poser la question c'est y répondre.

Est-il raisonnable, logique et sain, sous prétexte de la nécessité d'une diversification de ses sources d'approvisionnement, de favoriser l'importation d'une énergie fossile polluante de l'étranger, de Pays ou régions aussi peu stables et démocratiques que la Russie et le Moyen-Orient alors que l'Ouest canadien est là, disponible et répond aux besoins du Québec depuis des décennies? En cas de souveraineté du Québec, aucune des parties n'a intérêt à se priver des ressources ou revenus apportés par l'autre depuis tant d'années par des liens commerciaux étroits.

Enfin est-il raisonnable, logique et sain de favoriser d'avantage la filière gazière à outrance, même si c'est la source d'énergie la moins polluante dans cette catégorie? Tout cela au détriment d'une source d'énergie reconnue propre mondialement comme l'hydroélectricité<sup>7</sup>. Sans négliger le fait que le processus d'extraction, de liquéfaction, de transport et de regazéification du gaz est très polluant en CO<sup>2</sup> pour l'ensemble de la planète. Comprendons bien, si le Québec actuellement comble 13 % de ses besoins énergétiques en gaz et qu'il passait, par exemple, à 26 % suite à une augmentation importante des tarifs d'électricité additionné à l'implantation des deux futurs ports méthaniers ça changerait la donne. Effectivement, cela doublerait la pollution dégagée de A à Z par tout le procédé de traitement du gaz et du GNL. Serait-on plus avancé pour le taux de GES dans l'air ? Non, bien sûr ! Pourquoi passer de l'électricité, une énergie propre au **taux d'efficacité**<sup>8</sup> reconnu de **100%** à une énergie comme le gaz, énergie polluante surtout de par son processus industriel et dont le **taux d'efficacité énergétique**<sup>8</sup> qui, dans le meilleur des cas, atteint seulement **93 à 95 %**, même avec les installations les plus récentes ?

Le chauffage au mazout (l'huile à chauffage et non bunker) est-il si polluant que le dit l'industrie gazière? De récentes études effectuées par le Brookhaven Laboratory Institute<sup>9</sup> ont démontrées qu'un système au mazout récent et bien ajusté ne produit pas plus de 5 onces de suie par année! De plus, par rapport à un système au gaz naturel, un système au mazout ne produit pas plus de CO<sub>2</sub> à l'usage<sup>9</sup>. Loin de moi l'idée d'encourager l'usage du mazout mais il y a lieu de s'interroger sérieusement tout de même sur les propos tenus par l'industrie du gaz. Le gaz naturel pourrait remplacer le mazout lourd, appelé communément "bunker", entend-t-on aussi dire des bonzes de l'industrie gazière, rien de moins sûr... Il faut bien comprendre que le mazout lourd étant le dernier résidu du raffinage du pétrole avec lequel il n'y a rien à faire et qui est donc classé comme très polluant... bien les pétrolières le donnent ou presque pour s'en défaire. À moins de légiférer pour en interdire sa combustion commerciale et obliger les pétrolières à le brûler en respectant l'environnement, il sera toujours moins cher que tous les autres combustibles.

Il faut aussi se rappeler que c'est lors de cette même commission parlementaire sur l'avenir de l'énergie au Québec<sup>1b</sup> à l'automne 2005 dont je parlais en début de mémoire, que monsieur Pierre Corbeil, ministre des Ressources naturelles et de la Faune et président de la dite commission, a fait siennes les visées du gaz. En effet, en adoptant à toutes fins pratiques le leitmotiv de l'industrie du gaz, i.e. "Mettre la bonne énergie à la bonne place"<sup>1a</sup> et <sup>1b</sup> dans la philosophie énergétique du Québec le ministre ouvrait une porte aux lobbys gaziers. Enfin, le ministre Corbeil, en affirmant avec vigueur à son tour que l'augmentation des coûts d'électricité était une demande justifiée et nécessaire, que cette forme d'énergie de toute façon n'était pas la meilleure pour le chauffage, bien la table était mise pour les compagnies gazières au Québec et leurs projets de ports méthaniers. Des augmentations tarifaires ont d'ailleurs déjà été demandé par Hydro-Québec à la Régie de l'énergie en 2006 et accordées en 2007<sup>10</sup>.

Au même moment où lors d'une visite à Boston l'ex-ministre Mulcair se faisait une tête sans pression extérieure sur ce qu'est véritablement un port méthanier, la filière gazière roulait avec la pédale à gaz à fond dans les coulisses du parlement et ailleurs. Ça urgeait et ça urge encore surtout que le projet de Trans-Canada à Cacouna possède quelques mètres d'avance, quelques mètres cubes de gaz, pourrait-on dire...

C'est à tout cela et à beaucoup d'autres choses sans doute que pensait l'ex-ministre Mulcair lorsqu'il a exprimé son opposition à Rabaska...

M. Mulcair avait été un des premiers à mettre en marche le processus de mis au rancart de la centrale Thermique du Suroît, (produire de l'électricité en brûlant du gaz nature). M. Bertrand, le chef de cabinet du premier ministre et ancien cadre de l'industrie gazière tenait beaucoup à l'aboutissement de ce projet, rappelle-t-on dans les milieux journalistiques généralement bien informés.

C'est cependant un autre projet industriel, basé aussi sur le gaz, qui a accéléré la suite des événements dans l'affaire Mulcair. Le projet Rabaska a beaucoup joué dans la suite des choses... de l'aveu même de l'ex-ministre.

Monsieur Mulcair, en démissionnant comme ministre, a fait sien le proverbe qui dit :

“On peut amener un cheval à l'abreuvoir mais on ne peut le forcer à boire”.

Il ne voulait pas du projet Rabaska, il a préféré partir et je partage soutiens son choix.

---

**Yvan Bastrash**



# Références

## Sites web ou autres

- (1a) <http://www.assnat.qc.ca/fra/37Legislature2/Projets-loi/etat-051.htm#et06f052>
- (1b) <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2006C46F.PDF>
- (2) *Journal Les Affaires, Actualité et analyse, samedi 13 mai 2006, p. 12*  
*Jean-Paul Gagné,*
- (3) <http://www.mddep.gouv.qc.ca/changements/vehicule/index.htm#atouts>
- (4) Agence internationale de l'énergie, Key Word Energy Statistics 2004 et Ressources naturelles Canada
- (5) [http://www.hydroquebec.com/publications/fr/plan\\_strategique/2002-2006/pdf/p\\_s\\_2002-2006\\_intro.pdf](http://www.hydroquebec.com/publications/fr/plan_strategique/2002-2006/pdf/p_s_2002-2006_intro.pdf)  
p. 10
- (6) [http://www.iir.gov.ab.ca/international\\_relations/documents/French-2005FINAL.pdf](http://www.iir.gov.ab.ca/international_relations/documents/French-2005FINAL.pdf)  
[http://www.lactualite.com/economie/article.jsp?content=20060906\\_163144\\_5904](http://www.lactualite.com/economie/article.jsp?content=20060906_163144_5904)
- (7) [http://www.hydroquebec.com/investir/clean\\_energy.html](http://www.hydroquebec.com/investir/clean_energy.html)
- (8) <http://www.protegez-vous.qc.ca/cahiers/statique/cahiers10.html>  
[http://www.aee.gouv.qc.ca/section2/comp\\_couts.asp](http://www.aee.gouv.qc.ca/section2/comp_couts.asp)
- (9) <http://www.lemazout.ca/fr/faq.php>  
<http://209.85.165.104/search?q=cache:OwZf0lJy3KwJ:www.ohili.org/oilheatInfo.html+Brookhaven+Laboratory+Institute+fuel+heating+emissions+characteristics&hl=fr&gl=ca&ct=clnk&cd=1>
- (10) <http://www.cyberpresse.ca/article/20060419/CPACTUALITES/60419001/0>

## SECTION 4

### Réflexion

#### Lettre ouverte aux quotidiens

**Heureusement... le Québec a changé et c'est pour ça qu'il y a de l'opposition.**

**On ne s'oppose pas pour s'opposer car ce n'est une mode ou un sport. La population du Québec a autres choses à faire. Non, que ce soit dans le projet Rabaska ou autre, la population, veut être entendue et surtout écoutée... c'est tout ! C'est ça la démocratie participative !**

Dans différents articles parus au cours des derniers mois, des analystes, observateurs de la scène économique éditorialistes, anciens ministres et même un ancien premier ministre ont déploré vivement qu'une certaine «mécanique» paralysante frisant la «tyrannie» bloque différents projets économiques au Québec. Cette dynamique, négative selon eux, empêche le Québec tout entier de prospérer.

Le Québec a heureusement changé depuis l'ère Duplessis. Il est peut-être fini le temps où on élisait un gouvernement tous les quatre ans en le laissant gouverner avec un chèque en blanc par la suite et ce, sans mot dire. Terminée aussi l'époque où n'importe lequel promoteur de tout acabit se présentait avec un projet enrobé de ruban rose publicisé à coup de millions \$ de pub en se disant que les gens n'y verraient que du feu.

Le peuple du Québec d'aujourd'hui, et c'est de plus en plus vrai aussi ailleurs dans le monde, a compris ce que représente sa force réelle et le rôle qu'elle peut jouer entre les élections surtout après avoir été échaudé par différentes magouilles entourant certains événements ou projets. Les exemples : Expo 67, Stade olympique, dernières années des Expos à Montréal, Québec 1984, l'éléphant blanc de Mirabel, référendum de 1995. Que dire maintenant de la vente du mont Orford à des gens un peu trop près du pouvoir en place ou encore de l'ex-maire Jean Garon qui a avoué avoir écrit sa résolution pro-Rabaska en collaboration étroite avec le promoteur ? Que dire, enfin, des tergiversations et tractations au goût douteux qui ont entouré le choix du lieu et les coûts d'implantation du nouveau CHUM à Montréal ? Ces projets auraient-ils vu le jour ou à tout le moins de cette manière si les Québécois avait été aussi vigilants qu'ils ne le sont aujourd'hui ?

Trop souvent, la population est restée avec l'impression très forte, pour ne pas dire la certitude, qu'on ne lui disait pas toute la vérité, bref qu'elle se faisait carrément avoir. Elle ne veut plus être muselée par des lois coercitives non clairement justifiées et expliquées. Elle désire encore moins être endormie par des promesses ronflantes de projets remplis de folies de grandeur pour le bénéfice de quelques actionnaires ou politiciens en mal de vedettariat. Pour ce faire, elle ne se gêne pas pour signifier pacifiquement, haut et fort, son opposition à tout ce qui ne répond pas à ses valeurs et à ses besoins profonds.

C'est un privilège et un honneur d'être choisi par ses concitoyennes et concitoyens, mais cela ne donne pas le droit de faire ce qu'on veut, quand et comme on veut. Les politiciens doivent se rappeler qu'ils sont au service du peuple et non le contraire.

Quelle solution alors, me direz-vous ? Au moins celle-ci : les élus ont tout intérêt à mettre en place de vrais mécanismes de consultations et d'informations justes et équitables pour toutes et tous. Ils devront être libres de toute intervention politique (exemple d'erreur : l'intervention du ministre Béchard en faveur de Rabaska et ce, avant même les audiences du BAPE), libres aussi de toutes pressions financières indues venant des lobbys. La confiance et la transparence doivent être les valeurs de référence absolues.

Les gens veulent être écoutés et non seulement entendus par les élus et autres décideurs de notre société. Il est très rafraîchissant qu'on en soit arrivé là. Il en découle inévitablement des décisions plus éclairées répondant mieux aux aspirations profondes et légitimes de la population.

Cette nouvelle prise de conscience populaire est une valeur ajoutée à la démocratie et au développement économique (par ricochet), mais non un frein à ce dernier. Le développement est essentiellement sociétal et durable, on ne saurait le confondre avec la croissance pure et simple.

Merci de votre Attention,

---

**Yvan Bastrash,**

## SECTION 5

### Rabaska

#### Position du Parti Québécois

**Le projet débattu au Conseil national du Parti québécois sur l'environnement tenu les 28 et 29 octobre 2006 à Québec**

Les promoteurs du projet Rabaska veulent établir un terminal méthanier à Lévis

Le projet de terminal méthanier Rabaska a été débattu samedi au Conseil national du Parti québécois où deux visions ont été défendues.

Le PQ de la capitale nationale a proposé de ne pas se contenter des conclusions du BAPE avant d'autoriser la construction d'un terminal méthanier à Lévis.

Cette proposition suggère la réalisation d'études indépendantes sur la protection des personnes et des résidences ainsi que sur la fluidité du transport maritime.

On propose également la réalisation d'études sur l'évaluation des besoins énergétiques du Québec.

Cette proposition va beaucoup plus loin que celle des péquistes de Chaudière-Appalaches qui suggèrent uniquement d'attendre les conclusions du BAPE avant de prendre position.

Enfin, les deux propositions ont été fondues en une seule qui englobe tous les projets de ports méthaniers au Québec. La nouvelle proposition a donné le texte suivant qui a été voté à forte majorité :

*«Un gouvernement du Parti Québécois s'assurera que des études, concernant l'évaluation des véritables besoins énergétiques du Québec, la sécurité des personnes et des résidences, la protection de la riche zone patrimoniale et naturelle que représentent le fleuve Saint-Laurent et les basses terres du Saint-Laurent ainsi que la fluidité du transport maritime et des bateaux de croisière, ont été faites de façon indépendante et concluante puis soumise au processus démocratique du BAPE (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement)\* avant d'avaliser toute décision permettant l'implantation de ports méthaniers le long du fleuve Saint-Laurent».*

*\* Ce texte n'est pas encore inscrit au programme du Parti et fera l'objet d'une révision non pas dans son esprit, ni dans sa forme mais dans sa terminologie grammaticale.*

## **SECTION 6**

### **AFFAIRE MULCAIR**

**Documents de référence**

**Dossier de presse et autres**

## **Départ de Thomas Mulcair**

**Les opposants à Rabaska doutent maintenant de l'indépendance du BAPE**

Saint-Pierre, Marc

**Le départ forcé de Thomas Mulcair a de quoi soulever un questionnement sur l'indépendance réelle dont pourront disposer les commissaires du BAPE quand il s'agira d'examiner le projet Rabaska, estime le porte-parole de l'Association pour la protection de l'environnement de Lévis (Appel), Jacques Levasseur.**

"Je pose la question. Ces gens, les commissaires du BAPE, sont nommés par le premier ministre. Ils savent déjà que l'opinion de celui-ci est favorable au projet. Et là, ils ont en plus un geste concret : le ministre de l'Environnement a été congédié parce qu'il ne partageait pas les vues de Stéphane Bertrand, chef de cabinet de M. Charest et ex-dirigeant de Gaz Métro, sur le projet Rabaska", a noté M. Levasseur, lors d'un entretien, hier.

"Ça commence à être gros", a-t-il ajouté, affirmant que le départ de M. Mulcair est "l'aboutissement d'un processus". Comme étapes du processus, M. Levasseur souligne une résolution municipale de l'époque du maire Garon qui, selon lui, aurait été rédigée par le développeur, l'actionnaire SNC-Lavalin - qui élabore l'étude d'impact - et le gouvernement Charest, qui juge recevable ladite étude en ignorant la réglementation beaumontoise.

"À en mettre trop ainsi, il arrive un moment où on donne la nausée", a observé M. Levasseur.

**Selon des sources citées par LE SOLEIL hier, le Suroît d'abord, puis Rabaska, ont pesé lourd dans le passif de M. Mulcair, ne serait-ce que parce que le chef de cabinet du premier ministre avait à coeur ces projets.**

Pour le porte-parole des opposants lévisiens au port méthanier, le récent sondage de Léger Marketing est à passer aussi dans le crible du questionnement.

Réalisé en février auprès d'un millier de résidants de Lévis, de Beaumont et de l'île d'Orléans, le sondage a établi que 70 % des Lévisiens sont d'accord avec le projet de 840 millions \$.

"Ce sondage effectué au compte du promoteur a touché 400 des 126 000 habitants de Lévis, en prenant soin de diluer l'avis des gens du secteur visé avec celui de la population vivant dans les secteurs éloignés, donc moins concernée et moins critique", a noté M. Levasseur.

Selon le même coup de sonde, 54 % des résidants de Beaumont et 57 % de ceux de l'île d'Orléans sont contre.

MStPierre@lesoleil.com

Catégorie : Actualités

Taille : Court, 267 mots

## **Mulcair: des réactions**

### **Une crainte de Jean Charest**

Il est clair que Jean Charest craint de voir son image éclipsée par un ministre vigoureux, combatif et plus fort que lui. Un Philippe Couillard suffit! Pour le moment, se débarrasser de M. Couillard serait catastrophique pour le gouvernement libéral et pour le Parti libéral. Alors, mieux vaud tasser Thomas Mulcair. Yves Séguin a déjà été rejeté, de même que Pierre Paradis, autre personnalité forte qui pourrait porter ombrage au petit boss sans envergure qu'est Jean Charest. M. Mulcair n'était pas un ministre sans reproches. Mais s'occuper de l'environnement dans un gouvernement comme celui de Jean Charest, c'est une mission presque impossible. L'environnement n'est assurément pas la préoccupation principale de M. Charest. J'ai peur pour l'avenir des générations futures!

Jean-Serge Baribeau

### **Erreur stratégique**

En retirant le ministère du Développement durable à Mulcair, M. Charest vient de faire une autre erreur stratégique: il vient de se mettre à dos le nombre grandissant de citoyens verts. Pour les écologistes, il est évident que M. Mulcair avait les mains attachées par les politiques libérales. Il était l'homme de la situation qui comprenait les enjeux et amorçait une véritable transformation des mentalités chez les durs à cuire de la consommation à outrance. Mais qui veut avoir de l'air pur quand c'est si bon de respirer l'odeur de l'argent?

André Boulanger

### **Personne ne va pleurer**

Je veux répondre aux défenseurs de Thomas " je suis écolo pour le titre " Mulcair. Ce défenseur du développement durable (sic) poussait pour ajouter un pont vers Montréal. Aucun vrai vert ne va pleurer le départ de cet opportuniste. Il est plus facile de japper fort contre les autres que de prendre des décisions qui ont un impact dans notre entourage politique. Le départ de cet anglophone heurte sûrement ses pairs. Mais il ne faut pas négliger les inconditionnels du mono-voiturage qui perdent également un allié. (...)

Olivier Archambault

Catégorie : Éditorial et opinions

Taille : Court, 242 mots

Il faut aussi dire que Mme Thériault a le double avantage d'être une femme et de représenter la région de Québec, où la partie s'annonce difficile pour les libéraux lors des prochaines élections. L'ancien ministre des Ressources naturelles, Sam Hamad, a vainement espéré que ces préoccupations électorales lui vaudraient aussi un retour en grâce, mais il doit maintenant avoir compris qu'il est temps pour lui de penser à réorienter sa carrière.

Pour reprendre les termes utilisés par le bureau du premier ministre, le «léger réajustement» d'hier reporte à plus tard le remaniement qui permettra à M. Charest de former l'équipe qu'il entend soumettre au jugement des électeurs.

Il a un peu exagéré en parlant d'un caucus «qui regorge de talent», mais il y a sur les banquettes arrière quelques députés qui pourraient surprendre, quand ceux qui ont décidé de ne pas solliciter un nouveau mandat pourront être écartés sans faire d'histoire.

En attendant, M. Charest peut raisonnablement espérer que l'élection d'un gouvernement conservateur à Ottawa a suffisamment modifié le paysage politique pour lui permettre de garder cette cartouche en réserve.

Catégorie : La Une; Actualités

Sujet(s) uniforme(s) : Ministères et ministres; Partis politiques; Routes, autoroutes et ponts

Type(s) d'article : Article

Taille : Moyen, 533 mots



Radio-Canada

Terminal méthanier

**Thomas Mulcair s'oppose à l'établissement du terminal à Lévis**

Mise à jour le mercredi 29 mars 2006, 16 h 50 .

L'ex-ministre Thomas Mulcair

L'ex-ministre du Développement durable et de l'Environnement, Thomas Mulcair, sort de son mutisme pour la première fois depuis son congédiement du cabinet Charest.

Lors d'un débat portant sur l'avenir énergétique du Québec à l'Université Laval, Thomas Mulcair a dénoncé le projet de construction d'un terminal méthanier à Lévis.

Il croit que les choix énergétiques du Québec doivent être révisés en privilégiant notamment l'énergie géothermique et l'utilisation de l'hydrogène, plutôt que le gaz. L'ex-ministre, qui a visité le port méthanier de Boston quelques semaines avant son départ du cabinet Charest, dit avoir acquis la conviction qu'il ne faut pas réaliser le projet Rabaska.

« Lorsqu'on compare le site avec ce qui peut exister par exemple proche d'une ville comme Boston et ce que ça exige comme sécurité, ce serait extrêmement troublant et pour la navigation commerciale et pour les plaisanciers sur le fleuve de le faire à cet endroit », dit-il.

**Le député de Chomedey prédit que ce projet de 840 millions de dollars ne se réalisera pas à Lévis, malgré l'appui manifeste de son gouvernement. Il confirme que cette position est l'une des causes de son congédiement du Conseil des ministres.**

**Les propos du député Mulcair ont visiblement ébranlé l'un des promoteurs du projet, Gaz Métro. La vice-présidente de Gaz Métro, Sophie Brochu, qui participait au débat à l'Université Laval, a reproché au député de ne pas attendre l'évaluation des organismes réglementaires avant de se prononcer.**

De leur côté, les comités de citoyens opposés au projet Rabaska sont soulagés, mais ils ne crient pas victoire. Le porte-parole des opposants, Yves Saint-Laurent, demande au nouveau ministre du Développement durable, Claude Béchard, de suivre l'exemple de son prédécesseur:

« On invite M. Béchard à rencontrer les opposants, pas juste les promoteurs, d'aller visiter des ports méthaniers, de visiter des communautés qui devaient recevoir des ports méthaniers et peut-être, après avoir étudié le dossier, qu'il va venir avec la même conclusion que M. Mulcair », dit-il.

*Marie-Andrée Brassard explique la prise de position de l'ex-ministre Mulcair*

[http://www.radio-canada.ca/regions/Quebec/2006/03/29/010-mulcair\\_rabaska.shtml](http://www.radio-canada.ca/regions/Quebec/2006/03/29/010-mulcair_rabaska.shtml)

Radio-Canada

Mise à jour le mercredi 29 mars 2006 à 22 h 49

### **Port méthanier à Lévis**

#### **Thomas Mulcair est contre le projet**

Marie-Andrée Brassard explique la prise de position de l'ex-ministre Mulcair  
Le résumé de Sébastien BovetDernières nouvelles

L'ex-ministre du Développement durable et de l'Environnement, Thomas Mulcair, sort de son mutisme pour la première fois depuis son congédiement du Cabinet Charest.

Lors d'un débat portant sur l'avenir énergétique du Québec à l'Université Laval, Thomas Mulcair a dénoncé le projet de construction d'un terminal méthanier à Lévis.

Il croit que les choix énergétiques du Québec doivent être révisés en privilégiant notamment l'énergie géothermique et l'utilisation de l'hydrogène, plutôt que le gaz.

L'ex-ministre, qui a visité le port méthanier de Boston quelques semaines avant son départ du Cabinet Charest, dit avoir acquis la conviction qu'il ne faut pas réaliser le projet Rabaska.

« Lorsqu'on compare le site avec ce qui peut exister, par exemple, proche d'une ville comme Boston et ce que ça exige comme sécurité, ce serait extrêmement troublant et pour la navigation commerciale et pour les plaisanciers sur le fleuve de le faire à cet endroit », dit-il.

Le député de Chomedey prédit que ce projet de 840 millions de dollars ne se réalisera pas à Lévis, malgré l'appui manifeste de son gouvernement. Il confirme que cette position est l'une des causes de son congédiement du Conseil des ministres.

Les propos du député Mulcair ont visiblement ébranlé l'un des promoteurs du projet, Gaz Métro. La vice-présidente de Gaz Métro, Sophie Brochu, qui participait au débat à l'Université Laval, a reproché au député de ne pas attendre l'évaluation des organismes réglementaires avant de se prononcer.

De leur côté, les comités de citoyens opposés au projet Rabaska sont soulagés, mais ne crient pas victoire. Le porte-parole des opposants, Yves Saint-Laurent, demande au nouveau ministre du Développement durable, Claude Béchar, de suivre l'exemple de son prédécesseur.

« On invite M. Béchar à rencontrer les opposants, pas juste les promoteurs, d'aller visiter des ports méthaniers, de visiter des communautés qui devaient recevoir des ports méthaniers et peut-être, après avoir étudié le dossier, qu'il va venir avec la même conclusion que M. Mulcair », a-t-il dit.

[http://www.radio-canada.ca/nouvelles/regional/modele.asp?page=/regions/Quebec/2006/03/29/010-mulcair\\_rabaska.shtml](http://www.radio-canada.ca/nouvelles/regional/modele.asp?page=/regions/Quebec/2006/03/29/010-mulcair_rabaska.shtml)

**SRC Télévision - Le Téléjournal / Le Point**

Mercredi, 29 mars 2006 - 22:00 HNE

[- L'ex-ministre Thomas Mulcair écorche les projets et les méthodes de son gouvernement. THOMAS MULCAIR (DÉPUTÉ PLQ, CHOMEDEY) : À mon sens, Rabaska est exactement ce genre de projet-là où on essaie de forcer sur]

Animateur(s) : BERNARD DEROME

BERNARD DEROME (LECTEUR) :

- L'ex-ministre Thomas Mulcair écorche les projets et les méthodes de son gouvernement.

THOMAS MULCAIR (DÉPUTÉ PLQ, CHOMEDEY) :

À mon sens, Rabaska est exactement ce genre de projet-là où on essaie de forcer sur une population locale un projet dont ils ne veulent pas. -

Autre sujet controversé, à Québec, l'ancien ministre Thomas Mulcair, de l'Environnement, prend pour prétexte le projet de construction d'un port méthanier à Lévis pour se livrer un peu plus à propos des malaises qui régnaient entre lui et l'entourage de Jean Charest. Le député de Chomedey, qui pense que le projet ne pourra voir le jour à Lévis, ajoute qu'il ne s'agit là qu'un exemple des conflits qui ont ultimement mené à son départ lors du remaniement de la fin février. Explications : Sébastien Bovet.

SÉBASTIEN BOVET (JOURNALISTE) :

Du temps qu'il était ministre, Thomas Mulcair n'avait pas la réputation d'éviter les caméras. Mais depuis un mois, depuis son exclusion du conseil des ministres, il est un fantôme médiatique. C'est à l'université Laval, à Québec, dans un débat sur l'avenir énergétique du Québec, que nous l'avons trouvé.

THOMAS MULCAIR (DÉPUTÉ PLQ, CHOMEDEY) :

Tournons-nous directement, donc, vers la thèse d'aujourd'hui...

SÉBASTIEN BOVET (JOURNALISTE) :

Si l'emploi du temps a changé pour l'ex-ministre, l'homme, lui, est le même. Il dit ce qu'il pense.

THOMAS MULCAIR (DÉPUTÉ PLQ, CHOMEDEY) :

Moi, j'ai acquis la conviction que le projet Rabaska ne verra pas le jour là où il est projeté.

SÉBASTIEN BOVET (JOURNALISTE) :

C'est un crochet du droit au gouvernement qui voit le projet de port méthanier sur la rive Sud du Saint-Laurent, près de Québec, d'un bon oeil. Mais l'investissement prévu de 840 millions de dollars provoque beaucoup d'opposition dans la population. C'est cette opposition qui, selon M. Mulcair, mènera à l'abandon du projet. C'est aussi son opposition à Rabaska qui a mené, selon lui, à son exclusion du cabinet.

THOMAS MULCAIR (DÉPUTÉ PLQ, CHOMEDEY) :

C'est un de plusieurs dossiers qui, depuis le mois d'août 2005, ont rendu extrêmement difficile de travailler comme ministre du Développement durable.

SÉBASTIEN BOVET (JOURNALISTE) :

Thomas Mulcair ne va pas plus loin, ne nomme pas le projet du mont Orford comme irritant. Mais clairement, ses relations avec Jean Charest n'étaient plus au beau fixe.

THOMAS MULCAIR (DÉPUTÉ PLQ, CHOMEDEY) :

Ce n'était pas une vision qui était partagée par l'ensemble des gens avec lesquels je devais interagir. Ça a mené à des conflits.

JEAN CHAREST (PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC) :

M. Mulcair ne m'a jamais exprimé ce point de vue-là. Non, il m'a jamais dit qu'il était contre Rabaska. Il avait des réserves comme ministre.

SÉBASTIEN BOVET (JOURNALISTE) :

Thomas Mulcair affirme qu'en disant publiquement ce qu'il pense, il ne fait que son travail de député. Il pourra juger de la réaction de ses collègues à la prochaine séance du caucus du Parti libéral, une réunion hebdomadaire à laquelle il n'a pas participé depuis qu'il n'est plus ministre. Sébastien Bovet, Radio-Canada, Québec.

Le Soleil  
La Une, vendredi 31 mars 2006, p. A2

**Projet de port méthanier à Lévis  
"On m'a fait taire", dit l'ancien ministre Mulcair**

PC

**Montréal - L'ancien ministre de l'Environnement, le député libéral Thomas Mulcair, a déclaré hier qu'on avait tenté de le "faire taire" sur le projet de port méthanier à Lévis et que sa position sur la privatisation du Mont-Orford avait été "la goutte qui a fait déborder le vase".**

En entrevue au réseau TVA hier, M. Mulcair a soutenu que les dossiers du port méthanier Rabaska, et surtout du parc du Mont-Orford, lui avaient coûté son poste. Il a été démis de ses fonctions à la fin de février par le premier ministre Jean Charest, qui l'a remplacé par Claude Béchard. Depuis, M. Mulcair a dit qu'il n'avait pu reparler à son chef.

"C'est la goutte qui a fait déborder le vase", a-t-il commenté à propos de sa position dans la controverse sur la privatisation du mont situé dans le parc national.

Contrairement à ce que certaines sources gouvernementales avaient indiqué plus tôt en mars, l'ancien ministre soutient n'avoir jamais approuvé le projet. Il a plutôt affirmé qu'il avait partagé "des solutions" avec ses collègues.

"C'est une question de principe, a-t-il assuré. Dans Orford, j'étais plus que prêt à trouver des solutions. Mais j'ai refusé de signer un mémoire au Conseil des ministres (pour soumettre le projet)."

**Par ailleurs, il a indiqué qu'on avait voulu obtenir son silence dans un autre enjeu litigieux, l'implantation à Lévis d'installations permettant d'accueillir des cargos qui transborderaient leur chargement de méthane, du gaz naturel liquéfié. Mais des visites dans des terminaux similaires à Boston et dans l'État du Maine avaient convaincu M. Mulcair qu'il ne fallait pas réaliser ce projet, en raison de problèmes de sécurité.**

**"Il y avait de fortes pressions pour que je ne sorte pas ce que je viens de vous dire sur Rabaska (...), a-t-il lancé au journaliste, en faisant référence à ses visites. On m'a fait taire là-dessus."**

Enfin, il a déploré n'avoir pu reparler à son chef depuis son éviction.

"Il n'a pas le temps de me parler, a-t-il expliqué en disant être surpris. C'est très difficile pour moi d'enlever huit ans d'amitié (avec Jean Charest). C'est toujours le chef du Parti, et ma loyauté est inébranlable envers le Parti."

Illustration(s) :

M. Mulcair n'a par ailleurs jamais approuvé le projet controversé du Mont-Orford.

Catégorie : Actualités  
Taille : Court, 282 mots

## **Mulcair croit que le projet **>Rabaska<** ne verra pas le jour à l'est de Lévis**

**QUEBEC (PC) \_ L'ex-ministre du Développement durable et de l'Environnement, Thomas Mulcair s'est dit convaincu, hier (mercredi), que le projet **>Rabaska<**, à l'est de Lévis, ne verra pas le jour.**

**Redevenu simple député depuis un mois, M. Mulcair a déclaré que le projet de port méthanier **>Rabaska<** de 850 millions \$, projeté par le consortium Gaz Métro, Gaz de France et Enbridge, est "un exemple classique d'un projet qu'on veut imposer du haut vers le bas".**

**D'après lui, le projet **>Rabaska<** ne verra pas le jour là où il est projeté". Il a fait cette déclaration au cours d'un débat portant sur la sécurité énergétique, durant lequel le port méthanier a pratiquement monopolisé toutes les discussions.**

**Tant pour les questions juridiques que d'acceptation sociale et de sécurité, **>Rabaska<** n'est "pas approprié là où il est souhaité", selon M. Mulcair.**

**Des visites à Boston et dans l'Etat du Maine l'ont convaincu qu'il ne fallait pas réaliser ce port d'importation de gaz naturel liquéfié sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, à l'entrée de la ville de Québec.**

**La sécurité qu'exige le port méthanier de Boston l'a impressionné et le rejet de trois projets dans l'Etat du Maine ont suffi à M. Mulcair pour se forger une opinion contraire aux promoteurs du terminal méthanier québécois.**

**Le député a ensuite reconnu, devant des journalistes, que c'est notamment cette position défavorable, véhiculée au Conseil des ministres, qui lui a coûté son ministère.**

**Questionné au sujet des déclarations de son ex-ministre, lors d'un autre point de presse à Québec, le premier ministre Jean Charest a affirmé que M. Mulcair ne lui avait jamais exprimé son opposition au projet. M. Charest a toutefois reconnu que son ministre de l'époque "avait des réserves".**

**Participant aussi au débat auquel assistait M. Mulcair, Sophie Brochu, vice-présidente exécutive de Gaz Métro, partenaire du projet **>Rabaska<**, n'a visiblement pas apprécié les propos de l'ancien ministre.**

**Elle a trouvé déplacé qu'il parle contre la sécurité du projet. Il appartiendra au comité d'experts de juger de la sécurité de **>Rabaska<**, d'après elle.**

**Mme Brochu s'est ensuite engagée à ce que les promoteurs respectent la décision des organismes réglementaires comme le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.**

**\*\*>Rabaska<\*\*** est actuellement analysé au BAPE, qui doit déterminer sa recevabilité avant de passer à l'étape des audiences publiques.

(LeJournaldeQuébec,NTR,BeB)

INDEX: politique environnement affaires énergie  
Nouvelles sur commande est un service de La Presse Canadienne

Journal de Québec

## **Rabaska à Lévis Inapproprié, croit Mulcair**

Annie Saint-Pierre  
Le Journal de Québec

30/03/2006 10h08

Plus libre d'expression depuis la perte de son titre de ministre de l'Environnement, Thomas Mulcair se dit convaincu que le projet Rabaska ne verra pas le jour à l'est de Lévis.

Redevenu simple député depuis un mois, M. Mulcair n'a pas tardé à livrer ses opinions personnelles sur le projet de port méthanier Rabaska de 850 millions de dollars, projeté par le consortium Gaz Métro, Gaz de France et Enbridge à l'est de Lévis.

«J'ai acquis la conviction que le projet Rabaska ne verra pas le jour là où il est projeté», a lancé l'ex-ministre de l'Environnement, hier, au cours d'un débat portant sur la sécurité énergétique du Québec, où le port méthanier a pratiquement monopolisé toutes les discussions.

**Tant pour les questions juridiques que d'acceptation sociale et de sécurité, Rabaska n'est littéralement pas approprié là où il est souhaité, dit M. Mulcair.**

«Avec ce que je sais, depuis trois ans en tant que ministre de l'Environnement, j'ai acquis cette conviction», précise le député anglophone, qui estime que c'est maintenant son rôle de faire valoir de telles idées.

### **Visite convaincante**

**C'est sa visite à Boston et dans l'État du Maine qui a convaincu M. Mulcair de ne pas réaliser ce port d'importation de gaz naturel liquéfié sur la rive du fleuve Saint-Laurent, à l'entrée de la ville de Québec.**

**La sécurité qu'exige le port méthanier de Boston l'a impressionné et le rejet de trois projets dans l'État du Maine ont suffi à M. Mulcair pour se forger une opinion contraire aux promoteurs du terminal méthanier québécois.**

«En tant qu'élus en 2006, je crois que Rabaska est un exemple classique d'un projet qu'on veut imposer du haut vers le bas», s'est-il exprimé.

Disant porter bien son prénom de Thomas, M. Mulcair doute même de l'aspect sécurité énergétique avancé par les promoteurs pour justifier l'implantation d'un terminal méthanier dans la région.

«Nous n'avons pas de réponse valable sur la réelle nécessité de cette énergie», dit le député qui a ensuite reconnu, devant des journalistes, que c'est notamment cette position défavorable, véhiculée au Conseil des ministres, qui lui a coûté son poste à l'Environnement.

### **La réplique**

Participant aussi au débat, Mme Sophie Brochu, vice-présidente exécutive de Gaz Métro, partenaire du projet Rabaska, n'a visiblement pas apprécié les propos de l'ancien ministre.

«Je trouve déplacé que vous parliez contre la sécurité du projet. Il appartiendra au comité d'experts de juger de la sécurité de Rabaska», a dit Mme Brochu.



En demandant au ministre de faire confiance aux organismes réglementaires comme le BAPE, Mme Brochu s'est ensuite engagée à ce que les promoteurs respectent la décision de ces autorités.

«Je suis d'accord que si l'on dit que le projet n'est pas recevable, on arrête et c'est tout», a-t-elle signalé.

Mise à jour: 30/03/2006 21h02

LCN

## **Rabaska**

### **Thomas Mulcair : on avait tenté de le «faire taire»**

(PC) - L'ancien ministre de l'Environnement, le député libéral Thomas Mulcair, a déclaré jeudi qu'on avait tenté de le «faire taire» sur le projet de port méthanier à Lévis et que sa position sur la privatisation du Mont-Orford avait été «la goutte qui a fait déborder le vase».

En entrevue au réseau TVA jeudi, M. Mulcair a soutenu que les dossiers du port méthanier Rabaska, et surtout du parc du Mont-Orford, lui avaient coûté son poste. Il a été démis de ses fonctions à la fin de février par le premier ministre Jean Charest, qui l'a remplacé par Claude Béchar. Depuis, M. Mulcair a dit qu'il n'avait pu reparler à son chef.

«C'est la goutte qui a fait déborder le vase», a-t-il commenté à propos de sa position dans la controverse sur la privatisation du mont situé dans le parc national.

Contrairement à ce que certaines sources gouvernementales avaient indiqué plus tôt en mars, l'ancien ministre soutient n'avoir jamais approuvé le projet. Il a plutôt affirmé qu'il avait partagé «des solutions» avec ses collègues.

«C'est une question de principe, a-t-il assuré. Dans Orford, j'étais plus que prêt à trouver des solutions. Mais j'ai refusé de signer un mémoire au conseil des ministres (pour soumettre le projet).»

**Par ailleurs, il a indiqué qu'on avait voulu obtenir son silence dans un autre enjeu litigieux, l'implantation à Lévis d'installations permettant d'accueillir des cargos qui transborderaient leur chargement de méthane, du gaz naturel liquéfié. Mais des visites dans des terminaux similaires à Boston et dans l'État du Maine avaient convaincu M. Mulcair qu'il ne fallait pas réaliser ce projet, en raison de problèmes de sécurité.**

«Il y avait de fortes pressions pour que je ne sorte pas ce que je viens de vous dire sur Rabaska (...), a-t-il lancé au journaliste, en faisant référence à ses visites. On m'a fait taire là-dessus.»

Enfin, il a déploré n'avoir pu reparler à son chef depuis son éviction.

«Il n'a pas le temps de me parler, a-t-il expliqué en disant être surpris. C'est très difficile pour moi d'enlever huit ans d'amitié (avec Jean Charest). C'est toujours le chef du parti, et ma loyauté est inébranlable envers le parti.»

*En vidéo, Paul Larocque s'entretient avec Thomas Mulcair.*

<http://lcn.canoe.com/lcn/infos/national/archives/2006/03/20060330-210229.html>

## **Le Devoir**

### **Orford: Mulcair contredit Charest**

#### **L'ex-titulaire de l'Environnement ne voulait pas d'une loi spéciale pour privatiser le parc**

**Robert Dutrisac, Louis-Gilles Francoeur**

**Édition du vendredi 31 mars 2006**

Mots clés : Québec (province), mont-orford, thomas mulcair, jean charest

L'ex-ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Thomas Mulcair, a contredit hier le premier ministre Jean Charest et son propre successeur, Claude Béchar, en déclarant qu'il n'avait jamais demandé, dans le dossier d'Orford, qu'on prépare à l'intention du conseil des ministres un mémoire justifiant le recours à une loi spéciale pour détacher le mont du parc qui porte son nom afin de sauver, grâce à un projet immobilier, le centre de ski en perte de vitesse, voire en déficit chronique de neige.

Dans une entrevue au Devoir, l'ex-ministre a précisé qu'il n'avait jamais demandé aux services de son ministère de justifier dans un mémoire au cabinet le recours à une loi spéciale après avoir été convaincu par un avis juridique, qu'il avait demandé à un procureur externe, que l'approche traditionnelle des modifications des limites par décret pouvait s'avérer un cul-de-sac.

«J'ai même ordonné qu'on ne prépare aucun mémoire portant ma signature» au sujet de cette solution, a affirmé Thomas Mulcair.

Lors de leur annonce d'une loi spéciale pour sortir le mont Orford du parc national, le premier ministre Charest et le nouveau titulaire du MDDEP avaient déclaré que cette solution avait été préconisée et affinée par Thomas Mulcair dans les semaines qui ont précédé son départ du conseil des ministres.

L'ex-titulaire de l'Environnement a clairement laissé entendre qu'il ne voulait pas privatiser une partie du parc au profit d'un promoteur immobilier, tout comme il a réitéré sans ambiguïté son opposition au projet de port méthanier Rabaska en face de Québec. Ce projet est piloté par Gaz Métro, Enbridge et Gaz de France.

L'ex-ministre a rappelé que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) avait demandé de respecter «l'intégrité» du parc national. Mais pour calmer le jeu, le BAPE avait recommandé au ministre de revoir le projet avec ses appuis sans menacer le parc pour autant.

Thomas Mulcair a précisé hier qu'une logique de développement durable commande non seulement de préserver l'intégrité d'un parc national et de ses écosystèmes mais aussi de tenir compte des vœux de la population.

L'ex-ministre a raconté qu'il avait mis le projet sur une voie de garage temporaire à la fois pour répondre aux vœux du BAPE mais aussi pour attendre le résultat du test démocratique entre tous, celui d'une élection dans la municipalité d'Orford, où les candidats s'opposaient précisément sur le sort du projet. Or, a expliqué Thomas Mulcair, le maire Pierre Rodier a remporté les élections haut la main : «Un message incontournable», a-t-il dit, dont le gouvernement doit prendre acte au lieu de tenter de vendre d'autorité une solution à la population.

«C'est un dossier qui a fait l'objet de discussions profondes», s'est-il contenté de répondre quand on lui a demandé si sa vision a pu lui coûter son poste de ministre. Mais il a ajouté ne pas voir «comment on pourrait légitimement faire primer des intérêts privés» dans un dossier où un patrimoine public de cette envergure était dans la balance. Il a même précisé avoir averti ses collègues du «tollé» que toute solution arbitraire pourrait déclencher, lui qui avait assisté aux premières loges au déferlement de la vague qui a emporté le Suroît.

**Quand on lui a demandé pourquoi il s'opposait au projet Rabaska** avant même que le BAPE ne l'ait étudié conformément à la loi -- ce que les écologistes lui avaient d'ailleurs reproché dans le dossier de l'autoroute 25 --, Thomas Mulcair a répondu qu'il n'était pas honnête de laisser aller de l'avant un promoteur pendant des mois, de convoquer une audience publique et de laisser des centaines de citoyens se mobiliser alors que tout indiquait que le projet s'acheminait vers un rejet. Il a avoué que devant un tel choix, il préférerait «ouvrir la porte à une franche discussion avec le promoteur».

Il a illustré sa pensée en rappelant qu'il n'avait pas encore accordé au projet Rabaska le certificat de conformité qu'émet le ministère à l'étude d'impacts quand les réponses du promoteur sont suffisamment claires et complètes pour justifier la tenue d'une audience publique. En somme, le projet ne lui paraissait même pas digne d'être envoyé en audiences.

Thomas Mulcair a précisé qu'après avoir visité différents sites de ports méthaniers en Nouvelle-Angleterre, y compris deux projets au Maine, il en était venu à la conclusion que le projet Rabaska était contraire aux impératifs de sécurité de la circulation maritime, commerciale et de plaisance à proximité de villes importantes comme Québec et Lévis. Il n'aurait pas hésité, a-t-il dit, à défendre son opposition à Rabaska, tout comme il a défendu la pertinence d'autres projets, comme le harnachement de la Magpie et la construction de l'autoroute 25, dont les écologistes vont contester ce matin le décret d'autorisation devant la Cour supérieure.

Thomas Mulcair a admis que «d'autres dossiers» ont pu lui attirer la grogne de certains collègues et du «bunker», notamment l'ordonnance de restauration d'un marais saccagé par un promoteur et par la Ville de Laval en août dernier.

Une réponse de Thomas Mulcair sur la volonté du gouvernement de favoriser la pénétration du gaz naturel au Québec, une priorité de la prochaine politique énergétique du Québec, laisse entendre que d'autres graves frictions s'annoncent. L'ancien ministre estime en effet que le gaz naturel doit remplacer le mazout pour réduire les émissions de gaz à effet de serre du Québec, ce qui ne sera pas le cas, a-t-il dit, si l'explosion de ce marché favorise le remplacement de l'électricité. Rien n'autorise cependant à penser que Québec imposera des balises aussi fermes que celles qu'aurait voulues M. Mulcair, qui s'était donné comme défi de faire du Québec une des rares provinces capables d'atteindre les objectifs de Kyoto.

Par ailleurs, au cours d'un point de presse à Québec, l'actuel ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Claude Béchar, a dit croire que le jugement négatif que porte son prédécesseur sur le projet Rabaska est de l'ordre de «l'opinion personnelle».

À l'Assemblée nationale, la leader de l'opposition officielle, Louise Harel, a mis en doute la neutralité de M. Béchar à l'endroit de Rabaska. Mme Harel s'est demandé si l'appui public du nouveau ministre au projet de Gaz Métro faisait partie de ses conditions d'embauche. Elle a aussi rappelé que quelques heures après sa nomination à titre de titulaire du MDDEP, M. Béchar s'était déclaré favorable au projet de port méthanier à Lévis.

Claude Béchar a répété hier qu'il était favorable au projet mais que «toutes les règles et tous les processus seront suivis à la lettre». Si le gouvernement n'a pas de réponses satisfaisantes à ses questions, «il n'y aura pas de projet», a-t-il assuré. À l'Assemblée nationale, on lui a demandé pourquoi son souci de la loi l'amenait à contourner celle des parcs nationaux par une loi spéciale.

Pendant son point de presse, M. Béchar a dit qu'en matière de respect des lois environnementales, «on est intraitables. Il a beau y avoir des pétitions, il a beau y avoir des manifestations d'un côté ou de l'autre, les processus seront suivis». Le ministre a aussi indiqué qu'il ne sentait pas «d'intérêt tout particulier» pour le projet Rabaska de la part du chef de cabinet du premier ministre, Stéphane

Bertrand, un ancien vice-président de Gaz Métro.

Mise à jour: 31/03/2006 21h38

LCN

### **Déclarations chocs de Thomas Mulcair**

#### **Le gouvernement Charest dans l'embarras**

Les déclarations chocs du député de Chomedey, Thomas Mulcair, sur les ondes de TVA, mettent le gouvernement Charest dans l'embarras.

Le cas Mulcair est d'ailleurs sous étude à la fois au conseil exécutif et au caucus des députés libéraux.

La question est de savoir si M. Mulcair a brisé le serment de confidentialité qui lie tous les membres du conseil des ministres et s'il a enfreint les règles du caucus à ce chapitre.

L'ancien ministre de l'Environnement et du Développement durable a avoué à Paul Larocque que son opposition au projet du mont Orford lui avait probablement coûté son poste.

**Thomas Mulcair soutient aussi qu'on l'a fait taire dans l'affaire du méga-projet Rabaska de 840 millions \$ à Lévis.**

<http://lcn.canoe.com/lcn/infos/national/archives/2006/03/20060331-213842.html>

La Presse

## MULCAIR LIMOGÉ À CAUSE DE SON OPPOSITION, DIT-IL

Orford : un projet ficelé à la hâte

Denis Lessard  
vendredi 31 mars 2006

Thomas Mulcair venait tout juste d'opposer son veto au projet de vente de terrains dans le parc du Mont-Orford lorsqu'il a été convoqué par le premier ministre Jean Charest et éjecté du Conseil des ministres.

Dès le lendemain, devant un mémoire préparé en quelques heures, les membres du gouvernement Charest ont dû approuver en vitesse un dossier qui n'était jamais passé par le processus normal des comités ministériels.

Un mois après la décision controversée de céder au privé une partie du parc du Mont-Orford, l'ancien ministre Mulcair a accepté (sic) de parler avec La Presse des circonstances entourant son congédiement.

« Orford a été la goutte qui a fait déborder le vase », a-t-il confié, contredisant carrément le message qu'avait tenté de faire passer l'entourage de Jean Charest jusqu'ici.

M. Charest a procédé à son remaniement ministériel le lundi 28 février. Or, la fin de semaine précédente, le secrétaire général du gouvernement, André Dicaire, avait communiqué par téléphone avec la sous-ministre de l'Environnement, Madeleine Paulin. Il lui avait « ordonné » de fournir le document nécessaire pour préparer le projet de loi décrétant la mise en vente des terrains du parc du Mont-Orford au secteur privé.

Ce faisant, M. Dicaire, en quelque sorte le « sous-ministre » de M. Charest, passait outre aux objections maintes fois répétées par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Sans détour, M. Mulcair a ordonné à la sous-ministre Paulin de ne pas bouger sur le dossier Orford. Et il a insisté sur un point : « Jamais personne ne pourrait produire un document favorable à Orford qui porterait sa signature. »

Peu après, le chef de cabinet Stéphane Gosselin recevait un coup de fil de l'attaché de presse de M. Charest, Hugo D'Amours. M. Mulcair était convoqué au cabinet de Jean Charest pour 14h10 précises. Selon des tiers, M. Charest, aussi sanguin que son ministre d'origine irlandaise, n'a pas soulevé le dossier d'Orford. Il a toutefois proposé à M. Mulcair un autre portefeuille, un seul, celui des Services gouvernementaux. M. Mulcair avait 45 minutes pour prendre sa décision, un délai pendant lequel il a contacté sa famille et quelques piliers de son organisation dans Chomedey, avaient déjà confié ses proches dans les heures suivant sa rétrogradation.

Le second face-à-face avec M. Charest a été passablement émotif, confirme-t-on. Depuis l'arrivée de M. Charest à la tête du PLQ, en 1998, M. Mulcair était l'un des supporteurs les plus inconditionnels du chef.

Défavorable au projet Orford, bien conscient des conséquences politiques d'une loi d'exception pour scinder un parc national, M. Mulcair avait déjà profondément irrité le cabinet de M. Charest en réclamant un avis juridique sur cette transaction. Cet avis avait conclu que seule une loi pourrait autoriser le gouvernement à faire ce qui était illégal dans l'état actuel de la législation.

Au sein de l'administration, on confirmait à La Presse que la rédaction de ce projet de loi reste un véritable casse-tête juridique, compte tenu des risques de contestation. Dans la controverse sur la ligne Hertel-Des Cantons, une loi spéciale du gouvernement Bouchard avait failli être cassée. Elle a finalement été validée parce que le tribunal avait jugé que l'intérêt public du Québec de l'après-verglas devait primer. Mais il pourrait être difficile d'invoquer l'intérêt public pour la cession des terrains d'Orford.

De plus, la loi spéciale nécessaire au gouvernement suppose qu'on suspende tous les pouvoirs de la municipalité dans ce dossier, un autre risque de guerre juridique quand on sait que le maire d'Orford s'est justement fait élire sur la promesse que le parc resterait intact.

Ce n'est qu'en fin de journée, ce lundi-là, que le ministère de l'Environnement, passé sous la direction de Claude Béchar, a préparé le mémoire destiné à être adopté dès le lendemain au Conseil des ministres. Habituellement, ce type de projet passe quelques semaines dans le dédale des comités interministériels, passage obligé au dépôt d'un mémoire au Conseil. Ce processus a été court-circuité dans le cas d'Orford. On avait même placé ce dossier comme premier point pour approbation au Conseil des ministres, un geste jugé disgracieux par certains membres du gouvernement, a-t-on appris.

Dans les heures qui ont suivi le remaniement, M. Mulcair a disparu de la scène publique.

Plusieurs employés politiques du cabinet de M. Charest et du ministre Béchar ont fait une tournée téléphonique des médias pour chuchoter que M. Mulcair était favorable à l'idée de céder des terrains d'Orford.

« C'est un projet qui était sur la table... que M. Mulcair avait préparé... et que j'ai annoncé dans les jours qui ont suivi », a nuancé hier le ministre Claude Béchar, bien plus catégorique il y a quelques jours. Mais au départ de M. Mulcair, aucun mémoire n'avait été préparé, a-t-il reconnu. « Il n'y avait pas de mémoire de fait comme tel, ou signé par lui. Les documents étaient en préparation... On l'a annoncé cinq jours après », a dit M. Béchar.

Durant toute cette saga, M. Mulcair n'avait jamais répondu à la trentaine d'appels faits par La Presse, à son bureau, à son domicile ou même sur son portable.

À La Presse, M. Mulcair a indiqué qu'il comptait sous peu parler publiquement du dossier d'Orford - TVA annonçant pour le week-end une entrevue reprenant les objections formulées par M. Mulcair dans La Presse.

## **Rabaska**

**M. Mulcair a aussi donné son opinion sur le projet Rabaska, un terminal méthanier de 800 millions que souhaite construire Gaz Métropolitain sur la Rive-Sud de Québec. Il en avait parlé avec Jean Charest, fin janvier, après un périple à Boston. M. Charest avait pourtant soutenu avoir été surpris des objections soulevées publiquement mardi par M. Mulcair dans ce dossier.**

**« Il y avait de fortes pressions pour que je ne sorte pas sur Rabaska. On m'a fait taire là-dessus », a précisé M. Mulcair à TVA.**

**Le député de Chomedey a même reçu des mots d'encouragement de collègues de la région de Québec, réduits au silence dans ce dossier controversé que surveille étroitement Stéphane Bertrand, chef de cabinet de M. Charest et ancien vice-président de Gaz Métropolitain. M. Bertrand, plutôt indifférent au dossier d'Orford, suit de très près le dossier de Rabaska, a-t-on appris.**

Avec les mauvais sondages qui s'accumulent, le moral est au plus bas chez les élus. Une formule caustique circule chez les députés libéraux pour résumer le dernier remaniement, qui semble avoir enfoncé davantage le gouvernement dans l'opinion publique : « un conservateur qui congédie un libéral afin de faire une place à un péquiste », Raymond Bachand.



La semaine a débuté avec deux dossiers litigieux, régionaux tous les deux, mais qui ont été capables de déborder largement leurs frontières locales pour continuer de gêner le gouvernement. Ils ont rapidement été rejoints par un autre dossier, aux coûts énormes, celui des mégas-hôpitaux de Montréal. Mais d'abord, il y avait celui du Mont Orford qui continuait de faire descendre des gens dans la rue. On espère toujours, chez les opposants, forcer le gouvernement à reculer. **Certaines déclarations de l'ex-ministre de l'Environnement Thomas Mulcair, plus tard durant la semaine, à l'effet qu'il n'aurait jamais demandé un projet de loi spéciale pour Orford et qu'il désapprouvait du projet de port méthanier, n'ont pas aidé à calmer le jeu dans ce dossier. En réplique, les promoteurs du projet Rabaska ont affirmé trouver suprenante, la déclaration de l'ex-ministre, qui a dit qu'il aurait refusé leur projet, alors que nous n'avons jamais eu la chance de le lui présenter.** La prise de position du député Pierre Paradis, tant sur le dossier d'Orford que sur la fermeture du zoo aide aussi à mettre de l'huile sur le feu.

Dans Le Soleil, samedi, on notait, en éditorial que la sortie de M. Mulcair était alimentée surtout par son désir de se venger. Mais se venger de quoi exactement, aurait pu ajouter l'éditorialiste? Considérant que quatre douzaines de députés libéraux, la grande majorité fort compétents et souvent hautement qualifiés, siègent patiemment sur les banquettes arrières, en espérant recevoir un jour, un coup de téléphone les invitant à prendre place au conseil des ministres, même comme ministre-délégué, il est surprenant de ne pas les entendre rabrouer plus fort un collègue qui lui, a jugé insultante et insignifiante l'offre de changer de limousine. Qu'est-ce que l'avocat Mulcair a de si significatif à offrir aux citoyens du Québec qu'il ne méritait pas de perdre son temps à s'occuper d'un ministère pourtant jugé majeur et plus que pertinent par son collègue docteur en physique-mathématique Gauthrin? Un ministère est-il important seulement si les caméras et les crayons s'y intéressent régulièrement?

#### Nationaliser le vent

On peut comprendre l'intérêt des syndicats d'Hydro-Québec à faire une campagne de promotion pour nationaliser l'énergie éolienne, après tout, écrivait Alain Dubuc, «ils se battent pour leur territoire.» Mais pourquoi voudrait-on confier le vent à Hydro, demandait-il? «Dans ce projet, Hydro n'a pas d'avantage particulier, aucune connaissance, dont la technologie est étrangère, aucun avantage de coût, en raison de sa taille.» Selon le chroniqueur de La Presse, tant qu'à y être, pourquoi ne pas nationaliser les alumineries qui s'enrichissent avec de l'électricité à bon marché, les papetières qui s'enrichissent avec les forêts et pourquoi pas «l'agro-alimentaire en entier qui fait des profits avec cette richesse notre entre toutes, la terre de nos aïeux.» La critique péquiste du dossier de l'énergie, la députée Rita Dionne-Marsolais, croit elle, que Hydro-Québec est plutôt bien placé pour mettre de l'ordre dans un marché qui est plutôt anarchique. Les améliorations technologiques et les compétences vont suivre, comme ça été le cas quand on a nationalisé l'électricité, pense-telle.

**Lettres: Bravo, M. Mulcair**

Josée Lefebvre

J'applaudis et j'admire le courage et l'intégrité dont a fait preuve Thomas Mulcair par sa sortie publique sur les projets du mont Orford et de Rabaska. Il s'en trouvera sûrement pour dire qu'il a agi par dépit ou par vengeance, mais je n'en crois rien, car si c'était le cas, il me semble que cet homme auquel on prête un caractère bouillant l'aurait fait bien avant. Je suis portée à croire que la sortie de M. Mulcair est le fruit d'une longue réflexion et qu'elle a été dictée, non par intérêt personnel (hormis le désir bien légitime de laver son nom des faussetés que l'entourage de Jean Charest et de Claude Bécharde ont véhiculées à son sujet après son congédiement), mais bien par honnêteté intellectuelle, par sens de son devoir d'élu et, finalement, par respect envers les citoyens du Québec.

En plus d'asséner un sérieux coup (que j'espère fatal) au détestable projet de privatisation du mont Orford, l'attitude de M. Mulcair est un baume et une bouffée d'air frais sur la morosité et le sentiment de désabusement des électeurs face à la «chose» politique. Et quelle belle leçon de leadership pour Jean Charest, dont on connaît encore un peu mieux aujourd'hui la désolante propension à s'entourer de yes-men qui n'ont pas peur de magouiller et de mentir de manière éhontée à la population afin de réaliser sa vision (ou sa mission?) de boutiquier prompt à défendre les intérêts de ses partisans fortunés.

Josée Lefebvre : Montréal, le 31 mars 2006

Catégorie : Éditorial et opinions

Type(s) d'article : Opinion

Taille : Court, 180 mots

## Charest évite la crise Mulcair se rallie sans fléchir

Dutrisac, Robert

Québec - Le premier ministre Jean Charest a évité une crise ouverte au sein de son caucus pour se présenter ensuite aux côtés du ministre déchu Thomas Mulcair dans une manifestation de ralliement peu convaincante.

Après une réunion du caucus libéral qui a duré plus de deux heures hier matin, retardant même la tenue de certaines commissions parlementaires, suivie d'une demi-heure de pourparlers entre Jean Charest, Thomas Mulcair, le whip Norman MacMillan et le président du caucus David Whissell, le premier ministre a rencontré la presse, accompagné du ministre écarté et député de Chomedey, pour une très brève déclaration. «On a eu l'occasion de s'expliquer, de se parler franchement sur le dossier d'Orford et ce qui en ressort, c'est que nous sommes solidaires», a dit M. Charest. Affichant un sourire crispé, Thomas Mulcair est resté silencieux. Puis, après une trentaine de secondes, il a déguerpi sans même attendre que M. Charest termine son point de presse et sans répondre aux questions des journalistes qui l'ont suivi.

Thomas Mulcair se rallie au gouvernement, à son chef et au caucus des députés libéraux. «L'ensemble de la députation était unanime et derrière le premier ministre», a soutenu David Whissell dans un point de presse. Mais ni le président du caucus ni l'attaché de presse de M. Charest, Hugo D'Amours, n'ont pu affirmer que M. Mulcair cautionne désormais le projet de privatisation partielle du parc national du Mont-Orford tel que préparé par l'administration et tel que présenté par son successeur, Claude Bécharde.

«Ça nous permet maintenant de tourner la page et d'avancer», a dit M. Charest. Avancer, fort justement, car le gouvernement n'a aucune intention de revenir sur sa décision de déposer et de faire adopter dès ce printemps un projet de loi légalisant la vente d'une partie du parc à un promoteur pour la construction de condos en parallèle avec le doublement de la superficie du parc. Le cabinet du premier ministre et celui de l'actuel ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Claude Bécharde, qui n'a d'ailleurs pas voulu s'adresser à la presse hier, sont catégoriques: le gouvernement ira de l'avant, il n'y aura pas de recul.

Devant la presse, juste avant que ne commence la réunion du caucus, Thomas Mulcair a fait une déclaration manifestement bien préparée dans laquelle il réitérait son opposition au projet du gouvernement. Il a signalé qu'il y avait eu deux réunions du Comité des priorités du gouvernement, où il avait été question du mont Orford, les 13 et 21 février derniers. «Je vais vous dire juste une chose clé que j'ai dite: que je craignais qu'on ne paie le prix politique d'une décision sur laquelle on serait obligés de faire volte-face», a-t-il révélé.

Contre son avis, il fut décidé d'aller de l'avant. La semaine suivante, à quelques jours de la perte de sa charge ministérielle, le ministre produisait un avis juridique indépendant établissant l'illégalité du projet en regard de la Loi sur les terres du domaine de l'État et de la Loi sur les parcs, tel que le rapportait Le Devoir. En outre, une loi spéciale s'avérera nécessaire pour menotter la municipalité d'Orford, dont la nouvelle administration avait été élue pour faire échec au projet.

À ceux qui pourraient l'accuser de déloyauté, Thomas Mulcair a rappelé qu'il n'avait accordé aucune entrevue à des journalistes pendant un mois après son départ, gardant «un silence respectueux». Il ne fut pas le premier à parler de ce qui aurait été dit ou pas au sein du gouvernement au sujet d'Orford, a-t-il souligné. **Quand on a essayé de lui faire porter le chapeau, quand on a affirmé que c'était sa proposition - la même chose s'est produite dans le cas du projet de port méthanier Rabaska -, M. Mulcair est toutefois sorti de son mutisme.** Dans le cas d'Orford, «il leur manquait encore un ingrédient important: un ministre prêt à mettre son nom là-dessus», a-t-il dit.

Selon son attachée de presse, Chantal Turgeon, Thomas Mulcair n'a pas changé sa version devant ses pairs hier. «Il a fait la même déclaration à ses collègues au caucus», a-t-elle indiqué. Même si le député s'est rallié au chef, Jean Charest ne l'a pas fait fléchir, il n'a pas pu obtenir une reddition complète de sa part, doit-on comprendre. «Par rapport à [Orford], M. Mulcair va prendre ses décisions au fur et à mesure de l'évolution du dossier», a dit Mme Turgeon.

Hier, l'opposition officielle a présenté une motion pour «que l'Assemblée nationale demande au premier ministre de renoncer à son projet de vendre une partie du parc national du Mont-Orford à des intérêts privés». La chef de l'opposition officielle, Louise Harel, a offert au premier ministre de reporter le vote sur cette motion après la pause de Pâques. «Avant d'enfoncer le Québec dans une grave crise sociale, dans des manifestations comme celle prévue le 11 avril à Sherbrooke, celle prévue le 22 avril à Montréal, pourquoi, M. le premier ministre, ne pas marquer un temps d'arrêt? À l'évidence, le projet peut être encore réévalué», a déclaré Mme Harel. Mais la motion fut passée aux voix et battue par la majorité libérale.

Deux opposants au projet du mont Orford manquaient à l'appel à l'Assemblée nationale: Thomas Mulcair et Pierre Paradis. Comme son collègue de Chomedey, le député de Brome-Missisquoi avait pourtant lui aussi participé au caucus. De son côté, le député de Shefford, Bernard Brodeur, qui avait exprimé des réserves quant au projet, a décidé de se ranger en votant contre la motion.

Avec la collaboration d'Antoine Robitaille

Illustration(s) :

«On a eu l'occasion de s'expliquer, de se parler franchement sur le dossier d'Orford, et ce qui en ressort, c'est que nous sommes solidaires», a dit le premier ministre. Affichant un sourire crispé, Thomas Mulcair est resté silencieux. Puis, après une trentaine de secondes, il a déguerpi.

Catégorie : La Une; Actualités

Sujet(s) uniforme(s) : Partis politiques

Type(s) d'article : Article

Taille : Moyen, 683 mots

Accueil **Actualités** Opinions Arts et spectacles Sports Science International Éditions antérieures

Édition du Mardi 4 avril 2006 > Actualités > Examen inquiétant des mythes et réalités

Chaire publique sur la crise énergétique

## Examen inquiétant des mythes et réalités

par Audrey Painchaud - Actualités



Renaud Philippe

«J'ai acquis la conviction que le projet Rabaska ne verrait pas le jour là où il a été projeté», a déclaré Thomas Mulcair, ancien ministre de l'Environnement, lors de la dernière Chaire publique de l'année, ayant pour sujet La crise énergétique: mythes et réalités.

Le projet Rabaska, qui consiste en la construction d'un port méthanier à Lévis, a pris une place importante au sein du débat sur la crise énergétique. C'est d'ailleurs lors de ce débat que Thomas Mulcair s'est positionné pour la première fois, depuis qu'il n'est plus ministre de l'Environnement, contre la construction de ces installations. C'est notamment pour des raisons juridiques et de sécurité publique qu'il s'y est opposé. Face aux arguments de l'ex-ministre de l'Environnement, la vice-présidente exécutive chez Gaz Métro, Sophie Brochu, qui faisait également partie de la discussion, bouillait littéralement sur sa chaise et avait du mal à se contenir avant de prendre à la parole. Selon elle, la sécurité ne serait pas du tout en jeu. Le projet Rabaska «est une nécessité vitale pour l'avenir énergétique du Québec», ajoute-t-elle.

Aussi, la vice-présidente de Gaz Métro indique que le port méthanier serait également conçu pour des besoins exclusifs à la province et non à des fins d'exportation. M. Mulcair a ainsi formulé ses doutes face à l'étendue des besoins en en gaz naturel du Québec. «Les preuves restent encore à faire à ce niveau-là», déclare-t-il.

### Manque de carburant

En dehors du projet Rabaska, la question concernant un manque éventuel de carburant a aussi été discutée. Jean-Thomas Bernard, titulaire d'une chaire en économie de l'énergie électrique et professeur à l'Université Laval, ne manifeste pas de grandes inquiétudes face à une pénurie de produits pétroliers dans les années à venir. «À partir des réserves connues, on en aurait encore pour 40 ans», affirme-t-il.

Cependant, il avoue que la hausse du prix du pétrole a eu un effet sur la hausse des provisions. Étant devenus plus rentables, les sables bitumineux du Venezuela et du Canada ont contribué à l'augmentation des réserves et, par le fait même, à faire hausser les prédictions concernant le nombre d'années de consommation. Toutefois, il apporte une nuance à son exposé. Le problème ne serait pas la disponibilité de la ressource en tant que telle, mais bien les problèmes liés à sa consommation, soit les gaz à effets de serre.

Au contraire, Yvan Dutil, chercheur chez ABB Bomem et membre de la commission énergie de Nature Québec, UQCN, croit plutôt qu'«il y a un épuisement de la capacité de production». L'objectif, selon lui, sera de produire suffisamment pour suffire à la consommation, donc à l'économie. «Le défi est grand!», s'exclame le chercheur. Et en

ce qui concerne les énergies de remplacement au pétrole, Yvan Dutil émet des doutes. En fait, il craint que le rendement énergétique ne soit pas au rendez-vous. Dans le cas du biodiesel, le chercheur affirme, par exemple, qu'il faut beaucoup plus d'énergie pour retirer l'éthanol du maïs que ce produit ne peut en fournir. «Il faut choisir nos priorités», croit-il.

La rationalisation de cette énergie s'avère donc une bonne solution. «Le Québec a le choix de subir la crise énergétique ou de relever le défi», explique Sophie Brochu. Selon elle, on entrerait dans un déficit en terme d'énergie. Ce déficit, elle l'attribuerait à la mauvaise utilisation qu'en font les gens. L'énergie coûte et vaut cher, explique-t-elle. «il faut qu'on se rende compte que c'est précieux», estime la vice-présidente.



[Publicité](#) | [Liens](#) | [Contactez-nous](#)

Une réalisation de  
**SYS-TECH** / OUVERTURE TECHNOLOGIQUE

J. Jacques Samson  
**Mulcair dégoupillé**  
Journal de Québec  
06/04/2006 16h50

**Le député de Chomedey a miné le leadership de Jean Charest ces dernières semaines. Il a aussi presque brisé le secret des débats du conseil des ministres et du caucus des députés, sur les dossiers chauds du Parc du Mont-Orford et du terminal méthanier Rabaska.**

**L'Autorité politique --avec un grand A-- a réagi en cherchant à saper la crédibilité du député, lancé dans une vendetta depuis que le ministère de l'Environnement lui a été retiré. Des informations ont ainsi été distillées sur une supposée acceptation verbale du projet du Mont Orford par M. Mulcair. Celui-ci répond qu'il n'était toujours pas d'accord mais que la machine politico-administrative a préparé les documents relatifs au cheminement du dossier, parallèlement au tordage de bras dont il était victime. Son nom ne figure pas sur ces documents et il ne les aurait jamais signés, a-t-il martelé. Je suis enclin à croire la version de M. Mulcair. Il n'a tout de même pas été sorti de ce ministère pour rien.**

**La confrontation dramatique de M. Charest et de M. Mulcair, hier, en présence des deux préfets de discipline de l'aile parlementaire, les députés David Whissell et Norm MacMillan (deux fidèles du chef et candidats à des postes de ministres), a peut-être permis d'arrêter temporairement cette escalade dévastatrice pour le gouvernement libéral. Mais il ne faut pas s'y tromper: le grelot est bien accroché; le leadership du chef est sapé; le gouvernement est gravement déstabilisé. De plus, M. Mulcair a fourni une caution inespérée à tous les adversaires du gouvernement Charest qui lui reprochent sur la place publique d'être à la solde, dans tous les dossiers, de promoteurs privés proches du parti, pressés de s'enrichir. Dans le cas du projet de privatisation partielle du Mont Orford, le leader des opposants était déjà un ancien président du PLQ et ancien député, Robert Benoît, un homme de valeurs éminemment respecté dans le parti.**

**Et véritable cadeau du ciel pour ceux-ci, le premier ministre Charest a retenu les services, comme procureur pour entamer des procédures afin de défendre sa réputation sur ces questions d'intégrité, de l'avocat des promoteurs intéressés dans le Parc du Mont-Orford. Les proches collaborateurs de M. Charest ont dormi au gaz. Cette erreur a nourri les prétentions les plus malveillantes de ses adversaires.**

**Les dommages collatéraux sont importants et la reconstruction de la crédibilité de ce gouvernement avant les élections est encore davantage compromise.**

**Un intermède**

**Un intermède a été convenu hier dans la mutinerie de Thomas Mulcair et Cie contre Jean Charest. Le nom de M. Mulcair s'ajoute cependant à ceux des Pierre Paradis, Yves Séguin, Jacques Chagnon, Sam Hamad, Marc Bellemare, tous bien aimés dans des cercles libéraux et qui ont été écartés injustement ou poussés à démissionner, au cours d'un premier mandat qui aura été le plus tumultueux de l'histoire politique contemporaine. La famille libérale est déchirée.**

**La grogne couvait certes depuis un certain temps. Les députés Mulcair et Paradis l'ont maintenant portée sur la place publique. Les médias seront sans cesse à leurs trousses pour les pousser à pécher à nouveau. D'autres députés mécontents et désireux de sauver leur peau aux prochaines élections emboîteront le pas à la première occasion pour prendre aussi leurs distances.**

**Jean Charest a le don de transformer tout ce qu'il touche en crise politique. La rétrogradation de Thomas Mulcair, alors que son gouvernement est si faible et que sa cote de popularité personnelle est si basse, est**

une erreur de trop. M. Mulcair est un politicien expérimenté, rusé, roublard et agressif. M. Charest a lui-même dégoupillé une forte grenade.



Lise Payette

## **Mulcair dans l'eau chaude**

Journal de Montréal

06/04/2006 16h40

Je l'avoue tout de go. J'aurais payé ma place très cher pour assister au caucus du Parti libéral du Québec hier, pour voir et entendre le débat qu'a dû susciter la drôle de position défendue par l'ex-ministre du développement durable Thomas Mulcair depuis qu'il n'est plus ministre. A-t-il menti ou a-t-il dit la vérité ?

D'expérience, je peux vous dire que les «caucus qui brassent» sont les plus intéressants. Autrement, ce sont des rencontres qui servent surtout à mettre tous les participants sur la même longueur d'onde et à coordonner le fameux message officiel dont les députés sont trop souvent la première courroie de transmission.

Mais quand le feu prend, c'est là qu'il faut être. Vous connaissez le proverbe qui dit : où il y a de l'homme, il y a de l'hommerie. Dans un caucus en colère, il y a de l'homme en masse.

S'il existait un instrument pour mesurer le degré de tension que vivent les députés libéraux en ce moment, il serait à son maximum. Plus la date de la prochaine élection se rapproche, alors qu'on réalise que le temps est inexorable et qu'il passe qu'on le veuille ou non, les députés commencent à se demander dans quel état ils auront à se présenter devant leurs concitoyens et quel bilan ils auront à leur offrir quand l'élection sera déclenchée.

Jusqu'à maintenant, il était encore possible de croire qu'il restait assez de temps pour «se refaire», comme au jeu, quand on a tout perdu, et qu'on s'accroche à l'espoir d'un dernier coup qui pourrait nous sauver. Les pauvres députés réalisent depuis quelques semaines que le temps va leur manquer. La côte à remonter est si énorme qu'ils estiment que ce sera pratiquement infaisable. Le temps est venu de trouver des responsables, de les livrer à l'opinion publique, afin qu'on sache bien que «les simples députés, eux, ont toujours été du côté du peuple».

### **Les règlements de comptes**

On devine que Thomas Mulcair va passer un mauvais quart d'heure. Au moment de lire cette chronique, on saura s'il a sauvé sa peau ou non. Devra-t-il reconnaître qu'il avait approuvé la vente du mont Orford alors qu'il était encore ministre, même s'il a affirmé le contraire par la suite quand il a été démis de ses fonctions ?

Va-t-il devoir démissionner pour débarrasser Jean Charest de sa présence ? Le ton a dû monter pas mal et «l'hommerie» aura fait le reste.

Je n'ai jamais assisté à un caucus du Parti québécois où une discussion virile aurait mené aux coups. Mais il s'en est fallu de peu une fois ou deux.

Ce parti-là n'a jamais manqué, non plus, de députés et de ministres bouillants.

### **L'accalmie avant la tempête**

Ça aura marché ou pas. Mulcair sera parti ou il sera rentré dans le rang. Charest sera content ou il sera encore furieux. L'air sera redevenu un peu plus respirable ou bien rien ne sera réglé et ce sera le commencement de la fin pour pas mal de monde.

Parce qu'à mon avis, la fin d'un gouvernement commence toujours au caucus des députés. On ne se méfie pas. On pense que ça va être une journée comme les autres et qu'on viendra à bout des mécontentements,

des déceptions et des haines qui ont pris racine chez les élus sans trop de mal, en y mettant le temps nécessaire.

On sort du caucus en se frottant les mains, en se disant que ça ne s'est pas si mal passé après tout. On affirme, en souriant, devant les caméras que tout est rentré dans l'ordre, qu'on sait dorénavant qui mène dans ce parti et qu'on ne tolérera plus de divergences d'opinion. On a des objectifs et on a bien l'intention de garder le cap...

Puis, la bombe explosé!

Le Soleil  
Place publique, dimanche 9 avril 2006, p. B7

Carrefour des lecteurs

### **Droit de tout faire**

Fidèle à ses convictions, un homme s'est levé et s'est tenu debout : loyal quant à ses principes de développement durable et d'équité, l'ex-ministre du Développement durable et de l'Environnement, Thomas Mulcair, a déclaré que, selon lui, le projet d'importation de gaz naturel liquéfié Rabaska ne se fera pas, pour des raisons de justice sociale, de sécurité publique ainsi que pour des questions juridiques.

**M. Mulcair a de plus déclaré que sa position était éclairée par trois années à prendre connaissance de ce dossier comme ministre de l'Environnement et par une récente visite au terminal méthanier près de Boston. Au sujet de son limogeage, l'ex-ministre affirme que sa position à l'encontre du projet contesté en serait une des principales causes.**

**Nul doute que tant les promoteurs que certains de leurs alliés au sein du gouvernement feront tout en leur pouvoir pour tenter de discréditer M. Mulcair : c'est déjà commencé et personne n'en est surpris. Mais qu'en est-il des autres ? S'en trouvera-t-il plusieurs pour se tenir debout aux côtés de celui qui a eu le courage de tout dire ? Espérons-le ! La population a tant besoin de ces élus courageux qui les défendront de ceux qui s'arrogent le droit de tout faire ! Pour votre courage et votre dignité, merci Monsieur Mulcair !**

Lise Thibault

Lévis

La Presse  
Politique, jeudi 13 avril 2006, p. A4

### Caucus tumultueux chez les libéraux

La question du leadership de Jean Charest provoque des échanges émotifs entre députés

Lessard, Denis

Québec - Conclu sur un apparent armistice entre Thomas Mulcair et le premier ministre Jean Charest, le dernier caucus des députés libéraux a donné lieu à des échanges d'une rare intensité derrière des portes closes.

Pour la première fois, la question du leadership du premier ministre a été soulevée devant le principal intéressé.

Éjecté du Conseil des ministres, M. Mulcair a vu plusieurs ministres et députés défilier pour le critiquer. On lui reprochait d'avoir multiplié les entrevues aux médias, **essentiellement pour bien souligner qu'il était opposé à la vente du mont Orford**. Ce faisant, l'ex-ministre avait carrément contredit les déclarations de son chef Jean Charest, ainsi que des ministres Claude Béchard et Monique Gagnon-Tremblay.

Mais quand sa collègue Michelle Courchesne, titulaire de l'Emploi, est allée au micro pour souligner elle aussi le manque de solidarité de son ex-collègue de Laval, Thomas Mulcair a décidé d'administrer un électrochoc au caucus. Mme Courchesne a relevé que si M. Mulcair avait redit sa loyauté envers le PLQ et son programme, il avait sciemment refusé de manifester son allégeance envers M. Charest.

" Tes propos m'étonnent, Michelle, car toi-même tu as déjà dit devant moi que le parti avait un problème de leadership ", a laissé tomber, en substance, M. Mulcair, selon les nombreux députés interrogés depuis par La Presse.

" Mulcair a frappé fort. C'était comme une bombe ", relate un député, encore embarrassé une semaine plus tard. Souvent émotive dans ces réunions, Mme Courchesne est restée un bon moment bouche bée. Jean Charest paraissait impassible. Par la suite, devant ses collègues, elle a nié avec la dernière énergie avoir tenu de tels propos.

Après ce coup de butoir, aucun ministre n'a voulu s'attaquer à Thomas Mulcair.

Pas de commentaires

Comme d'habitude, les acteurs principaux se refusent à commenter des échanges qui, lorsqu'ils sont rendus publics, les mettent dans l'embarras.

Hier, M. Mulcair n'a pas voulu discuter de ce qui s'était passé la semaine dernière avec sa collègue.

Invitée à commenter l'incident, Mme Courchesne a d'abord fait rappeler La Presse par le whip du PLQ, Norman MacMillan. " Il y a eu des discussions énergiques au caucus impliquant Mme Courchesne, mais elle a toujours été derrière M. Charest ", a-t-il martelé, furieux.

Par la suite, Mme Courchesne a tenu à préciser: " Je n'ai jamais contesté le premier ministre et je ferai les prochaines élections avec Jean Charest. "

Elle a catégoriquement refusé de discuter des échanges survenus au caucus.

En lançant sa bombe, sans une ombre d'émotivité semble-t-il, M. Mulcair aurait même précisé que Mme Courchesne avait tenu ces propos controversés devant témoins dans un comité d'organisation à Laval, lors de la campagne électorale de 2003.

À la fin de la réunion de la semaine dernière, M. Mulcair a prévenu que si on tentait encore de soutenir qu'il était en faveur d'un projet qu'il réprouvait- comme l'avait fait M. Charest-, il n'hésiterait pas à accepter d'autres demandes d'entrevue.

### Le cas Paradis

Mais cette réunion réservait d'autres émotions fortes.

Pour une très rare fois, le député de Brome-Missisquoi, Pierre Paradis, laissé-pour-compte lors de la formation du gouvernement il y a trois ans, a affronté ouvertement Jean Charest. Cette séance du caucus avait d'ailleurs débuté par un échange aigre-doux impliquant M. Paradis.

D'entrée de jeu, le président du caucus, David Whissell, a déclaré que " l'affaire Mulcair-Paradis " était à l'ordre du jour. De son siège, mais assez fort pour que plusieurs l'entendent, M. Paradis a répliqué du tac au tac: " M'as t'arracher la tête si tu répètes ça! "

Perçu comme un éternel dissident, M. Paradis intervient rarement au caucus hebdomadaire des députés, où il est assez souvent absent d'ailleurs.

Comme l'avait fait, il y a trois semaines, le député de Notre-Dame-de-Grâce, Russell Copeman, M. Paradis a parlé assez longuement d'un problème de gouvernance généralisé au gouvernement, devant un Jean Charest toujours de glace.

Selon M. Paradis, le gouvernement libéral commençait à se relever dans les sondages en janvier. Il s'agissait de renforcer cette impression avec un remaniement ministériel qui aurait suscité des manchettes positives, un message inaugural percutant et un bon budget. Or, de ces trois conditions, une seule a été au rendez-vous: le budget de Michel Audet, bien accueilli. Le remaniement qui devait célébrer l'arrivée de Raymond Bachand en provenance du camp péquiste s'est soldé par le psychodrame de Thomas Mulcair. Quant au message inaugural, il a eu tout au plus un effet neutre sur les électeurs, a dit en résumé M. Paradis.

David Whissell, qui préside ces séances, est intervenu pour couper court à ce plaidoyer embarrassant. " Tu as assez parlé ", lui a lancé sans ménagement M. Whissell, soulevant du même coup la désapprobation de quelques députés.

Encore là, pas de réactions chez Jean Charest. Mais à la clôture de la rencontre, le premier ministre a longuement fixé le député Paradis durant son allocution. " Le message inaugural était bon ", a lancé sans appel M. Charest, ont raconté des témoins.

Ces mêmes députés se retrouvent attablés ce matin pour le troisième anniversaire de leur élection. C'est leur premier contact depuis le tumultueux caucus de la semaine dernière.

Illustration(s) :

Officiellement, Jean Charest et Thomas Mulcair ont conclu une trêve à l'issue du dernier caucus libéral. La réunion des députés a néanmoins été plutôt houleuse.

Catégorie : Politique nationale et internationale

Sujet(s) uniforme(s) : Partis politiques

Taille : Moyen, 649 mots

Le Soleil  
Actualités, jeudi 27 avril 2006, p. 7

### **Le petit caporal rouge**

Gagné, Jean-Simon

Le jour où la subtilité politique est passée, le nouveau ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Claude Béchar, était probablement occupé ailleurs.

Monsieur le ministre possède toute la délicatesse d'un tracteur circulant à vive allure dans un magasin de porcelaine aux allées particulièrement étroites. Avec lui, la politique québécoise prend des allures de chicane de ruelle.

Ne nous racontons pas d'histoire. Pour un parti politique, ce genre de coq pugiliste n'a pas de prix.

Un job de bras à finir ? Un adversaire à clouer au pilori ? Un moulin à vent à conquérir ? Le soldat Béchar répond toujours présent. Sans le moindre état d'âme.

J'ai l'air de me moquer, mais c'est tout le contraire. Le rôle du méchant de service va comme un gant à M. Béchar. Quoi qu'on en dise, ce genre de talent n'est pas donné à tout le monde.

Un exemple ? L'automne dernier, au moment de l'élection d'André Boisclair à la tête du PQ, Jean Charest évitait de parler de la consommation de cocaïne de son adversaire. Il estimait probablement que ce genre d'attaques auraient été indignes d'un premier ministre.

M. Béchar n'a pas eu ces scrupules. Il en a rajouté, comme d'habitude. Normal. Monsieur le ministre n'a pas d'adversaire, il n'a que des ennemis, qu'il essaie de piétiner.

Et tant pis si des péquistes se lèvent désormais la nuit pour le détester. M. Béchar leur rend tout au centuple. Impossible pour lui de prononcer le mot péquiste ou souveraineté sans afficher un dédain sincère. On le soupçonne même de courir ensuite se laver la bouche avec du savon. Comme les curés d'antan, lorsqu'ils laissaient échapper un juron.

Mais cessons ce genre de plaisanteries triviales.

Quand M. Béchar a été nommé ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, en février, bien des écologistes ont sursauté.

Vrai qu'il semblait autant destiné à ce ministère qu'un pingouin à la conduite d'un bolide de Formule 1.

Mais l'essentiel était ailleurs. Comme d'habitude.

Si le gouvernement Charest avait voulu un émule du dalaï lama, il aurait été voir ailleurs. De toute évidence, on voulait un batailleur. Un vrai. Un combattant prêt à se faire tailler en pièces plutôt que de reculer d'un centimètre. Un général Custer galopant pour se faire massacrer par les Indiens.

Et là-dessus, M. Béchar dépasse toutes les attentes. Que dis-je, il se porte au devant des coups avec le zèle d'un témoin de Jéhovah à qui le Bon Dieu a promis un litre d'eau de Pâques pour chaque ecchymose reçue.

**M. Béchar venait à peine d'être nommé qu'il annonçait la privatisation d'une partie du parc du Mont-Orford. Finies les hésitations et le regard de biche torturée de son prédécesseur, Thomas Mulcair ! Quelques jours plus tard, le ministre se prononçait en faveur du projet de port méthanier, à Lévis.**

Le plus drôle, c'est qu'il s'en trouve encore pour s'étonner que le ministre ait agi aussi vite, qu'il n'ait pas conservé une plus grande neutralité. Les plus hardis l'accusent même de n'être qu'un béni-oui-oui. Une sorte de chien rapporteur du premier ministre.

Incorrigibles naïfs, qui croyaient à la neutralité de M. Béchard. Ils mériteraient d'être privés de dessert.

M. Béchard, neutre ? Vous voulez rire ? Autant chercher de la glace dans l'Amazonie. Ou injecter de la cortisone dans une hanche artificielle...

Les exploits de M. Béchard lui valent même l'insigne honneur de faire l'objet d'une première blague !

En politique, c'est une sorte de consécration !

"Jean Charest, Philippe Couillard et Claude Béchard se retrouvent dans un pays en proie à de graves désordres. Le trio est bientôt capturé par un groupe de militaires hostiles. Ces derniers adossent le premier ministre Charest contre un mur et forment un peloton d'exécution. Mais au moment où ils vont tirer, Jean Charest a une idée. Il se met à crier : "Tremblement de terre !"

En l'entendant, les militaires croient qu'il y a un tremblement de terre et s'enfuient en hurlant. Le premier ministre profite de la confusion pour prendre la poudre d'escampette.

Mais les soldats reprennent vite leurs esprits. Au tour de Philippe Couillard d'être adossé au mur, face à un peloton d'exécution. Au dernier moment, le ministre de la Santé se remémore la tactique utilisée par Jean Charest. Alors il s'écrie : "Tornado !"

Encore une fois, la panique s'empare des militaires. M. Couillard en profite pour se sauver.

Arrive le tour de Claude Béchard. Le ministre est lui aussi adossé au mur, face aux militaires. Mais il a pris bonne note du stratagème utilisé par ses prédécesseurs.

"Facile, se dit-il. Je n'ai qu'à crier comme si un désastre était en train de se produire et ces poules mouillées prendront la fuite."

Sûr de lui, le ministre Béchard refuse le bandeau que les militaires lui offrent pour se couvrir les yeux. Et au moment où ils le mettent en joue, il ne peut s'empêcher de sourire en s'écriant : "Feu !"

Catégorie : Actualités

Sujet(s) uniforme(s) : Partis politiques

Taille : Moyen, 569 mots

## **SECTION 7**

### **RABASKA**

#### **Environnement, Énergie et autres**

Documents de référence

Dossier de presse et autres



Le Soleil  
Actualités, samedi, 27 novembre 2004, p. A2

## **Rabaska : l'heure de vérité**

### **Des retombées de centaines de millions**

**Les promoteurs estiment qu'entre 3000 et 3500 emplois seront reliés de façon indirecte au projet de port méthanier**

Couture, Pierre

Le projet de port méthanier qu'entendent construire Gaz Métro, Enbridge et Gaz de France sur la Rive-Sud de Québec aura des retombées économiques de plusieurs centaines de millions de dollars dans la région, soutiennent les promoteurs.

" C'est beaucoup d'argent ", convient le directeur du projet Rabaska, Glenn Kelly.

Si tout se déroule comme prévu, les travaux de construction devraient débuter en 2006, pour s'étirer jusqu'en 2009.

" Pendant cette période, il y aura en moyenne 500 personnes sur le chantier. Et ça devrait même monter à 750 employés au plus fort des travaux ", signale M. Kelly.

Ce dernier estime ainsi qu'entre 3000 et 3500 emplois seront reliés de façon indirecte au projet. " En termes monétaires, ces besoins de main-d'oeuvre devraient se chiffrer à 220 millions \$ ", poursuit-il.

Annuellement, le terminal devrait donner du travail à 70 personnes.

**Évidemment, les deux énormes réservoirs d'acier visant à stocker le gaz naturel liquéfié (GNL) et l'équipement servant à revaporiser ce gaz naturel liquéfié en état gazeux avant de l'envoyer dans le réseau devront être achetés à l'extérieur du Québec.**

**Puisqu'aucune entreprise québécoise et encore moins nord-américaine n'offre cette technologie, Rabaska magasinerà outre-mer. Des compagnies anglaises, belges et asiatiques seraient sur les rangs.**

**Glenn Kelly soutient que le béton qui servira à " épaissir " les parois des deux réservoirs sera québécois, tout comme les matériaux essentiels à la fabrication du quai et de la jetée.**

Rabaska estime que la valeur des installations taxables pour une municipalité s'élève à 300 millions \$.

Ainsi, pour Beaumont, les retombées se chiffrent à 5 millions \$ par année, alors que pour Lévis, les taxes payées s'élèveraient à 8 millions \$.

Rabaska se dit d'ailleurs prête à s'asseoir avec les municipalités pour leur garantir le paiement intégral de ces sommes pour les 20 prochaines années.

Qui plus est, les promoteurs s'engagent à payer de leur poche tous les frais engendrés par la création de tout nouveau service municipal (égout, aqueduc, etc.).

Et si de nouveaux équipements pour les pompiers de Beaumont ou encore de Lévis étaient requis, Rabaska se dit prête à en financer l'achat.

PCouture@lesoleil.com

**CARCIERI CALLS ON NEW ENGLAND GOVERNORS TO WORK TOGETHER**  
**Cites proposed LNG facilities as need for regional approach**

12-23-2004

Governor Donald L. Carcieri today called on all of the New England governors to adopt and implement a regional approach to resolve the dispute that siting of liquefied natural gas (LNG) facilities may create in New England. Carcieri has previously announced his opposition to the proposed LNG projects in Fall River, Massachusetts and Providence now being studied by the Federal Energy Regulatory Commission (FERC).

"I have spoken of energy concerns with other New England Governors, several premiers of neighboring Canadian provinces, and representatives of the industry," said Carcieri. "One of the more promising alternatives for our region may be the development of additional LNG facilities in Canada. I would like to explore improvements to the strength, safety and capacity of our infrastructure, including pipelines, which may allow us to import more energy from our northern neighbor."

"We must carefully balance our energy needs with environmental, safety and security considerations," Carcieri wrote. "In recent years, the citizens of New England have paid extraordinarily high prices for natural gas, and have been subject to threats of service disruptions. We must assess the demand for LNG and the currently accessible domestic supply. LNG vessel traffic and the siting of terminals, however, have posed legitimate environmental, safety, security and life style concerns. Fears about the consequences of a terrorist attack have dominated the discussions. Since 9/11, government officials and citizens have been hotly debating the merits of each terminal. But FERC, the agency asserting exclusive jurisdiction over the placement of onshore terminals, has rejected any such discussion."

Carcieri continued, "The situation begs for a regional approach of carefully balancing energy needs with environmental, safety and security considerations. The existing landscape should be unacceptable to each Governor in New England. We cannot shirk responsibility for critical issues such as our citizenry's safety, security and energy needs to the current FERC process. Working together, our states should be able to pool and share certain required resources. We also need not "reinvent the wheel" in each situation. Instead, we can all provide a forum for learning from each other's experiences in dealing with the contingences and effects of LNG incidents."

Carcieri states that the best solution is the adoption and implementation by the Governors of a regional approach to LNG in New England. Such an approach offers many benefits and poses no risks by:

- \* Providing a forum for discussion of LNG-related issues among our states, with the goal of developing and supporting common views on matters affecting New England.
- \* Developing regional guidelines for what may be acceptable or unacceptable parameters for LNG vessel transport and new terminal sites.
- \* Advocating effectively before FERC could provide the most effective way to advocate our collective interests before FERC, as well as before the U.S. Coast Guard, the Department of Homeland Security (DHS), and other federal agencies.
- \* Contesting approval of Weaver's Cove and KeySpan to challenge FERC's preliminary determinations that import terminals could be sited in Fall River, MA and Providence. FERC's approach of our communities' fundamental safety and security concerns is simply unacceptable.
- \* Encouraging coordination with the LNG Industry could serve as a tool to encourage the LNG industry to develop terminal proposals that are more likely to be acceptable to state and local officials in the affected areas.

\* Exploring the potential "Canadian" solution which involves the construction of one or perhaps two LNG terminals in the provinces of southeastern Canada, as well as the pipeline infrastructure to deliver the gas to New England.

\* Enforcing state and local laws that may affect, or even control, decisions regarding LNG vessel traffic and the siting of LNG Terminals.

\* Forging an effective and uniform emergency response plan should prove very helpful in the adoption of meaningful emergency response plans to address a potential "LNG incident" on water or land. In Rhode Island, we are now in the forefront of developing such a plan for our existing LNG plants, and we are coordinating federal, state, local and private resources.

<http://www.ri.gov/GOVERNOR/view.php?id=87>

## **Une étude confirme le réchauffement climatique au Québec, surtout à l'ouest**

MONTREAL (PC) \_ Le climat du Québec se réchauffe bel et bien et c'est l'ouest de la province qui est le plus touché, particulièrement les régions de Montréal, Laurentides-Lanaudière et l'Outaouais.

Une étude réalisée par le consortium scientifique Ouranos démontre en effet qu'entre 1960 et 2003 ces régions ont vu leur température moyenne annuelle augmenter de 1 à 1,25 degré Celsius, comparativement à 0,6 degré à l'échelle planétaire.

Les régions de l'Estrie, de la Mauricie-Bois-Francs, le centre du Québec, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'Abitibi et le nord du Québec jusqu'à la Baie d'Hudson ont vu leur température annuelle moyenne grimper de 0,75 à 1 degré Celsius.

**Les régions plus à l'est ont également connu des hausses mais elles sont inférieures à 0,75 degrés** et quasi imperceptibles en Gaspésie et sur la Basse-Côte-Nord.

Le ministre de l'Environnement du Québec, Thomas Mulcair, voit dans ces données la nécessité d'agir non seulement pour réduire les émissions de gaz à effet de serre mais aussi pour s'adapter au réchauffement qui ne pourra être renversé à court ou moyen terme.

**"On se rend compte que le réchauffement est très réel ici au Québec. Donc il faut continuer à travailler pour réduire les gaz à effet de serre. Il faut aussi commencer à s'adapter parce que le réchauffement va se poursuivre peu importe les choix qu'on fait pour les gaz à effet de serre"**, a précisé le ministre lundi.

Cependant, M. Mulcair n'a toujours pas de plan d'action à présenter, lui qui ne s'est toujours pas entendu avec Ottawa à ce sujet. Le ministre rappelle toutefois que le premier ministre Jean Charest a obtenu l'assurance de son vis-à-vis fédéral, Paul Martin, que le Québec obtiendra les 328 millions \$ d'Ottawa nécessaires à la réalisation de son plan et se dit confiant de conclure une entente avant la fin de l'hiver.

Du même souffle, M. Mulcair réitère qu'il ne signera aucune entente avec Ottawa qui permettrait au gouvernement fédéral d'imposer des projets ou de s'immiscer dans les compétences provinciales.

Le Devoir  
LES ACTUALITÉS, mardi, 5 avril 2005, p. A2

### **Port méthanier: les écologistes veulent être entendus**

Francoeur, Louis-Gilles

Cinq importants groupes environnementaux ont demandé hier au gouvernement fédéral de tenir une audience publique sur le projet de port méthanier sur l'île de Gros-Cacouna dans le Bas-Saint-Laurent.

Il s'agit du Conseil régional de l'environnement de cette région, du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCRE), de Greenpeace, du mouvement Québec-vert-Kyoto et de l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN).

Le projet de port méthanier à Gros-Cacouna est piloté par Énergie Cacouna, une société formée conjointement par TransCanada et Petro-Canada. Ce projet s'ajoute à celui de Rabaska, à l'est de Lévis, dont les promoteurs sont Gaz Métropolitain, Enbridge et Gaz de France. **Les deux groupes industriels justifient leurs projets en disant que l'offre pour le gaz naturel liquéfié (GNL) au Canada va s'essouffler avec la demande américaine en hausse et que l'apport de marchés extérieurs va permettre de maintenir les prix à des niveaux intéressants pour les consommateurs.**

Les requérants dans le dossier Gros-Cacouna font valoir qu'Environnement Canada a déjà déterminé qu'une commission d'évaluation environnementale s'imposait dans le dossier voisin de Rabaska et que les impacts environnementaux, sociaux ainsi que les enjeux de sécurité commandaient un examen similaire.

**Idéalement, expliquait Luce Balthazar, directrice du CRE du Bas Saint-Laurent, le gouvernement aurait dû déclencher une audience générique sur la pertinence d'intensifier le recours à la filière du gaz naturel liquéfié (GNL) au Québec, d'autant plus qu'Hydro-Québec se propose de son côté de prospecter le fond de l'estuaire pour y dénicher du gaz ou du pétrole. Présentement, explique-t-elle, les deux projets de ports méthaniers seront examinés à la pièce, chacun de leur côté, et un troisième pourrait même voir le jour à terme sans que le public puisse déterminer préalablement si l'essor de cette filière énergétique est compatible avec les objectifs de Kyoto ou de la dépollution. Les volets sur la sécurité, ajoute-t-elle, devraient aussi être examinés selon les mêmes critères: aux États-Unis, on situe actuellement ces projets loin en mer pour protéger les riverains et les écosystèmes des suites d'une déflagration.**

Le projet de Gros-Cacouna, ajoutent les groupes écologistes, se situera juste à côté d'un site d'observation ornithologique, lui-même jointé par la réserve amérindienne malécite de Viger. Le milieu naturel est d'une exceptionnelle richesse en raison de sa proximité avec le parc marin du Saguenay et le passage de plusieurs migrations de sauvagine dans le secteur.

Au début des années 80, un projet de port méthanier à Gros-Cacouna avait été examiné par Québec et Ottawa, ce qui avait donné lieu à la première audience fédérale-provinciale conjointe. Le projet actuel s'ajouterait aux équipements, dont la construction avait été amorcée à la suite de cette évaluation environnementale.

Le Soleil  
Actualités, vendredi, 7 juillet 2006, p. 9

### **Rabaska menacerait le tourisme, selon une étude**

Saint-Pierre, Marc

L'installation du port méthanier Rabaska dans le paysage de la capitale nationale met à l'enjeu des recettes touristiques annuelles de 135 millions \$, indique une étude de l'Institut nord-américain de recherche en tourisme (INART).

C'est bien davantage que ne pourra en produire à terme le terminal gazier, selon les chercheurs Jacques Demers et Jacques Lemieux.

Organisme à but non lucratif qui a pignon sur rue à Lévis, l'INART s'est notamment donné pour mission de réaliser des recherches et études en matière touristique. Son président, Jacques Demers, est un ex-sous-ministre au Tourisme et détenteur d'un doctorat de l'Université d'Aix-Marseille. Jacques Lemieux est géographe et historien.

Leur étude de 75 pages, Analyse du paysage touristique et historique Projet Rabaska, a été réalisée dans le contexte du processus de consultation lancé par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE) et avec son appui financier, comme c'est la règle.

Plus tôt cette semaine, la Ville de Lévis a conclu avec Rabaska un protocole qui lui assure des versements annuels moyens de 9,5 millions \$ pendant 35 ans. Protocole applaudi par la Chambre de commerce, qui y voit "une entente profitable à tous".

L'angle exploité par Demers et Lemieux débouche plutôt sur le constat que le projet aura des répercussions négatives. Selon eux, la richesse touristique et historique du littoral où Rabaska prévoit prendre pied "possède une valeur esthétique dont les conséquences économiques dépassent largement les revenus directs, encore plus indirects, que peut procurer un port méthanier dont les bénéfices sont partagés substantiellement avec des entreprises étrangères".

### **Jusqu'à 135 millions \$ en jeu**

Pour y arriver, ils ont notamment établi une grille d'évaluation considérant l'ensemble des secteurs du paysage régional et prenant en compte les 700 millions \$ de recettes touristiques qu'ils génèrent.

"Le paysage du secteur Rabaska compte pour 19,3 % de tout le paysage régional et sa valeur économique touristique représente une somme de 135 millions \$. En d'autres termes, cette portion de territoire, comme composante du produit touristique de la région, contribue à générer 135 millions \$ de recettes chaque année", observe le tandem.

De l'avis des chercheurs, la "dénaturation" de l'endroit n'aura pas nécessairement pour effet de diminuer les recettes dans la même proportion. Mais l'effet négatif sera bien réel, selon eux, d'autant plus que l'installation du terminal pourra être le signal d'une nouvelle expansion portuaire.

Pour MM. Demers et Lemieux, il est "présomptueux, voire même irréfléchi" de compromettre la richesse touristique de la région alors que, contrairement aux paysages, il serait possible de localiser le projet Rabaska à un autre endroit.

mstpierre@lesoleil.com

## **Port méthanier à Lévis**

**Le projet Rabaska n'est pas conforme aux normes de l'industrie**

**Ottawa est invité à se saisir du dossier et à analyser les conséquences sur la fluidité du transport maritime**

Francoeur, Louis-Gilles

Les audiences sur le projet de port méthanier à Gros-Cacouna viennent de se terminer, mais celles portant sur le projet Rabaska pourraient démarrer lors de la rentrée politique de septembre. Pendant que Lévis signe des ententes économiques avec le promoteur de Rabaska sans attendre la conclusion de l'évaluation du projet, les groupes de pression entendent sortir le dossier de son cocon «local» afin que toute l'industrie maritime nord-américaine débâte des enjeux nationaux, voire internationaux, qu'il soulève.

Le projet de port méthanier Rabaska, qui serait situé à proximité de Lévis, n'est pas conforme aux normes internationales sur le trafic maritime, selon une étude rendue publique hier par le Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM).

Selon cette étude réalisée dans le cadre d'un programme de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE), le projet Rabaska se traduirait par la création d'un port méthanier à risque dans un des passages les plus étroits du Saint-Laurent, soit à 500 mètres de la principale autoroute qu'empruntent 7000 navires par année. Les méthaniers, dont la longueur atteint jusqu'à 300 mètres, devraient manoeuvrer dans cet espace limité pour livrer annuellement quelque 10 millions de mètres cubes de gaz naturel liquide (GNL), identifié comme inflammable et explosif.

Le GIRAM a fait parvenir hier cette étude au ministre fédéral des Transports, Lawrence Cannon, en lui demandant d'en saisir - ainsi que du projet au complet - toute l'industrie portuaire et maritime, dont le développement à long terme pourrait être handicapé par ce nouveau port construit dans un des sites les plus sensibles du Saint-Laurent. Le groupe d'études et de pression demande au ministre fédéral de réunir le Comité d'analyse TERMPOL, responsable des analyses sur la sécurité et la fluidité maritime, afin qu'il étudie les changements qu'un feu vert au projet Rabaska entraînerait dans le trafic maritime. Et ces études, précisait hier Pierre-Paul Sénéchal du GIRAM, «ne doivent pas être déposées après que le rapport du BAPE aura été remis aux ministres, comme dans le dossier Gros-Cacouna, mais avant les audiences sur le projet Rabaska afin que la population et les commissaires puissent prendre connaissance de ses conclusions en toute transparence».

Selon l'étude du GIRAM, le site Rabaska ne correspond pas aux normes de la Society of International Gas Tanker and Terminal Operators (SIGTTO), contrairement à ce qu'affirme son promoteur. Les normes de la SIGTTO n'ont certes pas valeur réglementaire, comme celles de l'Organisation de l'aviation civile (OACI) par exemple. Mais elles servent de référence aux gouvernements et aux tribunaux dès lors qu'il est question de règles à suivre en matière de sécurité publique dans cette industrie.

Selon les normes de la SIGTTO, les autorités maritimes et le promoteur doivent analyser un projet non seulement à la lumière du trafic actuel mais aussi du trafic à très long terme, afin que la génération actuelle ne porte pas préjudice aux générations à venir et que les intérêts d'un promoteur ne priment pas ceux de toute l'industrie maritime.

Ses normes précisent que «les ports de transbordement de GNL doivent être localisés loin des routes maritimes achalandées et en dehors des zones de trafic important». Il y est d'autre part spécifié qu'«aucune installation d'amarrage de méthanier ne devrait être implantée dans un environnement caractérisé par le déplacement à proximité de navires de gros gabarit». C'est pourquoi la SIGTTO précise par ailleurs que promoteurs et gouvernements doivent «privilégier

## **Les Affaires**

Actualité et analyse, samedi, 8 juillet 2006, p. 10

### **On aime**

Les promoteurs du projet Rabaska et la Ville de Lévis se sont entendus sur un certain nombre de questions relatives à l'établissement d'un port méthanier et d'une usine de regazéification dans cette municipalité. **C'est une première étape vers l'appui éventuel de Lévis à ce projet, puisque le protocole convenu lie les promoteurs à leurs engagements envers la Ville.** Le projet devra d'abord recevoir les autorisations gouvernementales requises.



les sites aux embouchures des couloirs fluviaux plutôt que ceux qui sont situés loin à l'intérieur des côtes».

Si on ajoute à cela les difficultés d'accostage rencontrés par les méthaniers de forte taille lorsque les vents dépassent 25 km/h et les sept accidents maritimes relevés entre 1988 et 2003 dans le tronçon Lévis-Escoumins, le projet pourrait gravement entraver le trafic maritime actuel et futur, d'autant plus que les méthaniers ont préséance de passage, contrairement aux affirmations du promoteur, conclut Pierre-Paul Sénéchal.

## **Développement durable**

### **Le ministre Mulcair tente de rassurer l'opposition sur les intentions du gouvernement**

Le Courrier parlementaire© du jeudi 16 février 2006

L'étude détaillée du projet de loi 118, Loi sur le développement durable a progressé, hier, lentement mais sûrement et dans la bonne humeur. Une atmosphère qui tranchait singulièrement avec l'atmosphère tendue qui prévalait le 14 décembre au début de l'étude article par article. Le gouvernement venait de déclarer l'ajournement de la session et d'annoncer que le menu législatif avait été adopté.

**Le ministre Thomas Mulcair avait fait souvent part de son intention de faire adopter son projet de loi et le Fonds vert qui allait distribuer de l'argent aux groupes environnementaux.** Le retournement de situation avait alors été l'objet des attaques de l'opposition officielles. Les députés péquistes réclamaient plus de temps pour étudier le projet de loi. L'article un du projet de loi n'avait pas été adopté.

Hier cependant, l'opposition s'est montrée prête à collaborer avec le gouvernement. «On est en faveur du développement durable, on va faire notre travail le plus sereinement possible» a indiqué le critique péquiste du dossier, Stéphan Tremblay. L'opposition a cependant reproché au ministre de ne pas exprimer suffisamment clairement dans la loi, son intention de protéger l'environnement au-delà des considérations économiques et de développement industriel. Le ministre s'est, de son côté, défendu en indiquant suivre les définitions les plus connues sur le plan international.

#### **Les rumeurs**

M. Tremblay a toutefois fait part de son inquiétude relativement aux rumeurs de remaniements ministérielles qui sont de plus en plus vives à l'intérieur des murs de l'Assemblée nationale. Des rumeurs envoient Thomas Mulcair à la tête d'un autre ministère que celui du Développement durable et de l'Environnement. «Les rumeurs qui circulent à l'Assemblée nationale, souvent se vérifient» a fait valoir le député de Lac Saint-Jean. D'autres rumeurs qui sont peut-être encore plus importantes, laissent poindre «la possibilité qu'il y ait un discours inaugural qui va peut-être tout balayer» a ajouté Stéphan Tremblay. En effet, la prorogation de la session provoquerait la mort de tous les projets de loi qui se trouvent actuellement au feuillet. Ils peuvent cependant être rescucités à nouveau par le biais d'une motion.

Le ministre Mulcair a amicalement reproché à son vis-à-vis d'accorder trop d'importance à des rumeurs. Le ministre du Développement durable a assuré de ne pas être dans le secret des dieux, «mais admettons qu'il y a un discours inaugural» a-t-il dit. On devra tenir compte qu'il y a un engagement ferme des deux principaux partis politiques à l'égard de ce projet de loi.

Le Soleil  
Économie, mardi 22 février 2005, p. C8

En bref

**Projets de port méthanier  
Mulcair appliquera les règles très sévères de l'environnement  
Le ministre n'a toujours pas reçu de demandes formelles**

Thériault, Carl  
Collaboration spéciale

Rimouski - Le projet d'implantation d'un port méthanier sur la Rive-Sud de Québec ou à Gros-Cacouna devra respecter les principes du plan de développement durable du gouvernement du Québec.

**"Je ne suis pas saisi actuellement d'aucun projet pour le port méthanier. Mais l'un ou l'autre des projets sera regardé avec un oeil extrêmement vigilant, dans son ensemble en termes de développement durable sans oublier que dans cette expression il y a le mot "développement."**

La compagnie Gaz Métro se propose d'implanter un terminal sur la Rive-Sud de Québec alors que Trans Canada a annoncé son intention d'avoir aussi un terminal dans le secteur de Cacouna. Ces deux projets représentent des investissements de 1.5 milliard \$.

Pour le fleuve, cela veut dire les effets prévisibles sur l'écosystème marin, sur le littoral et les questions de sécurité qui seront analysés en long et en large. Le gaz naturel sera aussi comparé à d'autres formes de carburant dans une perspective à long terme", a affirmé Thomas J. Mulcair, ministre du Développement durable et des Parcs du Québec de passage à Rimouski hier pour consulter les intervenants régionaux sur l'avant-projet de loi concernant le plan de développement durable du gouvernement du Québec.

Le projet de loi devrait normalement être adopté à l'Assemblée nationale d'ici la fin de l'année.

Les projets d'exploration sismique dans le golfe Saint-Laurent à des fins de recherche pétrolière et gazière seront analysés en fonction des balises suggérées par le Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE).

"Si on veut faire de l'exploration sismique, il y a un cadre très restrictif, très rigoureux et très contraignant pour les bonnes raisons tenant compte du développement durable qui a été dessiné par le BAPE. Je pense que ce sera extrêmement difficile de faire des relevés sismiques dans l'état actuel des choses", a précisé le ministre qui a visité en avant-midi les installations du Centre de recherche en biotechnologies marines de Rimouski.

En début d'après-midi, le maire de Rimouski, Michel Tremblay, a présenté en compagnie du ministre Mulcair le projet d'exploitation des biogaz de l'ancienne section du lieu d'enfouissement sanitaire de Rimouski.

Un projet d'un demi-million \$ qui sera géré par la filiale ASA Biogaz de la firme de génie-conseil André Simard et associés. Quelque 1500 tonnes de méthane seront récupérées, soit pour être brûlées, soit pour être mises en valeur au moyen de divers projets écologiques (serres, production d'électricité...)

La municipalité de Rimouski bénéficiera de redevances à partir des bénéfices générés par la valorisation et la vente de crédits en vertu du Protocole de Kyoto.

"C'est un bel exemple de partenariat public-privé", a évoqué le maire Tremblay. La nouvelle partie du site d'enfouissement sanitaire sera toutefois dotée de ses propres équipements de récupération de gaz méthane.

La journée du ministre Mulcair s'est terminée par les consultations publiques sur le plan de développement durable où plus d'une dizaine de groupes, de municipalités et d'institutions ont présenté des mémoires.

La tournée se poursuit aujourd'hui à Carleton et à Sept-Îles vendredi.

Catégorie : Économie

Sujet(s) uniforme(s) : Lois et règlements

Taille : Moyen, 367 mots

Perspectives: Le coupeur de têtes

David, Michel

Le premier ministre Charest n'aime pas les fortes têtes. À chaque remaniement, il semble prendre un plaisir quelque peu sadique à en couper une.

Dès la formation de son cabinet, au printemps 2003, il avait causé une énorme surprise en écartant Pierre Paradis, qui avait eu le malheur de songer brièvement à lui contester la succession de Daniel Johnson.

En février 2005, c'est Yves Séguin qui avait été exécuté sur la place publique. M. Séguin avait le défaut de dire tout haut ce qu'il pensait, que cela plaise ou non. Sa candidature aux élections d'avril 2003 avait beaucoup contribué à donner de la crédibilité à l'équipe libérale, mais la reconnaissance n'a jamais été la qualité première de M. Charest.

Thomas Mulcair était ce qu'on appelle communément une tête de cochon, qu'on ne pouvait manipuler que s'il acceptait de l'être. Il sera très facile de justifier sa liquidation par son échec à négocier une entente sur la lutte contre les gaz à effet de serre avec Stéphane Dion, rappeler les critiques dont il était l'objet de la part des groupes écologistes ou encore sa duplicité dans le dossier du prolongement de l'autoroute 25.

**Il est vrai que M. Mulcair avait parfois un comportement assez singulier pour un ministre de l'Environnement, mais il a surtout eu le tort de mettre des bâtons dans les roues de ceux qui avaient l'oreille du premier ministre, qu'il s'agisse des projets de développement dans le parc du Mont-Orford, des projets d'exploration gazière et pétrolière d'Hydro-Québec ou encore des ports méthaniers.**

M. Charest a assez d'expérience pour savoir qu'on ne peut pas prendre de demi-mesure avec ce genre d'homme. Il faut l'exécuter d'un coup. L'injure supplémentaire qu'il lui a faite en lui offrant les Services gouvernementaux, où on avait temporairement tabletté Pierre Reid, n'avait d'autre but que de l'amener à quitter aussi son siège de député de Chomedey. Au moins, on avait offert la Justice à Yves Séguin.

Le connaissant, ce désir de le voir disparaître est peut-être la seule chose qui pourrait encore l'inciter à rester.

Celui qui le remplacera à l'Environnement, Claude Bécharde, n'est pas du genre à s'opposer aux volontés du premier ministre. Le fait d'arriver tout droit du ministère du Développement économique risque toutefois de lui créer de sérieux problèmes sur le plan de la crédibilité. Il y a des limites à se refaire instantanément une virginité.

Couper une tête par année envoie sans doute un message à ceux qui auraient la velléité de contrecarrer les plans de M. Charest, mais cela risque aussi d'occulter celui qu'on voudrait envoyer à la population.

Comme les fois précédentes, la chute de M. Mulcair a relégué au second plan la nomination de Raymond Bachand au Développement économique, à l'Innovation et à l'Exportation, qui constitue indéniablement un ajout intéressant au cabinet. M. Bécharde avait un certain talent pour la joute parlementaire, mais il était tenu pour une quantité négligeable par les milieux économiques.

En voyant le sort réservé à M. Mulcair, bien des gens se demanderont pourquoi la ministre de la Famille, Carole Théberge, a été épargnée, après son cafouillage dans le dossier des garderies. Dans son cas, il faut cependant reconnaître que M. Charest a été conséquent: Mme Théberge a simplement obéi aux ordres, même si elle aurait pu le faire plus adroitement.

**Le Courrier parlementaire**  
Édition du mercredi 21 septembre 2005

Développement durable  
**Le gouvernement devra prendre le virage de Thomas Mulcair**

**Le ministre Thomas Mulcair, a procédé à une longue consultation depuis le début de l'année sur son avant-projet de loi sur le développement durable. Un avant-projet de loi qu'il a d'ailleurs transformé en projet de loi 118, le 13 juin dernier, après une longue consultation qu'il a mené à travers le Québec. Ce projet de loi fera l'objet d'une consultation parlementaire cet automne.**

**Plus qu'un simple projet de loi, il s'agit d'un «cadre législatif», ce projet devrait avoir un impact important puisqu'il s'appliquera à l'ensemble du gouvernement qui devra d'ailleurs adopter une stratégie de développement durable. À son tour, chaque ministère devra se donner un «plan d'action de développement durable»**

Le document prévoit deux grandes mesures. **D'abord, la nomination d'un Commissaire au développement durable qui sera une sorte de vérificateur général adjoint.** Ensuite, il comprend la mise sur pied d'un Fonds vert destiné à soutenir les villes et les organismes à but non lucratif dans des activités environnementales.

Le projet de loi porte donc sur le développement durable deux mots qui peuvent avoir plusieurs sens. Selon Thomas Mulcair, le développement durable «répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.» En plus de l'environnement, il tient compte du développement social et économique des diverses activités de développement.

### **Charest et Mulcair sur la même longueur d'onde, sans autre précision**

MONTREAL (PC) \_ La question du désaveu du premier ministre Jean Charest à l'endroit de son ministre de l'Environnement, Thomas Mulcair, a refait surface aujourd'hui à l'Assemblée nationale.

Interrogé avec insistance par l'opposition péquiste, le premier ministre Charest a lancé que son ministre et lui étaient sur la même longueur d'onde. Le premier ministre n'a toutefois pas voulu dire s'il endossait la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 10 pour cent comme M. Mulcair l'avait suggéré.

Hier, une dizaine de groupes environnementaux accusaient le premier ministre d'avoir désavoué son ministre de l'Environnement, Thomas Mulcair et s'interrogeaient sur la légitimité de ce dernier de parler au nom du gouvernement.

**M. Mulcair s'était engagé publiquement plus tôt cette semaine à fixer pour le Québec un objectif de réduction de 10 pour cent des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2015, dépassant ainsi les engagements prévus au protocole de Kyoto.**

**Hier, le gouvernement Charest a refusé d'appuyer une motion en ce sens présentée par l'opposition péquiste.**

**Les groupes environnementalistes qualifiaient cette décision d'inacceptable alors que le Québec est l'hôte d'une grande conférence sur les changements climatiques et que, d'autre part, le Québec est le territoire le plus pro-Kyoto en Amérique du Nord.**

Les environnementalistes estimaient que cette dernière rebuffade ne faisait que s'ajouter à trois ans d'inaction en ce domaine et rejetaient l'argument de Québec qui invoque l'absence d'entente avec Ottawa pour justifier qu'il n'ait pas de plan d'action de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les groupes environnementaux affirmaient que Québec pourrait très bien présenter son plan, préciser les éléments qu'il entend financer et ceux qu'il demande à Ottawa de financer ainsi que la réglementation qu'il souhaite imposer pour atteindre ses objectifs.

Dec 05 2005 07:31:00 - Source: NTR [NTR]

### **Mulcair veut réduire les gaz à effet de serre de 20 pour cent d'ici à 2015**

MONTREAL (PC) \_ Le ministre de l'Environnement du Québec, Thomas Mulcair, place la barre haute en matière de réduction de gaz à effet de serre: il croit pouvoir en abaisser les émissions de 20 pour cent d'ici seulement dix ans.

Le Canada s'engage, lui, à ramener d'ici à 2012 ses émissions à 6 pour cent sous le niveau historique des émissions de 1990.

**Les émissions québécoises dépassaient en 2003 de 9,1 pour cent le niveau historique de 1990, selon un document déposé par Québec à la table des négociations avec Ottawa.** Les émissions actuelles se situeraient donc autour de 10 pour cent au-dessus du niveau de 1990, ce qui implique qu'il faudra les réduire globalement de 16 pour cent pour atteindre l'équivalent de l'objectif canadien.

En entrevue au journal "Le Devoir", le ministre Mulcair est confiant de pouvoir réaliser son ambition car il disposera d'une stratégie globale et de plans d'action quinquennaux.

Le ministre Mulcair affirme avoir l'appui de ses collègues et du premier ministre Jean Charest dans ce domaine, ce qui fera du Québec la première province à se doter d'un échéancier précis.

Matthew Bramley, de l'Institut Pembina d'Ottawa, croit que si une province de l'importance du Québec ouvre le dossier de l'après-2012, il s'agira d'un développement qui élargira le débat au Canada, avec un effet d'entraînement bénéfique sur des provinces réfractaires, comme l'Alberta.



### **Avant de partir, Mulcair a décrété que le CO2 était de la pollution**

QUEBEC (PC) \_ C'est en quelque sorte le legs que Thomas Mulcair laisse aux environnementalistes avec qui les relations s'étaient considérablement détériorées. **Avant d'être chassé de l'Environnement par Jean Charest, le ministre a décrété que le gaz carbonique que rejettent les entreprises dans l'atmosphère sera considéré enfin comme un polluant, affirme Le Soleil.**

**C'est sans tambour ni trompette que M. Mulcair a fait adopter une liste de polluants à déclaration obligatoire. La sanction n'avait pas besoin de passer par le Conseil des ministres de Jean Charest.**

**A compter du 15 mars, a décrété le ministre démissionnaire, toutes les grandes firmes seront tenues de quantifier leurs rejets de dioxyde de carbone, sous peine de payer des amendes pour ce contaminant qui est une des principales sources de gaz à effet de serre.**

**La décision du ministre a été prise il y a quelques semaines. Elle se confirmera avec la publication de la Gazette officielle, mercredi.**

**Le règlement vise à rendre obligatoire la déclaration "de certaines émissions de contaminants", dont le CO2. Cinquante-sept autres substances sont visées par l'arrêté ministériel.**

**Ce geste était attendu depuis un bon moment par les groupes écologistes. Le ministre Mulcair, qui a été congédié de son ministère lundi, entendait s'attaquer de cette façon aux problèmes environnementaux que sont le réchauffement climatique, lié au CO2, mais aussi le smog, les pluies acides, associés notamment au dioxyde de soufre, et la pollution toxique provoquée, entre autres, par le mercure.**

**Le règlement est une copie conforme d'un projet qui a circulé à la fin de l'année 2004. La volonté de M. Mulcair se serait longtemps heurtée à des objections de ses collègues détenteurs de portefeuilles économiques.**

**Une source en haut lieu a cependant indiqué que les nouvelles règles n'auront pas d'impacts significatifs, selon les études conduites. Les responsables des installations n'auront qu'à fournir des données déjà transmises au gouvernement fédéral. La facture du ministère, elle, est toute petite: 1,2 million \$ sur... 30 ans pour compiler l'information.**

**Ce qui est publié s'inscrit en droite ligne avec la volonté de Québec de respecter les accords internationaux de **>Kyoto<** sur les changements climatiques. "Ce sera un outil pour officialiser **>Kyoto<**", a confirmé au Soleil une source à l'Environnement.**

**"L'idée est de pouvoir comptabiliser ce qui est émis. Par la bonne volonté (des entreprises), nous avons un bon bilan des rejets. Maintenant, ce bilan sera encadré."**

**Le règlement vient corriger une aberration. Lorsque Québec a abandonné l'idée de construire la centrale thermique Le Suroît, ce n'était en raison des rejets polluants, même si les installations devaient produire 2,25 millions de tonnes de gaz à effet de serre par an. Ce total représente 3 pour**

cent de toutes les émissions québécoises.

A l'époque ministre, Sam Hamad avait signalé que les rejets de dioxyde de carbone n'étaient pas considérés comme de la pollution. "Le gaz à effet de serre, ce n'est pas la pollution. (...) La pollution, on parle de SO<sub>2</sub>, de NOX (dioxydes de soufre), des gaz qui sont un danger sur la santé des gens directement", avait-il déclaré, lors de la conférence confirmant l'abandon du Suroît. Il reprenait un discours d'Hydro-Québec.

Chez Greenpeace, Steven Guilbeault s'est réjoui d'une décision qu'il n'espérait plus, un an et demi après que le ministre Mulcair l'eut promise. "Cela vient corriger une nouvelle réalité. Des gens vont peut-être s'objecter, en disant que nous produisons du CO<sub>2</sub> en respirant. Mais les changements climatiques sont largement dûs aux activités faites par les êtres humains. Le règlement vient le reconnaître."

Les firmes ne seront pas astreintes à un maximum de rejets. Elles ne seront tenues que de les comptabiliser. Le seuil fixé fait en sorte que seules les grandes entreprises ou institutions seront soumises aux règles édictées.

"Cette inclusion du CO<sub>2</sub> dans la liste des contaminants pourrait avoir des impacts, en vertu du plan d'action sur les changements climatiques, si jamais ce plan est adopté", a fait valoir Steven Guilbeault. A partir de ce programme, Québec pourrait exiger que des améliorations soient apportées à des installations qui ne sont pas performantes d'un point de vue environnemental, a indiqué le porte-parole de Greenpeace.

Des sources au ministère ont assuré Le Soleil que le plan d'action sur les changements climatiques "est prêt depuis quelques semaines. Nous n'attendons que les autorisations", a-t-on soutenu.

Le Soleil

## **Presse à gauche**

### **Pourquoi s'opposer à Rabaska ?**

lundi 10 avril 2006, par Lise Thibault

#### THEMES ABORDES :

Politique québécoise  
Le PQ se saborde tout seul  
L'action politique des mouvements sociaux d'aujourd'hui  
"Mission impossible", dit Québec solidaire

Québec  
L'arrivée de Québec solidaire dérange  
La peur du politique  
Quelles suites aura la commission parlementaire ?  
Québec : assemblée publique : S'unir pour faire la différence

#### **Rabaska**

#### **Pourquoi s'opposer à Rabaska ?**

#### **Plus de questions que de réponses !**

#### **Une évaluation des risques basée sur des choix arbitraires et partiels**

#### AUTEUR

Lise Thibault

Un projet basé sur la désinformation et les poursuites ou contestations juridiques ne peut être un bon projet pour le Québec, ni pour personne d'autre d'ailleurs. Surtout s'il a besoin des forces de ses puissants lobbies déjà infiltrés au sein même de notre gouvernement et si les ministres gênants (T. Mulcair) doivent être limogés pour qu'il en arrive à voir le jour.

Que la pertinence d'un terminal méthanier au Québec en arrive à être prouvée ou non, le territoire choisi par les promoteurs pour y implanter Rabaska est tout à fait inapproprié et par le fait même ne saurait être acceptable d'aucune façon, principalement en raison des risques pour la sécurité des populations et de la dégradation importante du milieu de vie et des paysages naturels et de caractère patrimonial qu'on y retrouve.

Tel que présenté par ses promoteurs fin janvier 2006, le terminal méthanier Rabaska n'apporterait rien de plus au Québec en matière d'approvisionnement énergétique puisqu'il ne ferait, selon ses promoteurs, que REMPLACER notre approvisionnement actuel en gaz naturel, lequel serait désormais acheminé vers les États-Unis. À notre avis, Rabaska serait plutôt nuisible pour le Québec puisqu'il le couperait à jamais d'une source fiable, l'Ouest canadien, pour le rendre dépendant en majeure partie du Moyen-Orient.

Par les risques associés à ce genre d'entreprise, Rabaska menace tout autant une partie importante de l'économie québécoise (celle reliée de près ou de loin au transport maritime) que la sécurité des populations qui auront à vivre dans son entourage (Île d'Orléans, Lévis, Beaumont). De plus, par la dégradation du site où il sera installé, Rabaska ne peut que nuire au développement d'industries plus génératrices d'emplois, comme par exemple le tourisme de la grande région de Québec.

En plus du processus de liquéfaction et du transport qui augmentent déjà l'impact environnemental négatif de cette forme de gaz naturel, le terminal méthanier produirait à lui seul, selon ses promoteurs, 146 000 T de GES, ce qui s'ajouterait encore au bilan québécois avec les coûts qui y sont associés, le tout, il faut le répéter, sans apport supplémentaire d'énergie pour le Québec ; du point de vue de l'environnement, la rationalité du projet serait : polluons plus ici, pour peut-être polluer moins ailleurs.

Par ailleurs, Gaz Métro, un des promoteurs associés au projet Rabaska, a annoncé son intention de ravir le marché du chauffage résidentiel et institutionnel à l'hydroélectricité (d'où ses exigences répétées pour une augmentation sensible des coûts de l'électricité par Hydro-Québec), tout en promettant une substitution du mazout vers le gaz naturel pour l'industrie, ce qui ne peut se faire sans un apport supplémentaire considérable en gaz naturel.

D'un autre côté, Rabaska nous présente un projet qui consiste en une livraison chaque six jours de 160 000 M<sub>3</sub> de GNL, ce qui représente plus ou moins la consommation actuelle du Québec pour la même période et affirme que cette nouvelle importation REMPLACERAIT l'actuelle importation de l'Ouest canadien : miracle ou supercherie ???

La pertinence d'un besoin accru en gaz naturel au Québec ou d'avoir désormais à l'importer d'outre-mer n'a pas été démontrée à ce jour. Nous nous inquiétons de la nouvelle politique énergétique qui sera bientôt présentée par le gouvernement actuel et, suite à la lecture de l'énoncé de cette politique déjà émis par le MRNF, nous la jugeons peu fiable, puisque l'élaboration de celle-ci a été contaminée dès le début et tout au long de son processus par le lobby gazier bien installé au niveau du pouvoir libéral.

De plus, connaissant bien l'historique du gouvernement provincial dans ce dossier, nous avons maintenant peine à croire en un processus démocratique pouvant émaner du BAPE, le premier ministre Charest, le ministre des Ressources naturelles M. P. Corbeil et maintenant le tout nouveau ministre de l'Environnement M. C. Béchard s'étant fermement positionnés en faveur de la construction de terminaux méthaniers au Québec, et en particulier du projet Rabaska.

Lise Thibault, Lévis pour l'Association pour la protection de l'environnement de Lévis(APPEL)

[http://64.233.167.104/search?q=cache:NTZu0W\\_H8MIJ:www.pressegauche.org/spip.php%3Farticle85+PQ+de+L%C3%A9vis+et+rabaska+2006&hl=fr&lr=lang\\_fr&strip=0](http://64.233.167.104/search?q=cache:NTZu0W_H8MIJ:www.pressegauche.org/spip.php%3Farticle85+PQ+de+L%C3%A9vis+et+rabaska+2006&hl=fr&lr=lang_fr&strip=0)

Apr 13 2005 12:06:00 -

**Le gouvernement Charest dénonce le plan fédéral sur l'Accord de **>Kyoto<****  
Par Norman Delisle

QUEBEC (PC) \_ Avant même que le plan fédéral de diminution des gaz à effet de serre ne soit officiellement rendu public, il a été vertement dénoncé par le Québec.

"C'est lourdement biaisé en faveur de l'ouest canadien et c'est le Québec qui écope", a réagi le ministre québécois de l'Environnement et du Développement durable, Thomas Mulcair, qui était déjà informé du contenu du plan fédéral.

**Les Québécois produisent beaucoup moins de gaz à effet de serre que les Canadiens parce qu'ils ont investi des milliards de dollars en hydroélectricité. Or le plan fédéral ne tient nullement compte de cette situation, a déploré le ministre Mulcair.**

"En produisant la moitié moins de gaz à effet de serre que les autres Canadiens, les Québécois contribuent à baisser la moyenne canadienne. Or ils ne sont pas compensés pour cela. C'est pourquoi le plan fédéral est inacceptable", a soutenu M. Mulcair, à son arrivée à la réunion hebdomadaire du groupe parlementaire libéral.

Le ministre a rappelé que le gouvernement québécois a carrément fait le choix de l'énergie verte, comme l'énergie éolienne. Seront-ils pénalisés pour ce choix?

M. Mulcair a aussi noté qu'il avait signé une entente en novembre dernier avec son homologue fédéral, Stéphane Dion. On avait convenu de négocier une entente bilatérale pour la mise en vigueur du plan de **>Kyoto.<**

"C'est le temps que M. Dion s'assoit à la table avec nous et commence à négocier sérieusement. L'approche du fédéral cause une vive déception", a poursuivi M. Mulcair.

**Le ministre québécois a dénoncé le "paradoxe" par lequel Ottawa aurait compensé le Québec en lui versant des crédits additionnels si la centrale très polluante du Suroît avait été aménagée. "C'est un non-sens. Les références à l'hydroélectricité sont trop minces dans le rapport fédéral. Le Québec ne lâchera pas le morceau", a dit M. Mulcair.**

Il a rappelé qu'Ottawa venait de compenser largement les provinces de Terre-Neuve et de Nouvelle-Ecosse pour leur pétrole des nappes sous-marines. Pendant ce temps, Québec ne reçoit rien pour avoir développé des énergies moins polluantes, a fait valoir le ministre.

M. Mulcair espère que l'offre fédérale deviendra plus concrète. "Je porte mon nom et je dois aller toucher pour croire", a-t-il ironisé. Le prénom du ministre, Thomas, est le même que celui de l'apôtre incrédule qui a dû mettre ses doigts dans les plaies du Christ pour croire en sa résurrection.

**En signant le Protocole de **>Kyoto<**, le Canada s'engageait, d'ici 2012, à réduire de six pour cent ses émissions de gaz à effet de serre par rapport à leur niveau de 1990.**

Cyberpresse

Le mercredi 19 avril 2006

## HYDRO-QUÉBEC

### La Régie ouvre les vannes

Hélène Baril

La Presse

Les clients d'Hydro-Québec pourraient voir leur facture faire un bond de 10% en 2007. La Régie de l'énergie vient en effet d'accorder à la division Transport d'Hydro-Québec une augmentation rétroactive de ses tarifs.

La note sera assurément passée aux clients résidentiels et aux entreprises.

«Les pires scénarios se concrétisent», a commenté hier Luc Boulanger, porte-parole de l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité, qui regroupe les entreprises les plus énergivores du Québec. «On s'aligne sur une augmentation de 10% pour 2007», a-t-il ajouté.

Les grandes entreprises, qui s'attendaient à une telle décision de la Régie, ont écrit au premier ministre Jean Charest pour lui faire part de leur inquiétude quant à l'évolution de leurs coûts d'électricité. Depuis le dégel des tarifs en 2004, Hydro a obtenu quatre hausses totalisant 10,9%.

Beaucoup d'entreprises ont déjà renoncé à leurs projets d'investissements, selon Luc Boulanger. «On ne sait pas à quoi s'en tenir», a-t-il déploré, en rappelant que la direction d'Hydro-Québec avait promis des hausses ne dépassant pas le taux d'inflation.

### Hausses en série

Le 1er avril dernier, les tarifs ont augmenté de 5,3%. Et la prochaine augmentation de tarifs risque d'être encore plus salée. Avec la hausse anticipée des coûts de transport (alors en attente d'approbation), Hydro-Québec Distribution avait déjà prévu il y a quelques mois une hausse de 10,1% pour 2007.

La prochaine augmentation sera probablement moins élevée que ça, a affirmé la semaine dernière le président d'Hydro, Thierry Vandal. Hier, la porte-parole d'Hydro, Marie Archambault, n'a pas voulu en dire plus. «La stratégie tarifaire pour 2007 n'est pas encore arrêtée», s'est-elle contentée de dire.

La requête tarifaire pour 2007 doit être déposée à la Régie en août prochain.

À la suite de la décision de la Régie, Hydro-Québec Distribution devra trouver quelque part 170 millions supplémentaires pour les coûts de transport de 2005 et autant pour 2006, soit 340 millions.

À eux seuls, ces coûts de transport rétroactifs justifieraient une augmentation générale des tarifs de 4% pour 2007, selon la division Distribution d'Hydro. Il faut aussi tenir compte de l'augmentation prévisible des coûts de la division Transport, qui continuent de croître en raison des investissements à venir dans le réseau de transport. Il est question de dépenses supplémentaires de 300 millions, notamment pour intégrer l'énergie éolienne en provenance de la Gaspésie. Ces investissements, qui se répercuteront éventuellement dans la facture des clients, seront précisés dans la prochaine requête tarifaire de la division Transport, en juin.

## Mesure exceptionnelle

Les coûts de transport de l'électricité devraient être répartis selon le type de clientèle et selon l'utilisation qui est faite de l'énergie, a statué la Régie de l'énergie. Pour l'Union des consommateurs, qui craignait que la clientèle résidentielle finance en partie les exportations, c'est une bonne nouvelle, a indiqué hier le porte-parole Charles Tanguay.

Les tarifs d'électricité augmenteront encore en 2007, a-t-il dit, mais l'augmentation pourrait être répartie de façon équitable parmi les clients. «Parmi les facteurs qui peuvent limiter notre grogne, il y a la transparence et l'équité.»

Toutefois, il faudra attendre la prochaine requête tarifaire avant de savoir comment Hydro-Québec Distribution décidera de répartir les coûts de transport, a précisé la porte-parole d'Hydro. Selon Marie Archambault, il est prématuré de dire que la hausse ne sera pas la même pour tout le monde. «C'est aller un peu vite. C'est une analyse qui n'a pas été faite encore.»

Après avoir lu la décision de la Régie, personne ne peut dire si la grande entreprise supportera une plus grande part du coût de transport que la petite, a expliqué Richard Fahey, porte-parole de la section québécoise de la Fédération de l'entreprise indépendante. «On ne sait pas encore, il faut attendre de connaître la requête tarifaire.»

M. Fahey s'est dit particulièrement satisfait que la Régie ait rejeté toute autre augmentation rétroactive. «On s'est battu contre ça», a-t-il dit.

Les régisseurs préviennent Hydro de déposer assez longtemps à l'avance sa demande de hausse de tarifs, afin d'éviter les changements rétroactifs. «L'application rétroactive des tarifs doit rester une mesure exceptionnelle», soutient la Régie.

La division Transport d'Hydro-Québec, aussi appelée TransÉnergie, est soumise à la réglementation de la Régie de l'énergie qui doit approuver les hausses de tarifs qu'elle réclame.

Les audiences sur les coûts de transport de l'électricité ont été longues et complexes. En plus des intervenants réguliers du Québec, deux producteurs y ont participé, soit Ontario Power Generation et Brascan Énergie Marketing.

<http://www.cyberpresse.ca/article/20060419/CPACTUALITES/60419001/0>

*Nature  
Québécoise*



**UQCN**

Union québécoise pour la  
conservation de la nature

*« Penser globalement, agir localement »*

Le 30 août 2005

Monsieur Thomas J. Mulcair  
Ministre de l'Environnement  
Édifice Marie-Guyart (30e étage)  
675 boul. René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

L'hon. Stéphane Dion, C.P.  
Ministre de l'Environnement  
Les Terrasses de la Chaudière, tour nord, 28<sup>e</sup> étage  
10, rue Wellington  
Gatineau (Québec) K1A 0H3

**OBJET : Propositions concernant le développement du secteur gazier et les projets  
Rabaska et Cacouna Énergie**

Messieurs les ministres,

Nous savons maintenant que le ministre Dion a pris la décision d'envoyer en examen et le complexe port méthanier-gazoduc de Lévis-Beaumont (Rabaska) et le port méthanier de Gros Cacouna, dans le cadre du processus fédéral d'évaluation environnementale. Nous savons également que ces deux projets sont assujettis au processus provincial d'examen environnemental, comportant des audiences publiques sous l'égide du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Qui plus est, ces deux projets comportent des gazoducs pour acheminer le gaz aux installations déjà existantes, et il est possible que les projets comportent aussi des centrales thermiques (de cogénération ou non) et du moins d'autres équipements permettant de gazéifier le produit livré par bateau. Ces équipements, pour ce qu'on en sait, sont également assujettis au processus provincial d'examen.

**Un contexte inacceptable**

La situation qui se présente ressemble quelque peu à celle qui existait lors des débats sur le projet de Grande Baleine, où le gouvernement provincial a pensé procéder à la construction des routes d'accès pour le projet de barrage, en attendant que le processus d'évaluation de ce dernier, qui risquait d'être plutôt long, aboutisse. La situation aurait placé les éventuelles commissions d'enquête sur les centrales de Grande Baleine devant des routes déjà existantes, ou du moins



déjà autorisées. Il était évident que cette situation aurait sérieusement nui à la crédibilité du processus, et finalement l'idée a été abandonnée.

Dans la situation actuelle, la récente décision du ministre Dion porte sur le port méthanier de Gros-Cacouna, c'est-à-dire le transport du gaz jusqu'au port et l'installation portuaire visant à recevoir et à regazéifier le gaz naturel liquide, mais non sur les équipements nécessaires pour transporter le gaz vers les lieux de connections avec les équipements déjà existants de transport de gaz. L'UQCN voudrait souligner l'incohérence de cette situation, où d'une part, l'ensemble du projet Rabaska à Lévis est sous examen, et dans l'autre cas, à Cacouna, seul le port est considéré. Que ce soit les ports ou les gazoducs qui soient évalués en premier, la situation qui se dessine ressemble à celle décrite plus haut : il y aura examen d'un port méthanier, et l'examen éventuel du gazoduc nécessaire pour transporter le gaz se fera, si le port est autorisé, dans un contexte où des centaines de millions de dollars auront déjà été affectées à une partie de l'ensemble, enlevant toute crédibilité au processus d'évaluation du gazoduc.

### Une approche cohérente nécessaire pour une évaluation environnementale crédible

Vos gouvernements sont, à notre avis, à un tournant en matière de planification et d'évaluation environnementales, avec un objectif de développement durable dont les deux gouvernements parlent abondamment. Alors qu'autrefois, le Québec assujettissait les lignes de transmission associées à des installations industrielles, mais n'assujettissait pas ces installations elles-mêmes, aujourd'hui, la situation s'est améliorée quelque peu. Certaines installations industrielles sont maintenant assujetties, mais il reste que les lignes qui leur sont associées sont toujours évaluées à part, tout comme des centrales d'Hydro-Québec sont jusqu'à présent toujours examinées séparément des lignes et, dans le cas de la centrale thermique de Bécancour, le gazoduc d'approvisionnement a été examiné à part. Après vingt-cinq ans d'expérience, le BAPE reconnaît – en fait, il le reconnaît depuis déjà au moins quinze ans – l'importance de rendre le processus d'évaluation environnementale plus cohérente, plus adéquate aux objectifs visés. Le principe a été énoncé plus récemment par la commission qui a enquêté sur le projet de centrale thermique (dite de cogénération) à Bécancour, en 2004. Dans sa conclusion, la commission souligne :

« Peu d'emplois permanents seraient associés à l'exploitation de cette centrale dont la seule présence aurait peu d'effets structurants sur le développement du Parc industriel et portuaire de Bécancour. Afin d'avoir une idée plus juste des retombées du projet sur le potentiel de développement du parc industriel, il aurait été nécessaire que le mandat d'enquête et d'audience publique porte également sur l'implantation, par la Société en commandite Gaz Métro, de la conduite sous-fluviale de gaz naturel, une composante essentielle au projet. D'ailleurs, pour la commission, il importe que l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement intègrent l'ensemble des composantes d'un projet de cette envergure de manière à mieux déterminer ses impacts sur l'environnement et d'en permettre l'optimisation le cas échéant ».<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Rapport etc.

Vision Cacouna, le Comité de recherche et d' intervention environnementale du Grand-Portage (CRIE) et le Conseil régional de l'environnement du Bas du fleuve (CREBSL) ont déjà demandé un tel examen de l'ensemble du projet prévu pour la région de Gros-Cacouna. La réponse du Ministère du ministre Mulcair a été directe, le fonctionnaire agissant comme si son Ministère n'avait aucune connaissance de l'ensemble du projet:

« Nous tenons d'abord à vous préciser que le projet sous étude est celui relatif à l'implantation d'un port méthanier. L'initiateur du projet nous a mentionné que le gazoduc, de même qu'un possible projet de centrale de cogénération, seraient éventuellement pris en charge par d'autres initiateurs et constitueraient donc, selon les dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement et le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, des projets distincts du port lui-même. »<sup>2</sup>

Ce projet suscite déjà des débats publics et les autorités gouvernementales et les promoteurs privés demandent à la population, comme dans le cas de Rabaska, de permettre le processus d'évaluation environnementale de suivre son chemin « normal » pour pouvoir porter un jugement éclairé sur les enjeux. Une première proposition concernant les projets en question découle de cette situation :

- (1) Pour éviter que la crédibilité du processus d'évaluation environnementale ne soit atteinte, il est impératif que l'examen du complexe de port méthanier à Cacouna inclue l'ensemble des composantes du projet.**

#### Un cadre général nécessaire pour l'ensemble des deux projets gaziers

Les enjeux associés à ces deux projets soulèvent une deuxième problématique. La justification de base de l'un ou l'autre des projets est, de toute évidence, de remplacer l'approvisionnement venant de l'Ouest canadien par un approvisionnement jugé plus sûr, directement sur le sol québécois à partir des ports. Pour plusieurs, cette justification se comprend assez facilement, et les questions qui se posent visent surtout celles de la sécurité, de l'impact environnemental et du développement économique. Le problème est qu'il y a des promoteurs pour deux projets, vos deux gouvernements reconnaissent déjà (partiellement) ces deux projets, et le gouvernement fédéral a annoncé des mandats pour deux commissions différentes.

Dans ce cas précis de deux complexes de port-gazoduc proposés à peu près en même temps, la question de justification n'est plus aussi « simple », et elle est préoccupante. Chaque projet vise à rendre disponible, sur le territoire québécois, une quantité de gaz naturel équivalente à celle consommée actuellement dans la Province. La probabilité que les deux projets (séparément, pour leurs différentes composantes, ou considérés comme des ensembles) suivent le cheminement des processus d'évaluation comporte donc une situation où les commissions et la population, seront appelées à se prononcer sur des enjeux stratégiques en matière de développement énergétique qui ne peuvent être analysés que lorsque les projets sont pris ensemble.

---

<sup>2</sup> Yves Rochon, lettre du 2 juin, 2005, Direction des évaluations environnementales du MDDEP

En termes de justification des projets, ou pour comprendre leurs impacts environnementaux, dont les émissions de GES, il devient absolument essentiel de se pencher sur les marchés visés par les promoteurs, sur les plans d'affaires des deux projets, pour pouvoir porter un jugement dans ce qu'on pourrait appeler une démarche « normale » d'évaluation. Dans le contexte de vos demandes que la population accepte le processus « normal » d'évaluation environnementale et de celui où le Protocole de Kyoto est maintenant en vigueur, et suite aux débats houleux mais concluants sur le projet de centrale thermique le Suroît, en 2004, il est impératif que vous harmonisiez et rendiez cohérent l'ensemble du processus en cours. La consommation, au Québec, du gaz naturel dont l'approvisionnement pourrait être assuré par les deux projets en cause aboutirait à une situation où les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées au secteur du gaz pourraient être doublées, alors que tout doit viser une réduction. Déjà, en autorisant la centrale thermique de Bécancour, le ministre Mulcair s'est engagé à trouver des « compensations » pour l'augmentation des émissions de GES totales attribuable à cette centrale, qui serait de l'ordre de 1,7 % de toutes les émissions québécoises, équivalentes à celles d'environ 400 000 nouvelles voitures mises sur les routes.

Vos deux gouvernements ont signé en 2004 une entente d'harmonisation en matière d'évaluation environnementale. On peut s'attendre, en fonction de cette entente, que les projets assujettis par le processus québécois et comportant des éléments de juridiction fédérale seront éventuellement « harmonisés ».

- (2) Il est essentiel, dans le cadre du processus d'harmonisation de vos deux processus d'évaluation environnementale, de combiner les mandats pour les deux complexes de ports méthaniers en un seul mandat.**

#### La question de la Loi 116, pour le Québec

Pour se pencher sur la justification des projets, il faut qu'il soit possible d'examiner les marchés visés par les promoteurs, le marché québécois en premier lieu mais également les marchés ontarien et américain. Le processus « normal » d'évaluation exige que le Québec reconnaisse les résultats du débat sur la centrale thermique du Suroît. Il ne faut pas viser des infrastructures gazières permettant d'augmenter les émissions de GES, et surtout pas par le biais de nouvelles centrales thermiques. Ce serait tout à fait inacceptable à la population ainsi qu'à de nombreux organismes, dont le nôtre. Il faut donc pouvoir s'assurer que les marchés visés par l'excédent du gaz par rapport à la consommation actuelle soient à l'extérieur de la province, ou du moins, identifier les nouveaux marchés québécois pour pouvoir les évaluer. Pour permettre à l'unique commission proposée ici de faire une enquête adéquate, il faut connaître les clients visés. Cela est nécessaire pour vous permettre par la suite de prendre une décision qui sera acceptable aux yeux de la population. Pour ce faire,

- (3) Il sera absolument essentiel, à son tour, que le Québec retire la Loi 116 qui fait en sorte que seul le gaz est capable de répondre actuellement aux appels d'offre d'Hydro-Québec Distribution pour de l'électricité.**

Un tel geste, en amont de tout débat sur les projets de ports méthaniers, reconnaîtrait l'intérêt d'une planification stratégique en matière de développement énergétique qui réponde aux attentes de la population, et de la paix sociale qui en découle.

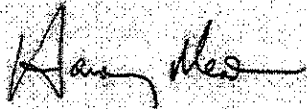
L'énoncé d'une stratégie, et une éventuelle stratégie énergétique québécoise

Le gouvernement québécois a tardé pour mettre en branle sa consultation en vue du développement d'une stratégie énergétique. La commission parlementaire mandatée pour le faire a terminé ses travaux en avril 2005. Le gouvernement a promis un « énoncé de stratégie » pour la fin juin, mais à l'approche de cette échéance il a reporté son dépôt à l'automne. Ce qui est promis n'est pas une stratégie, mais un projet de stratégie. Il paraît incontournable que l'éventuelle stratégie comporte une composante touchant le secteur du gaz.

Il semble donc clair que le gouvernement québécois s'apprête à mandater, dans le cadre de son processus d'évaluation environnementale harmonisée avec celui du processus fédéral, des examens de projets absolument stratégiques pour le développement énergétique de la Province, sans la présence d'une stratégie énergétique. La consultation du public aura lieu alors que le cadre, soit gouvernemental, soit privé, ne sera pas connu. Les nombreux examens actuellement prévisibles, s'ils procèdent séparément, détermineront, par les décisions qui en découleront, la véritable stratégie énergétique de la Province pour le secteur du gaz, et cela de façon tout à fait sans encadrement et à la pièce. Drôle de façon de planifier.

**(4) La commission unique mandatée pour enquêter sur les deux complexes de ports méthaniers, tel que proposée ci-haut, devrait avoir comme premier mandat d'enquêter sur les enjeux stratégiques des deux projets, avec le mandat de procéder par la suite, dans le cadre ainsi établi, à l'examen de chacun des projets.**

Je vous remercie d'avance de toute l'attention que vous porterez à ces demandes.



Harvey Mead  
Président, UQCN  
Responsable (par intérim), commission Énergie de l'UQCN

## **Le projet Rabaska : le PQ complice du PLQ ?**

Georges H. Blouin; Sylvie Brousseau; Louis Duclos

**La dernière Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada tenue en mai dernier au Rhode Island aura été pour les États du nord-est des États-Unis l'occasion d'exprimer leur volonté de combler leurs futurs besoins énergétiques au moyen d'une énergie propre et renouvelable telle que l'hydroélectricité. Ils souhaitent réduire ainsi leur dépendance à l'endroit des combustibles fossiles très polluants que sont le pétrole, le charbon et le gaz naturel.**

**Devant un tel engouement pour l'hydroélectricité chez ses interlocuteurs de la Nouvelle-Angleterre, le premier ministre Jean Charest n'a pas manqué d'en faire la promotion, affirmant notamment qu'il est «politiquement plus attrayant d'acheter de l'énergie hydroélectrique renouvelable et propre que de se tourner vers le gaz ou le charbon». À la lumière de cette déclaration, on ne peut que qualifier d'aberrante la croisade menée par Gaz Métro, avec la complicité du gouvernement québécois, afin d'accroître la part du gaz naturel dans le bilan énergétique du Québec, et ce aux dépens de l'hydroélectricité. C'est d'ailleurs à cette fin que le président et chef de la direction de Gaz Métro, Robert Tessier, préconise ouvertement une hausse substantielle des tarifs d'Hydro-Québec pour faciliter la conversion au gaz naturel des résidences qui ont présentement recours à l'électricité comme mode de chauffage.**

**Par ailleurs, il faut noter que, si le Québec devait passer sur une grande échelle d'une énergie propre à une énergie fossile polluante pour chauffer ses maisons, cela irait carrément à l'encontre du nouveau crédo écologiste de Jean Charest et de ce qu'il veut accomplir avec son Plan vert. Ce dernier devrait pourtant savoir qu'il ne suffit pas de se réclamer constamment du protocole de Kyoto pour établir sa crédibilité en matière de lutte contre les changements climatiques; encore faut-il qu'il y ait un minimum de cohérence dans l'action de son gouvernement. Or, cette cohérence lui fait cruellement défaut au chapitre de sa politique énergétique.**

### **Un marché à assurer**

En fait, il n'est pas nécessaire d'être grand clerc pour comprendre que si l'on n'hésite pas à nager ainsi en pleine contradiction, c'est qu'il faut à tout prix assurer un marché pour le gaz naturel qui proviendrait du terminal méthanier que Gaz Métro veut construire à Lévis, à environ un kilomètre de l'île d'Orléans, avec ses partenaires étrangers du consortium Rabaska.

Il est franchement déplorable que le couple Charest-Tessier n'ait rien de mieux à proposer aux Québécois que d'aller à contre-courant de ce que les dirigeants politiques de la Nouvelle-Angleterre cherchent à réaliser, soit réduire sur leur territoire la consommation d'énergies fossiles et assainir ainsi leur environnement.

**Si les vues de la direction de Gaz Métro devaient prévaloir, les Québécois devraient vivre avec l'augmentation des gaz à effet de serre résultant de l'addition de quantités importantes de gaz naturel à leur bilan énergétique, et avec les risques pour la sécurité publique que comporte la présence d'un port méthanier à proximité de zones habitées, tandis que l'énergie propre produite chez eux serait offerte aux Américains. Quelle étrange façon pour le Québec de contribuer au respect des engagements pris par le Canada en ratifiant le protocole de Kyoto!**

## La position du PQ

Si l'odieux parti pris du gouvernement Charest en faveur des puissants intérêts financiers en cause qui s'agitent dans les officines libérales ne surprend guère, il faut constater avec tristesse que le Parti québécois se fait complice, sans doute inconsciemment, de la stratégie du tandem Charest-Tessier.

Saluons cependant la contribution à ce débat des députées Rita Dionne-Marsolais et Agnès Maltais qui, par la pertinence et la qualité de leurs interventions, tant à l'Assemblée nationale qu'à l'extérieur de celle-ci, ont su mettre en lumière l'improvisation et la mauvaise foi du gouvernement Charest dans le dossier Rabaska.

Malgré cela, le PQ ne se résout pas, pour des raisons qui demeurent obscures, à dénoncer la volonté du gouvernement libéral de laisser créer de toute pièce une zone industrialo-portuaire dans un milieu champêtre pour y accueillir un terminal méthanier.

Il faut rappeler par ailleurs que celui-ci constituerait une épine au flanc de l'Île d'Orléans, lieu décrété arrondissement historique par l'État québécois en 1970, puisqu'il représenterait une menace constante pour la sécurité de sa population, tout comme pour celles de Beaumont et de l'extrémité est de Lévis. Pourquoi vouloir jouer à la roulette russe avec la sécurité de ceux et celles qui seraient condamnés à vivre à l'ombre de cette industrie à hauts risques?

Voilà une belle occasion qui s'offre au PQ d'agir en conformité avec ce que son chef, André Boisclair, déclarait lors du lancement de la coalition Sauvons Kyoto le 4 juin dernier: **«Nous ferons de la lutte contre les gaz à effet de serre un enjeu électoral.»** Et il ajoutait quelques jours plus tard devant les jeunes militants de son parti réunis à Saint-Hyacinthe: **«Pourquoi ne serions-nous pas les premiers en Amérique du Nord à réduire de façon significative notre dépendance à l'endroit des énergies fossiles?»**

**En s'exprimant ainsi, André Boisclair a clairement tracé la voie que doit emprunter le PQ dans le dossier Rabaska. Si celui-ci devait trahir les principes énoncés par son chef en n'osant pas ramener à la raison ces promoteurs qui n'hésitent pas, au nom de ce qu'ils appellent le développement économique, à faire bon marché de la protection de l'environnement et de la sécurité publique, il sera difficile de le prendre au sérieux quand il abordera la question de la réduction des émissions de gaz à effet de serre lors du prochain rendez-vous électoral.**

Le Québec mérite mieux qu'un PQ qui serait une pâle imitation du PLQ dans un domaine aussi vital pour la qualité de vie des générations futures.

*Georges H. Blouin : Membre de l'exécutif du Parti québécois du comté de Montmorency et résidants de l'Île d'Orléans.*

*Sylvie Brousseau : Membre de l'exécutif du Parti québécois du comté de Montmorency et résidants de l'Île d'Orléans.*

*Louis Duclos : Membre de l'exécutif du Parti québécois du comté de Montmorency et résidants de l'Île d'Orléans.*

## Objection Votre Honneur

Mercredi, 22 novembre 2006

### Rabaska – Impacts et risques maritimes.

Projeté à l'est de Lévis près de Beaumont, sur la rive sud de Québec, ce terminal méthanier entraînerait le passage d'énormes navires méthaniers de 300 mètres de long dans le chenal de la Traverse Nord entre l'île d'Orléans et la côte sud au niveau de St-Michel de Bellechasse et de Beaumont. La largeur du chenal à cet endroit serait d'environ 300 mètres et la largeur de la zone de danger autour d'un méthanier est de 1900 mètres. Il est donc exclu qu'il y ait croisement de navires à fort tirant d'eau (paquebots, de porte conteneurs, de vraquiers ou de pétroliers) avec un méthanier dans le chenal de la Traverse long de 32 kilomètres. Comme les méthaniers doivent toujours avoir priorité de passage selon la SIGTTO, la circulation maritime devrait être arrêtée chaque fois qu'un méthanier s'engagerait dans le chenal de 32 kilomètres en direction ouest et effectuerait son virage de 180° sur toute la largeur du chenal en face de Lévis avant d'accoster à l'aide de quatre remorqueurs. Ces quelques 60 interruptions annuelles d'environ deux à trois heures chacune, auraient donc un impact significatif sur le trafic maritime du St-Laurent. Cet impact se traduirait pour des pertes financières pour les armateurs de cargos et de paquebots. D'autre part la profondeur du chenal de la Traverse serait de 12.5 mètres à marée basse donc offrant seulement un mètre de dégagement sous un méthanier chargé dont le tirant d'eau est de 11.5 mètres. Cette situation couplée à l'étrécissement du chenal, aux vents de travers, aux champs de glace et à une erreur de navigation augmente le risque d'échouement dans le chenal (Moyenne annuelle de 126 échouements au Canada de 1999 à 2003). Comme la possibilité d'un échouement ou d'un bris mécanique dans le chenal est bien réelle, il en résulterait un blocage complet de la circulation maritime sur le Fleuve St-Laurent pendant plusieurs jours. Aux pertes financières des armateurs s'ajouteraient des impacts économiques majeurs pour le Québec. Ce risque vaut-il la peine pour un maigre \$9.5 millions par année en taxes promis à la ville de Lévis? Finalement il y a depuis le 11 septembre 2001, le risque du terrorisme qui est bien réel. Les conséquences d'une attaque terroriste seraient catastrophiques à Lévis alors qu'elles seraient relativement limitées à Cacouna. La gestion responsable du risque terroriste interdirait toute navigation même de plaisance dans la zone de danger autour du méthanier en mouvement et dans la zone d'exclusion du méthanier amarré au terminal à Lévis. L'attaque terroriste du porte-avions américain en Somalie a été perpétrée à l'aide d'une petite embarcation à moteur hors-bord. Les attaques kamikazes sont devenues monnaie courante et même presque quotidiennes en Irak et en Afghanistan. Souvenons-nous aussi du vol 990 d'Egyptair qui a plongé dans l'océan Atlantique en octobre 1999 avec aux commandes un copilote qui a répété onze fois avant l'impact «je m'en remets à Dieu», entraînant avec lui dans la mort 216 passagers et membres d'équipage. En raison de son implication militaire en pays musulman, le Canada n'est pas à l'abri d'une attaque terroriste. Un méthanier naviguant à moins d'un kilomètre des côtes ou amarré à proximité d'une ville importante comme Québec, devient une cible de choix pour des fanatiques religieux en quête de vengeance contre l'Occident. Le Gouvernement Fédéral ne peut autoriser la circulation de méthaniers sans exiger des promoteurs d'assumer tout les coûts supplémentaires de la gestion de la sécurité maritime incluant les coûts d'un éventuel dragage du chenal de l'île d'Orléans comme voie d'évitement à sens unique. Il est intéressant de constater que les impacts, les risques d'impacts et les risques de catastrophe présents à Lévis sont soit complètement inexistant ou rendu acceptable et gérables à Cacouna. D'ailleurs le projet de Cacouna correspond mieux aux lignes directrices de sécurité de la Society of International Gas Tanker and Terminal Operators (SIGTTO) concernant le transport du Gaz Naturel Liquéfié (GNL). Le projet de Lévis ne serait pas conforme entre autres choses en raison du fait que le quai de déchargement ne donne pas sur la mer et qu'il y aurait un trafic intense de gros navires à proximité, incluant des paquebots transportant des milliers de passagers. Le volet maritime du projet Rabaska est tellement aberrant que ce projet ne serait rien d'autre qu'une manœuvre de diversion pour faire bien paraître l'autre projet de terminal méthanier, celui de Cacouna. Si c'est le cas, c'a serait assez astucieux comme stratégie de manipulation de l'opinion publique. Si non c'est c'a serait le nec plus ultra de la bêtise humaine encouragée par la complicité silencieuse du gouvernement Charest. Ce projet est encore plus aberrant que le projet d'implantation du CHUM à proximité d'une voie ferrée où transitent annuellement 5000 wagons de matières dangereuses dans la cour de triage du CP à Outremont. Là encore Jean Charest manœuvrait pour favoriser les intérêts de la haute finance au détriment des intérêts et de la sécurité de citoyens. Heureusement que le Ministre de la Santé et la commission Johnson ont réussi à bloquer cette aberration. Espérons que le BAPE et les groupes populaires réussiront à en faire autant avec le projet Rabaska. Il est incompréhensible que la population

de la région de la capitale qui est la plus à risque ne soit pas aussi mobilisé contre le projet Rabaska qu'elle l'était pour la cause de Jeff Fillion. Drôle de nation!

Publié par L'avocat du diable à 2006-11-22 21:35:27

[http://objection\\_votre\\_honneur.monblogue.branchez-vous.com/](http://objection_votre_honneur.monblogue.branchez-vous.com/)



## **Objection Votre Honneur**

**Mardi, 05 décembre 2006**

### **Rabaska, un risque stupide et inutile**

- A. Le port méthanier de St-Nazaire en France est un risque de nécessité** compte tenu de l'importance capitale du gaz naturel dans l'apport énergétique de la France.
- B. Le projet de port méthanier de Cacouna est un risque d'opportunité acceptable** compte tenu du peu de population et de la largeur du fleuve à cet endroit qui en fait à toutes fins pratiques un port de mer tel qu'exigé par la SIGTTO.
- C. Le projet de port méthanier Rabaska est un risque stupide et inutile en raison de** 1°- l'arrêt de la circulation maritime commerciale pour une durée de 2 à 4 heures à tous les 6 jours, 2°- des délais et inconvénients pour la région de Québec sur les croisières et la navigation de plaisance, 3°- le risque d'un impact économique majeur découlant d'un arrêt prolongé de toute circulation maritime commerciale résultant de l'échouage ou de l'avarie d'un méthanier dans le chenal entre l'Ile d'Orléans et la cote sud, 4°- le risque terroriste bien réel en raison de l'implication militaire canadienne en Afghanistan. Risque qui menace les résidents de l'Ile d'Orléans, de la cote sud et de l'agglomération de Québec. 5°- l'impact catastrophique d'une déflagration à quai ou d'une collision maritime impliquant un méthanier en raison de la plus grande densité de population et du caractère historique de Québec et de Lévis. 6°- La région de Québec n'a pas besoin de ce gaz naturel et les retombées économique à long termes sont dérisoires en regard du risque. « It's a sucker's deal » pour le Québec et surtout pour la région de la Capitale Nationale.

Publié par L'avocat du diable à 2006-12-06 20:57:06

[http://objection\\_votre\\_honneur.monblogue.branchez-vous.com/](http://objection_votre_honneur.monblogue.branchez-vous.com/)

( Envoyé par Stéphane Chénier )

### **Derrière la diversion à propos de la nation du Québec...**

#### **Les projets de ports méthaniers des monopoles du pétrole et du gaz et la «stratégie énergétique» du gouvernement Charest**

Les monopoles du pétrole et du gaz des États-Unis et du Canada tentent d'imposer aux peuples du Québec trois ports méthaniers. Le premier à Lévis-Beaumont, appelé Rabaska, le second, près de Rivière-du-Loup, appelé Gros-Cacouna et le troisième, le long du Saguenay, appelé Énergie Grande-Anse.

Chacun de ces projets sont des projets de monopoles du pétrole et du gaz tels Gaz Métro, société en commandite dont fait partie Hydro-Québec, Gaz de France, Enbridge-Gazifère pour le premier projet et Pétro Canada et Trans-Canada Pipelines pour le second. Ce sont des projets dont le gouvernement du Québec, Hydro-Québec et le gouvernement du Canada font la promotion et qui se servent de leur machine d'État monopoliste pour empêcher et criminaliser toute opposition à ces projets monopolistes antisociaux et antinationaux.

Mais ils sont aussi, et surtout, des projets de monopoles du pétrole et du gaz des États-Unis qui réclament et prescrivent que le Canada accroissent sa capacité de transport de gaz naturel par voie de pipelines et que les ports méthaniers et installations de transformation du gaz naturel liquide soient installés dans ce qu'ils appellent les régions moins peuplées du Canada et où, prétendent-ils, il y a moins d'opposition à ces projets que dans leurs régions, le Rhode Island et le Massachusetts.

De fait, les administrateurs de ces deux États se sont vus forcés par l'opposition de la classe ouvrière et du peuple le refus de la construction de nouveaux terminaux de gaz naturel liquéfié parce qu'ils sont dangereux pour l'environnement naturel et social.

Le motif déclaré de ces projets de ports méthaniers est de sécuriser les approvisionnements en gaz naturel des monopoles du pétrole et du gaz, majoritairement et de façon dominante, américains. Contrairement aux prétentions mensongères contenues dans la stratégie énergétique du gouvernement libéral de Jean Charest qu'ils sont nécessaires pour sécuriser les approvisionnements du Québec en gaz naturel — dont il s'avère qu'il n'en est pas dépendant pour ses propres besoins énergétiques —, ils sont plutôt la réclamation et la réquisition des monopoles du pétrole et du gaz des États-Unis pour leur «prospérité future» dans la «compétitivité globale» entre les monopoles et les empires de ce secteur.

Lors de la 30e Conférence annuelle des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'est du Canada (GN-A/PMEC) dont le Québec, tenue à Newport au Rhode Island du 11 au 13 mai 2006, ces représentants politiques des monopoles du pétrole et du gaz avec leurs délégations respectives de dirigeants de monopoles y ont fixé et signé leur stratégie pour l'énergie, pour l'exploitation et la gestion des ressources naturelles marines dont le pétrole et le gaz et le plan régional d'application du Partenariat pour la sécurité et la prospérité créé le 23 mars 2005 par les gouvernements des États-Unis, du Canada et du Mexique, soit la création des États-Unis des monopoles d'Amérique du Nord.

L'un des aspects majeurs de leur stratégie concernant l'énergie est celui d'accroître leurs approvisionnements en gaz naturel. Tel qu'il appert dans la résolution concernant l'énergie (Résolution 30-2), elle se ramène à ceci:

Attendu que l'énergie est une composante fondamentale à leur prospérité et à leur capacité de compétitionner avec les monopoles du monde dans ce secteur de même qu'une composante majeure de

l'impérialisme américain pour l'hégémonie mondiale et pour ses guerres d'agression et d'occupation et à l'heure où les peuples et pays du monde se soulèvent et conquièrent leur souveraineté et leur indépendance y compris de leurs ressources énergétiques.

Attendu que l'utilisation déjà importante du gaz naturel dans la région du nord-est, en particulier américaine, est appelée à augmenter au cours des cinq à dix prochaines années et que l'accroissement des options d'approvisionnements énergétiques et l'expansion des infrastructures d'acheminements de gaz naturel à l'échelle régionale seront nécessaires pour répondre à la demande grandissante de gaz naturel, en temps opportun.

Attendu que le meilleur moyen de répondre efficacement à la nécessité de trouver des solutions fiables et économiques aux problèmes d'approvisionnement en gaz naturel est par une planification conjointe et la coopération au niveau régional et la levée des obstacles à la sélection des sites.

Au Québec, la levée des obstacles à la sélection des sites de ports méthaniers et d'installations de stockage, de transformation du gaz naturel liquéfié (GNL) et du transport du gaz naturel par voie de pipelines, principalement vers les monopoles du pétrole et du gaz des États-Unis, se traduit par des menées malveillantes anti-démocratiques, anti-sociales et anti-nationales des gouvernements du Québec et du Canada et de leurs institutions pour étouffer et criminaliser l'opposition de la classe ouvrière et du peuple du Québec à ces projets voués aux seuls profits et désirs des monopoles cupides et rapaces.

C'est ce qui explique les poursuites juridiques contre les dirigeants et organisations du peuple qui défendent leurs droits à la sécurité de leur environnement naturel et social et leur droit de décider de l'usage de leur territoire et des richesses naturelles de leur territoire dans leur intérêt et pour leur bien-être collectif.

Tandis que les monopoles du projet de port méthanier appelé Rabaska à Lévis-Beaumont en face de l'Île d'Orléans mentent sciemment et sans honte en prétendant que ce genre d'installation est «hautement sécuritaire», en France, ce genre d'industrie est classé SEVESO II, ce qui correspond au plus haut niveau de potentiel de danger. «De plus, à l'instar de Transport Canada et de la California Energy Commission, la Society of International Gas transporter and Terminal Operators (SIGTTO) recommande de situer les terminaux méthaniers loin du trafic maritime, loin des voies publiques et loin des zones habitées. La SIGTTO ajoute que les ports de transbordements de GNL doivent être localisés loin des routes maritimes achalandées et en dehors des zones de trafics importants (tel le fleuve Saint-Laurent).

Comme le souligne l'Association Pour la Protection de l'Environnement de Lévis (APPEL) dans son document intitulé «la problématique Rabaska», «Rabaska contrevient à ces règles de base en matière de sécurité en accolant sa jetée au chenal maritime du fleuve, en faisant transiter ses méthaniers dans ce chenal étroit, achalandé et à plusieurs centaines de kilomètres à l'intérieur des côtes, en devant faire traverser sa conduite cryogénique (pipeline de gaz naturel liquéfié) sous la route nationale 132 et surtout, en s'installant au coeur d'un milieu habité.»

Poursuivons sur la stratégie énergétique adoptée à la 30e Conférence des GN-A/PMEC:

Attendu que les monopoles du pétrole et du gaz se doivent d'avoir une approche globale et diversifiée pour se pencher sur de futurs marchés gaziers du Nord-Est, à la fois sur le plan de l'offre et de la demande, ... ils se doivent, disent-ils, de prendre les mesures appropriées à cet égard, y compris l'exploitation du gaz naturel, la mise en valeur des ressources et le développement de l'infrastructure dans la région du Nord-Est de l'Amérique.

Ceci étant dit, cela signifie que ces monopoles requièrent que les ressources naturelles et humaines du Québec et du nord-est de l'Amérique soient mises à leur disposition pour élargir et renforcer leurs monopoles dans leur soif insatiable de profit et dans leur compétition effrénée pour s'accaparer d'une plus grande partie de l'économie sociale avec les richesses naturelles du pays.

Aussi, le gouvernement libéral du Québec en plus de se faire le promoteur et le défenseur des monopoles de l'empire anglo-américain du pétrole et du gaz pour l'installation de ports méthaniers au Québec à l'encontre

de la sécurité et du bien-être collectif de la population et de l'environnement naturel et social, s'est engagé dans sa stratégie énergétique rendue publique le 4 mai 2006, soit quelques jours avant que Jean Charest s'en aille aux États-Unis à la 30e Conférence des GN-A/PMEC, à amener ces monopoles explorer et exploiter nos ressources pétrolières et gazières dans notre sous-sol terrestre et marin.

Pour ce faire, le gouvernement libéral du Québec a donné le mandat à Hydro-Québec d'évaluer le potentiel pétrolier et gazier de l'est du Québec. Ainsi, en avril 2006, Hydro-Québec détenait 39 permis de recherche de pétrole et de gaz naturel sur des territoires situés en Gaspésie et sur l'Île Anticosti, lesquels couvrent une superficie totale de plus de 7200 kilomètres carrés. (Ces permis ne tiennent pas en compte ceux accordés par le gouvernement et détenus par des monopoles et consortiums financiers.)

Le gouvernement considère qu'un partenariat avec le secteur privé, soit les monopoles du pétrole et du gaz et l'oligarchie financière, est une condition à la poursuite des activités d'Hydro-Québec dans ce secteur et qu'il envoie le signal à ces monopoles de sa volonté à favoriser la découverte et l'exploitation des ressources en hydrocarbures que recèle notre territoire. Et à l'hypocrisie s'ajoute la trahison.

Il déclare qu'advenant des découvertes économiquement exploitables qu'il respectera pleinement les règles du marché et de la libre entreprise, soit qu'il les mettra à la disposition et entre des mains privées de monopoles pour que ceux-ci prospèrent et s'enrichissent en s'accaparant d'une autre partie de l'économie sociale.

Auteur :

- Serge Patenaude -

<http://quebec.indymedia.org/fr/node/26177?PHPSESSID=eeee2401079c3cd4945b68beb64276d8>

2006 12 02

## **Le Projet Rabaska Là où les liens entre les monopoles et le gouvernement libéral du Québec deviennent plus étroits**

( Envoyé par Stéphane Chénier )

Rabaska en langue autochtone: «Là où le fleuve devient plus étroit»

Nous reproduisons ci-dessous un résumé de la «stratégie énergétique» du gouvernement du Québec telle qu'adoptée le 4 mai 2006. Il est intéressant de noter qu'elle a été adoptée quelques jours avant que Jean Charest ne s'envole pour les États-Unis avec une délégation de représentants de monopoles pour assister à la 30e Conférence des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers Ministres de l'Est du Canada, du 11 au 13 mai. Là il a acquiescé aux demandes des États-Unis des monopoles d'Amérique du nord, à l'encontre des intérêts de la nation québécoise et du Québec.

La stratégie énergétique du gouvernement Charest accélère l'implantation de ports méthaniers au Québec et en particulier à Lévis-Beaumont, en face de l'Île d'Orléans, où il y a une vive opposition de la population locale.

Face à l'opposition de collectifs organisés du peuple, dont le nombre continue de grandir, les gouvernements du Québec et du Canada, se portant à la défense des intérêts de monopoles du pétrole et du gaz et autres monopoles associés à ces derniers, de même qu'à la défense du capital financier, tentent de faire taire et de criminaliser ces forces qui s'opposent à leurs projets d'expansion et d'annexion.

Ainsi, l'administration fédérale du port de Québec a demandé à la Cour supérieure du district de Québec d'imposer un bâillon à «toute personne» au Québec qui voudrait «faire des commentaires» sur les impacts négatifs du projet Rabaska (projet qui comprend la participation de Gaz Métro, Gaz de France, Embridge-Gazifère avec le gouvernement du Québec et Hydro-Québec, pour ce qui est des promoteurs intérieurs, et des promoteurs extérieurs, soit les monopoles du pétrole et du gaz et les États du nord-est des États-Unis).

**À la Conférence annuelle des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers Ministres de l'Est du Canada, le gouvernement du Québec a signé la Résolution concernant la coopération en matière de commerce et le plan d'action régional du partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité. Ils ont résolu qu'une question clé est de savoir si la région accueillera d'autres terminaux pour le gaz naturel liquéfié ou accroîtra ses importations du Canada. Le gouverneur du Rhode Island a proposé «une augmentation de la capacité de pipe-line en provenance du Canada, où les terminaux sont situés dans des régions moins habitées et où il y a moins d'opposition locale». Danny William, premier ministre de Terre-Neuve, a traîtreusement répondu: «Nous devons éliminer les barrières.»**

Or, il s'avère que l'opposition à leur projet est trop grande à leur goût et va à l'encontre de leurs intérêts rapaces.

Le journal Le Devoir, du 14 novembre, faisant la manchette de l'injonction réclamée contre les collectifs opposés à ce projet, écrit: «Cette nouvelle tentative d'utiliser les tribunaux pour bâillonner des citoyens impliqués dans un débat public survient au moment où se multiplient les poursuites abusives aux quatre coins du Québec. Pour réagir au phénomène des Strategic Lawsuits Against Public Participation (SLAPP) qui visent à museler les citoyens en leur imposant l'énorme fardeau financier d'une défense juridique, le gouvernement (du Québec) a confié l'examen du problème à un comité d'experts dirigé par le professeur Roderick A. Macdonald, de la chaire Scott en droit public et constitutionnel à l'université McGill. Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Claude Béchard, a pour sa part déclaré au Devoir qu'il n'hésiterait pas à légiférer pour empêcher que ces épreuves de force

disproportionnées contre de simples citoyens ou des groupes fort démunis ne se multiplient au Québec aux dépens de la liberté qui doit caractériser les débats publics.»

Rappelons que l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et le Comité de Restauration de la Rivière Etchemin sont sous le coup de poursuites juridiques intentées par la Cie American Iron and Metal parce qu'ils s'opposent à ses activités illégales. Rappelons également que l'AQLPA avait organisé une opposition active au projet de centrale thermique appelé Sûroit à Beauharnois pour les besoins des monopoles des États-Unis et du Canada. Le ministre Béchand n'a pas légiféré contre ces pratiques anti-démocratiques.

Ceci se passe alors qu'il y aura une commission fédérale-provinciale à propos du projet Rabaska dans deux semaines «pour apprécier les arguments dans le cadre d'un débat public que la loi québécoise balise pour qu'il soit le plus ouvert possible» et qu'il y aura le début des audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) au sujet du projet de port méthanier de Rabaska.

Aux dernières heures, on apprend que le ministre Béchand refuse la requête de collectifs du peuple pour que les audiences publiques du BAPE soient reportées à plus tard.

Author:  
Le Marxiste-Léniniste

<http://quebec.indymedia.org/fr/node/26176?PHPSESSID=fc44166ab0012a448024d58fac00aba7>

## Zonage Rabaska est conforme... à deux détails près

Normandin, Pierre-André

La Ville de Lévis doit modifier "deux petites anomalies" pour rendre conforme à son règlement de zonage le projet de port méthanier Rabaska. La municipalité a déposé hier lors des audiences du BAPE un document vieux de 20 ans démontrant sa volonté de longue date de voir un développement industrialo-portuaire occuper sa pointe nord-est. Document qu'elle devra toutefois dépoussiérer.

Lévis contredit ainsi les opposants à Rabaska qui ont déposé en septembre une requête en cour. Ceux-ci affirment que le projet contrevient aux règlements de zonage de la Ville.

Adopté en 1987, le schéma d'aménagement de l'ex-MRC de Desjardins précise que la municipalité compte implanter une industrie lourde dans le secteur. À défaut de projet ferme, Lévis avait permis d'y développer des activités agricoles, question de ne pas laisser les terres en jachère inutilement.

"En 1987, ça se faisait de zoner agricole où le milieu municipal pouvait prévoir une autre activité, par exemple, industrialo-portuaire. À l'heure actuelle, avec les lois, ça ne peut plus se faire", a expliqué hier le directeur de la planification du territoire de Lévis, l'urbaniste Benoît Chevalier.

Une partie de la confusion vient de "l'oubli" de l'ex-MRC de Desjardins, puis de Lévis de mettre à jour ce schéma d'aménagement, vieux de 20 ans. Pourtant, la loi oblige les municipalités à le réviser aux cinq ans, a admis M. Chevalier.

### Deux anomalies

L'âge du document est donc responsable de deux anomalies que la Ville s'est engagée à régler. Le schéma précise que les industries doivent s'implanter "uniquement en bordure d'une rue publique existante avec aqueducs et égouts", ce qui n'est pas le cas.

De plus, la loi sur la protection des rives empêche de construire sur la plaine inondable qui sépare le terminal maritime projeté et l'usine de regazéification. "C'est comme si on vous autorise à traverser la rue, mais pas la ligne blanche", illustre M. Chevalier. La Ville présentera une demande d'exclusion puisqu'elle en est la seule habilitée.

"Le projet Rabaska est donc conforme au schéma d'aménagement, au plan d'urbanisme et à la réglementation... à l'exception des deux anomalies", a résumé M. Chevalier.

Les promoteurs du projet ont salué la clarification tardive de Lévis. "Certains opposants se sont évertués à dire qu'on était pas conformes au zonage. M. Chevalier nous a confirmé ce qu'on a toujours avancé", s'est félicitée une porte-parole de Rabaska, Stéphanie Trudeau.

Les opposants n'ont pas vu dans le document de 1987 un engagement ferme. "Le zonage industrialo-portuaire n'a jamais été confirmé. C'était une intention seulement qui n'a jamais été suivie", estime Yves Saint-Laurent de la Coalition Rabat-Joie.

Les audiences du BAPE reprennent lundi à Lévis avec la suite des questions. Le président de la commission, Qussaï Samak, a d'ailleurs dû rappeler à l'ordre les participants qui substituaient trop souvent les opinions aux interrogations.

Les mémoires seront en effet déposés lors de la deuxième phase, qui doit débiter le 22 janvier. Le rapport final sera déposé le 4 avril aux ministres fédéral et provincial de l'Environnement.

[panormandin@lesoleil.com](mailto:panormandin@lesoleil.com)



CFIN-FM

### **Projet Rabaska**

#### **Le Port de Québec veut museler les opposants**

Le projet Rabaska soulève une nouvelle controverse alors que le Port de Québec veut museler les opposants à l'implantation d'un port méthanier à Lévis.

Une requête en injonction a été déposée en Cour supérieure afin d'empêcher les opposants de contacter ses clients afin de contrer la circulation d'informations qu'elles qualifient de fausses et dommageables.

La direction du port réagit ainsi à une lettre transmise par l'Association des gens de l'Île d'Orléans à la compagnie de croisières Holland Amérique, lettre faisant état du danger que représenterait un port méthanier pour les croisières sur le St-Laurent.

Le Port réclame également que l'injonction vise d'autres organismes qui sont contre le projet Rabaska, soit le Groupe d'initiatives et de recherches appliqués au milieu, le GIRAM, les Amis de la terre de Québec et Rabat-Joie.

D'autre part, l'organisme Gare au gazoduc est d'avis que la protection incendie de la Ville de Lévis est insuffisante pour assurer la sécurité des citoyens relativement au projet de gazoduc de Rabaska.

Citant le schéma de couverture de risque de la ville, le porte-parole du groupe, Jean Gosselin, constate que Lévis ne consacre pas beaucoup d'argent à son service des incendies et doute que les pompiers requis en cas de problème au gazoduc puissent se déployer en moins de 10 minutes pour une intervention.

## Objection Votre Honneur

### Le projet Rabaska et les assurances ?

Le réchauffement climatique pourrait engendrer d'autres catastrophes comme celle de l'ouragan Katrina à la Nouvelle Orléans où les dommages se sont élevés à \$50 milliards. Les dommages pourraient grimper à \$100 milliards si un puissant ouragan frappait des villes comme Boston, New York ou Miami. Le président du groupe d'assurance Lloyds de Londres s'inquiète de la hausse du risque attribuable au réchauffement climatique et de l'inaction américaine qui refuse de se rallier au protocole de Kyoto. On peut sans se tromper affirmer que les primes d'assurances vont augmenter considérablement en raison du risque accru et que le potentiel d'effondrement financier du monde des assurances devient réel avec l'augmentation de la fréquence des catastrophes naturelles. Les récentes méga faillites d'Enron, de Worldcom, de Permalat et de l'Argentine témoignent de la vulnérabilité du système financier global. Il y a lieu de s'interroger sur les coûts de l'assurance du risque qu'introduira Rabaska. Les riverains de Lévis, de l'Île d'Orléans, de Beaumont et de St-Michel de Bellechasse auraient avantage à s'informer qui assurera ce nouveau risque, à quel coût et quels seront les dommages couverts ? Les intéressés se doivent d'obtenir des réponses concrètes et chiffrées provenant de sources fiables et objectives. Ils ne doivent pas se contenter des réponses de la part du consortium Rabaska. Il importe que le Gouvernement du Québec ne se retrouve pas avec la facture des dommages suite à un incendie de GNL ou une déflagration résultant d'une collision maritime. Quelles mesures préventives le Gouvernement Charest a-t-il prévues pour s'assurer de la couverture adéquate du risque Rabaska ?

Publié par L'avocat du diable à 2007-01-13 21:35:17

[http://objection\\_votre\\_honneur.monblogue.branchez-vous.com/](http://objection_votre_honneur.monblogue.branchez-vous.com/)

Utilisez notre contrat  
de vente d'autos d'occasion

**Protégez-Vous**

A  
VENDRE

# Protégez-Vous

IV  
Foire au:

Accueil | Index thématique | Index de A à Z | Achat d'article | Abonnements | Qui sommes nous | Nous contacter

## Cahiers spéciaux

- Achat d'une auto d'occasion
- Commerce électronique
- Commerce éthique

## Efficacité énergétique

### LE CHAUFFAGE

À moins qu'il ne soit sur le point de rendre l'âme, auquel cas vous devrez le remplacer, votre système de chauffage existant peut être amélioré pour être plus performant. Voici quelques exemples d'améliorations à coût abordable.

#### Plinthes électriques

Remplacez les thermostats ordinaires par des modèles électroniques, plus précis (consultez la section [Les thermostats](#)).

**Coût des travaux:** de 100 \$ à 200 \$

**Économies annuelles réalisables:** jusqu'à 10 %

#### Système à air chaud

Installez un ventilateur à haut rendement qui fait varier la vitesse du ventilateur selon la demande de chaleur.

**Coût des travaux:** environ 700 \$

**Économies annuelles réalisables:** jusqu'à 2 600 kWh (160 \$)

#### Système à eau chaude

Jumelez à l'aquastat un régulateur automatique intérieur-extérieur qui fait varier la température de l'eau en fonction de la température extérieure.

**Coût des travaux:** environ 300 \$

**Économies annuelles réalisables:** 2 %

#### Brûleur à mazout

Installez une tête de retenue de la flamme et une valve solénoïdale qui réduit l'accumulation de suie.

**Coût des travaux:** de 300 \$ à 700 \$

**Économies annuelles réalisables:** de 14 % à 23 %

#### Poêle à bois et foyer

Employez du bois dur (érable, chêne, hêtre, etc.) plutôt que du bois résineux, et le plus sec possible. Faites ramoner la cheminée chaque année ou à toutes les trois cordes de bois.

**Économies annuelles réalisables:** 250 \$

**Rendement amélioré**

#### Thermopompe air/air

Assurez-vous que l'eau, la neige et la glace du toit de la maison ne tombent pas sur le ventilateur. Si elle est exposée aux grands vents, construisez des brise-vent.

**Coût des travaux:** minime

**Rendement amélioré**

### Quel appareil de chauffage choisir?

Le marché offre une vaste gamme d'appareils de chauffage, certains plus performants que d'autres. Le tableau ci-dessous indique le rendement de chaque type d'appareil. Un rendement de 100 % signifie que l'énergie consommée est entièrement transformée en chaleur.

| Appareil  | Rendement (%) |
|---|---------------|
| <b>Électrique</b>                                 |               |
| Plinthes  | 100           |
| Générateur d'air chaud                            | 100           |
| Panneaux radiants (plafond)                       | 100           |
| Panneaux radiants (plancher)                      | 100           |
| Thermopompe air/air                               | 135           |
| Thermopompe géothermique                          | 300           |
| <b>Mazout</b>                                     |               |
| Chaudière   | 71            |
| Chaudière avec registre de tirage                 | 71            |
| Chaudière avec tête de retenue                    | 83            |
| Chaudière à rendement moyen                       | 85            |
| Chaudière à condensation (sans cheminée)          | 93            |
| Chaudière à condensation à évacuation directe     | 87            |
| <b>Gaz naturel</b>                                |               |
| Chaudière avec veilleuse permanente               | 72            |
| Chaudière à allumage par étincelle                | 78            |
| Chaudière à allumage par étincelle, avec registre | 78            |
| Chaudière à tirage induit                         | 80            |
| Chaudière à condensation                          | 94            |
| Chaudière à gaz avec thermopompe combinée         | 93            |
| <b>Bois</b>                                       |               |
| Poêle hermétique performant (EPA)                 | 74            |
| Poêle hermétique (EPA et bien positionné)         | 78            |
| Appareil à combustion contrôlée                   | 50            |

## L'entretien de votre système de chauffage

Pour tirer le maximum d'efficacité et de confort de votre système de chauffage, il importe de l'entretenir régulièrement. Le moment idéal pour procéder au nettoyage d'un appareil à combustion (mazout ou gaz), c'est le plus tôt possible après la saison de chauffage. En effet, les dépôts accumulés sont encore secs, donc plus faciles à déloger que lorsqu'ils sont rendus visqueux par l'effet de l'humidité. Le réglage des brûleurs des appareils à combustion doit être effectué par un spécialiste. Toutefois, vous pouvez faire plusieurs autres tâches d'entretien vous-même. Voici quelques indications.

### Système à air chaud (air pulsé au gaz, au mazout et à l'électricité)

- Au moins une fois par mois durant la saison de chauffage, nettoyez les filtres à air; remplacez-les au besoin.
- Assurez-vous que les bouches d'alimentation et de retour ne sont pas obstruées par la poussière.
- Vérifiez que les joints des conduits sont étanches.
- Lubrifiez le moteur du ventilateur et son axe deux fois par année. Si le ventilateur est entraîné par une courroie, ajustez la tension de celle-ci afin d'avoir un jeu de 20 mm à 30 mm (de 3/4 po à 1 po).

adéquatement la maison. Le système d'appoint entre donc en jeu. Par conséquent, c'est au moment où les besoins en énergie sont le plus élevés que le système d'appoint, plus coûteux à exploiter, prend la relève.

## Comparaison des coûts de chauffage

Le site Web de l'Agence de l'efficacité énergétique contient une grille de calcul fort utile qui permet d'évaluer les coûts annuels de chauffage suivant divers critères: taille du ménage, région, année de construction du bâtiment, type de combustible, etc. Vous entrez les données et le calcul se fait automatiquement.

## Trois grands types de systèmes

### Plinthes électriques

Les Québécois chauffent en très grand nombre à l'aide de plinthes électriques. Elles représentent quelque 85 % des nouvelles installations de chauffage en province. Et pour cause: pour l'entrepreneur, les plinthes sont faciles à installer et pour le consommateur, elles ne nécessitent que très peu d'entretien.

**Avantages:** Possibilité de chauffer chaque pièce individuellement. Fonctionnement silencieux.

**Limites:** Occupent de l'espace de plancher. Assèchent l'air. Procurent une chaleur inégale (plus chaud près du plafond, plus froid près du plancher). Impossibilité d'intégrer un dispositif de traitement de l'air.

### Air chaud pulsé

Un générateur central, à l'électricité, à mazout, à gaz ou bi-énergie, réchauffe l'air qui lui parvient par un registre de retour. Grâce à un ventilateur intégré, il le souffle ensuite dans la maison.

**Avantages:** Les registres occupent peu d'espace dans une pièce. Contrôle efficace de la température pour l'ensemble de la maison. Possibilité d'intégrer un dispositif de traitement de l'air et de contrôle de l'humidité.

**Limites:** Les nombreux conduits occupent de l'espace dans le sous-sol. Mal installé, le ventilateur peut être bruyant et le réseau mal équilibré. Nécessite un entretien soutenu.

### Eau chaude

Une chaudière centrale, à l'électricité, à mazout, à gaz ou bi-énergie, réchauffe de l'eau qui court dans un réseau de tuyaux par une pompe de circulation. Un réservoir d'expansion maintient la pression constante dans le système. L'eau chaude diffuse sa chaleur dans les pièces par le biais de radiateurs. Des trois types de systèmes, c'est le plus coûteux à l'achat; la facture peut atteindre 5 000 \$.

**Avantages:** Durable; plusieurs systèmes sont encore en bon état après 75 ans. Silencieux quand il est bien réglé. Possibilité d'intégrer un dispositif de production d'eau chaude pour les besoins domestiques.

**Limites:** Les radiateurs occupent de l'espace de plancher. Impossibilité d'intégrer un dispositif de traitement de l'air. Demande un entretien soutenu (purge annuelle recommandée). Possibilité de gel dans les tuyaux en cas de panne d'électricité. Possibilité de surchauffe dans certaines pièces et de manque de chaleur dans d'autres.

## Des pratiques de vente douteuses

Chaque année, l'Office de la protection du consommateur (OPC) reçoit de nombreuses plaintes relatives aux thermopompes. C'est que des vendeurs peu scrupuleux utilisent l'argument du gain énergétique pour berner les consommateurs. Voici deux arguments de vente qu'on rencontre fréquemment.

«Vos factures de chauffage vont diminuer de 60 %!»

Au mieux, la diminution de la facture de chauffage sera de 35 %, et le chauffage ne

